

Centre International de Formation Européenne



**Institut Européen des Hautes Etudes
Internationales**



**La France et la Politique Européenne de
Sécurité et de Défense: Les difficultés d'un
leadership**

Géraldine DICHAMP

Diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales

Année académique 2007/2008

Directeur de recherche : M. Claude NIGOUL

Avant-propos

En préambule à ce travail, je tenais à adresser mes remerciements et exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui m'ont aidée à réaliser ce mémoire.

Je souhaiterais remercier tout particulièrement mon directeur de recherche, M. Claude Nigoul, qui a eu la gentillesse et surtout la patience de me guider tout au long de cette année. C'est grâce à ses conseils avisés qu'il m'a été possible de mener à bien, ou tout du moins à terme, ce projet.

Je remercie également M. Ragnar Leunig pour la discussion que nous avons eue sur mon sujet durant notre période à Berlin. Son opinion sur l'évolution possible de cette politique et l'impact de l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la Présidence française m'a été très utile dans mes réflexions.

Enfin, dans un cadre plus personnel, je remercie mes parents, ma sœur, Bernt et Olivier pour leur relecture attentive ainsi que mes collègues de classe, amis et colocataires Sophie, Jehan et Johannes qui m'ont soutenue durant cette période de rédaction.

Table des matières

Avant-propos	2
Table des matières	3
Liste des abréviations	7
Introduction	9
Chapitre 1 : La France, le veto américain puis St Malo	17
1) Rapprochement français de l'OTAN et veto américain.....	18
1.1) Les conséquences des guerres en Ex-Yougoslavie sur la position française : vers une normalisation des relations avec les Etats-Unis, un rapprochement de l'OTAN et un certain « <i>pragmatisme européen</i> ».	18
1.2) Jacques CHIRAC et l'annonce d'un retour dans la structure intégrée de l'OTAN sous condition.	20
1.3) La querelle de l'été 1996 avec les Etats-Unis sur le commandement Sud et le début de la prise de distance française.	22
2) Saint Malo, l'Acte de naissance de la Politique européenne de sécurité et de défense et un nouvel espoir du côté français.	24
2.1) Un contexte international favorable.	25
2.2) Les causes du revirement britannique.	25
2.2.1) La volonté d'un rôle de leader pour le Royaume-Uni.....	26
2.2.2) La peur d'un désengagement progressif des Américains du théâtre européen.....	27
2.3) La Déclaration de Saint Malo.	28
3) Les objectifs fixés par Saint Malo.	29
3.1) Priorité aux objectifs capacitaires.	29
3.2) De Cologne à Helsinki: la confirmation des engagements pris par la France et le Royaume-Uni avec les autres Etats membres.	30
3.2.1) Le Conseil européen de Cologne en Allemagne, les 3 et 4 décembre 1999.	30
3.2.2) Le Conseil européen d'Helsinki, en Finlande, les 10 et 11 décembre 1999 : le pas décisif et le moteur français.....	31
3.3) La réaction américaine : la mise en garde.	32
Conclusion	34
Chapitre 2 : L'action de la France dans l'affirmation de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense depuis St Malo	35
1) Les difficultés post-Saint Malo : deux visions pour une même ambition.....	35

1.1) La vision française de Saint Malo : une PESD autonome et une Union politique.....	35
1.2) La vision britannique : une question de capacités.....	36
2) L'impact de la présidence française et du sommet de Nice dans l'affirmation et dans l'institutionnalisation de la PESD.	37
2.1) Les travaux de la présidence française (juillet 2000-décembre 2000)....	37
2.2) Le sommet de Nice (10 et 11 décembre 2000).	38
2.2.1) Le difficile compromis de Nice ou le résultat de tensions entre Tony Blair et Jacques Chirac.	39
2.2.2) L'apport fondamental de Nice : la définition des structures pour la PESD.....	40
2.2.3) Les autres apports du traité de Nice.....	42
3) La France et les opérations de PESD : un engagement actif et incontestable.	43
3.1) Les réformes structurelles en France : une européanisation des armées françaises.	43
3.2) Les opérations de PESD et la présence française.....	44
3.2.1) L'engagement français à travers les missions de la PESD.	45
3.2.2) Constat : un leadership qui n'est pas que spirituel.	52
Conclusion	53
Chapitre 3 : Le leadership français face aux autres freins de la PESD.	54
1) La nécessaire définition d'une PESD avant une PESD.....	54
1.1) La PESD : instrument de la PESC ou politique autonome ?	55
1.2) Le cas de la crise en Irak : un révélateur de divergences profondes.	57
1.3) Le poids des cultures nationales dans la définition d'une PESC.	58
1.4) La recherche d'une solution : la stratégie européenne de sécurité « Une Europe sûre dans un monde meilleur ».	59
2) Les freins propres à la PESD : « a policy without substance ? »	60
2.1) La nature de la PESD : intergouvernemental versus communautaire.	60
2.2) La question budgétaire en Europe : le fond du problème.....	61
2.3) La problématique de l'industrie de l'armement et des défis industriels : la contribution française.	65
2.3.1) Contexte et données du problème.....	65
2.3.2) Les démarches de coopération : l'implication française.....	66
2.3.3) Vers un marché européen de l'armement ? Le concept de « préférence communautaire » défendu par la France.....	68
3) Les contraintes exogènes au développement de la PESD.	71

3.1) L'impact de l'élargissement aux pays de l'Europe Centrale et de l'Est sur la PESD: une forte tendance atlantiste et une profonde hostilité pour « l'exception française ».....	72
3.2) Le caractère nouveau des menaces et son impact sur la PESD.	73
3.2.1) La caractéristique des nouvelles menaces: l'ennemi n'est plus un Etat.....	74
3.2.2) La nécessaire réponse cohérente de l'UE : l'obsolescence de la structure en piliers.	75
3.2.3) La prise de conscience de l'UE avec les attentats du 11 septembre : la dimension PESD dans la lutte contre le terrorisme	78
Chapitre 4 : La France et la relance de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : 2008, vers un déblocage ?.....	81
1) Le traité de Lisbonne : la concrétisation des espoirs français.	82
1.1) Un traité simplifié ?.....	82
1.2) Les apports juridiques du traité de Lisbonne.	83
1.2.1) Le système des coopérations renforcées et des coopérations structurées permanentes: des mécanismes attendus par la France.	83
1.2.2) Extension des missions de Petersberg et mise en place des clauses de solidarité et d'assistance.	85
1.2.3) Une nouvelle ambition politique : l'amélioration de la visibilité et de l'efficacité de l'action extérieure de l'UE.	86
1.3) Des avancées limitées : la volonté politique des Etats reste la clé du succès de cette politique.	87
2) L'arrivée de Nicolas SARKOZY à la présidence française : « pour un retour de la France en Europe ».	88
2.1) Un Européen militant : Nicolas Sarkozy « <i>is simultaneously part of the solution, ..., and part of the problem</i> ».....	89
2.2) Une politique étrangère difficile à interpréter : l'exemple de l'Union méditerranéenne.	91
2.3) La présidence française de l'UE : pour une nouvelle impulsion de la PESD et une ouverture pour le leadership français.....	92
2.3.1) Une présidence importante pour la France.	93
2.3.2) Les priorités de la présidence.	94
2.3.3) « Plus qu'une priorité, le développement de la PESD sera l'un des défis de la présidence française du Conseil de l'UE» : Paris veut une relance.....	95
2.3.4) La contribution française à la présidence de l'UE : le nouveau livre Blanc sur la défense.	97
3) Vers de nouvelles relations avec l'OTAN et les Etats-Unis : progrès et relance pour la PESD ou retour en arrière ?	98
3.1) Un président plus atlantiste : vers une normalisation des relations avec les Etats-Unis.	99

3.2) Le Sommet de l'OTAN à Bucarest : les termes du marchandage sur la PESD.	100
3.3) Conditions du succès et obstacles.	102
3.4) Qu'y a-t-il à gagner et qu'y a-t-il à perdre à réintégrer l'OTAN ? Conséquences pour la France et pour l'Europe.	104
Conclusion générale	106
 Annexe 1 : Déclaration de St Malo entre Jacques Chirac, Président de la République française, et Tony Blair, Premier ministre britannique	109
 Annexe 2 : Conclusions de la Présidence relatives à la Politique européenne de sécurité et de défense, Conseil européen de Cologne, Allemagne, 3 et 4 juin 1999	111
 Annexe 3 : Conclusions de la Présidence relatives à la Politique européenne de sécurité et de défense, Conseil européen d'Helsinki, Finlande, 10 et 11 décembre 1999	116
 Annexe 4 : L'asymétrie de défense entre l'Union européenne et les Etats-Unis	119
Bibliographie	120
 Ouvrages.....	120
Revue et périodiques.....	121
Articles de presse	125
Discours	125
Supports juridiques.....	126
Séminaires et conférences	127
Internet.....	127
Personnes-contacts	142

Liste des abréviations

- AED : Agence Européenne de Défense
- CER : Center for European Reform
- CERI : Centre d'Etudes et de Recherches Internationales
- COPS : Comité Politique et de Sécurité
- CPJP : Coopération Policière et Judiciaire en matière Pénale
-
- EADS : European Aeronautic Defence and Space company
- ESDP : European Security and Defence Policy
- ETA : Euskadi Ta Askatasuna (« Pays Basque et liberté » en basque)
-
- FLNC : Front de Libération Nationale de la Corse
-
- GAEO : Groupe Armement de l'Europe Occidentale
-
- IEP : Institut d'Etudes Politiques
- IESD : Identité Européenne de Sécurité et de Défense
- IFRI: Institut Français de Relations Internationales
- IRA : Irish Republican Army
- IRIS : Institut de Recherches Internationales et Stratégiques
-
- JAI : Justice et Affaires Intérieures (remplacé par la CPJP)

MONUC : Mission des Nations Unies en République Démocratique
du Congo

NATO : North Atlantic Treaty Organization

OCCAR : Organisation Conjointe de Coopération en matière
d'Armement

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PESCD : Politique Européenne Commune de Sécurité et de
Défense

PESC : Politique Etrangère et de Sécurité Commune

PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense

PIB : Produit Intérieur Brut

SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute

TECE : Traité Etablissant une Constitution pour l'Europe

TUE : Traité sur l'Union Européenne

UE : Union Européenne

UEO : Union de l'Europe Occidentale

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Introduction

À l'heure où les conflits se multiplient à travers le monde, où les menaces sont d'une forme nouvelle, les questions de sécurité et de défense occupent une place prépondérante. L'Union européenne, forte de ses vingt sept Etats, se doit donc d'y répondre.

La France, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, n'a pas cessé d'œuvrer pour l'édification d'une Europe de la défense. Peu importe le leader politique, peu importe le parti politique au pouvoir, la question d'« *une défense européenne par les Européens* »¹ est une constante de la politique française.

Toutefois, cette dernière s'est souvent trouvée isolée dans ses démarches.

À la fin de la seconde guerre mondiale, l'Europe est choquée et meurtrie par six années d'une guerre totale. C'est pourquoi les pays européens estiment qu'il est nécessaire de s'organiser afin que l'impensable ne se reproduise plus.

Les périodes d'après guerre ont cette particularité d'offrir de grandes opportunités. Plus la guerre est destructrice, plus les possibilités offertes par la suite sont grandes². Les Européens ont ainsi émis la volonté de trouver des solutions ensemble, y compris sur les questions de défense.

De nombreuses initiatives ont vu le jour, souvent à l'instar de la France, afin de doter l'Europe d'une structure de sécurité, dans le dessein d'installer une stabilité durable sur le continent européen.

La première tentative date de 1947 avec le traité de Dunkerque entre la France et le Royaume-Uni, instituant une coopération dans le domaine de la défense. Elle est très vite suivi par un traité plus ambitieux, c'est-à-dire le traité de Bruxelles du

¹ Daniel COLLARD, *De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense: une vieille idée française*, dans *l'interaction des concepts français et européens de défense et de sécurité*, Institut de Recherches Internationales Européennes et de Défense, 1999.

² Cours de construction européenne de M. Hartmut MARHOLD, Institut européen des hautes Etudes internationales, mars 2008.

17 mars 1948, qui institue une collaboration en matière économique, sociale, culturelle et de légitime défense collective. Ce traité, signé entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni est un traité important puisqu'il donne naissance à l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et qu'il « constitue la première tentative de traduire en dispositions pratiques certains des idéaux qui animaient le mouvement européen »³. Par ailleurs, cette organisation, futur bras armé de l'Europe, avait pour mission de lutter contre la menace communiste.

Pourtant dès 1949, la défense de l'Europe a été assurée par les Etats-Unis à travers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord⁴ (OTAN). En effet, devant l'évidence, à savoir que les moyens militaires des Européens étaient bien trop faibles pour lutter contre le « géant soviétique », les Européens acceptèrent de confier leur défense aux Etats-Unis et à l'OTAN dont l'objectif originel selon Lord Ismay, ancien secrétaire général de l'organisation, était « *keep the Americans in, the Russians out and the Germans down* »⁵. C'est ainsi que les Européens ont abandonné la gestion de leur défense, se voyant « *interdire la grande politique et la défense* »⁶ pour les années à venir.

Pourtant, si la France a été l'un des membres fondateurs de l'OTAN, elle ne pouvait accepter de se résigner et de laisser sa sécurité à la dépendance américaine.

Les premières initiatives françaises sont avant tout marquées par la volonté de se protéger de l'Allemagne⁷. Ce fut le cas avec le plan Schumann d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1950 mais encore plus avec le plan Pleven de la même année, qui prévoyait une Communauté Européenne de Défense avec une armée européenne intégrée. Cinq ans seulement après l'une des guerres les plus totales que le monde ait connu, l'idée était plus

³ Historique de l'UEO, sur le site www.weu.int/Historique.htm.

⁴ Traité signé à Washington le 4 avril 1949.

⁵ Citation de Lord ISMAY, britannique, secrétaire général de l'OTAN entre 1952 et 1957.

⁶ Gilles ANDREANI, *L'Europe de la défense: y a-t-il encore une ambition française ?*, Politique étrangère, 4/2002, p.984.

⁷ Claudia MAJOR et Christian MOLLING, « *Show us the way forward, Astérix* » *Europe needs the French involvement in ESDP*, Centre d'Etudes des Relations Internationales, Mars 2007, p3.

que révolutionnaire. Toutefois, cette initiative française meurt en 1954 du fait du refus de l'Assemblée Nationale française, sans même un débat sur le fond du projet⁸. Trop tôt peut-être dans l'histoire de la construction européenne pour un projet aussi novateur, ce refus jettera cependant un tabou sur les questions de défense pendant de nombreuses années.

Néanmoins, ne pouvant s'y résigner, Paris poursuivit ses démarches. En effet, la France était l'un des pays qui supportait le plus difficilement la dépendance et la subordination aux Etats-Unis.

Sans nul doute, la personnalité du général De Gaulle, ainsi que sa vision de la France, ont influencé fortement les initiatives françaises.

Après l'échec de la CED, il proposa un rééquilibrage de l'OTAN au profit des Européens, et de la France. Le Mémoire de 1958, que ce dernier envoya au général américain Eisenhower ainsi qu'au Premier ministre britannique Harold Mac Millan, exposait la vision française ou plutôt gaulliste de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Il était question de la réforme des structures militaires, mais surtout d'une direction tripartite (France, Etats-Unis et Grande-Bretagne)⁹. En effet, la France ne pouvait accepter que « *l'un des alliés fut plus égal que les autres* »¹⁰, autrement dit, que les Etats-Unis contrôlent l'organisation. Devant le refus des Américains, la France se retira des structures intégrées de l'OTAN en 1966 sur une décision du Général et ne les a toujours pas réintégrées à ce jour.

Paris multipliait également les démarches sur la scène européenne. C'est le plan Fouchet d'union politique en 1962 basé sur une coopération entre Etats. Puis, en 1963 le traité franco-allemand de l'Elysée scellant la réconciliation entre les deux pays et mettant en place une collaboration en matière de politique étrangère et de

⁸ Daniel COLLARD, , *De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense: une vieille idée française*, dans *l'interaction des concepts français et européens de défense et de sécurité*, Institut de Recherches Internationales Européennes et de Défense, 1999.

⁹ Lettre et mémorandum du Général De Gaulle au général Eisenhower et au premier ministre britannique Macmillan, sur le site European navigator www.ena.lu/lettre_memorandum_general_gaulle_general_eisenhower_17septembre_1958, consulté le 2 mai 2008.

¹⁰ Jolyon HOWORTH, *La France, l'OTAN et la sécurité européenne: statu quo ingérable, renouveau introuvable*, Politique étrangère, 4/2002, p.1002.

défense. C'est l'une des premières réalisations du couple franco-allemand dans le domaine de la défense avant d'être suivi par des collaborations plus poussées (brigades franco-allemandes et Eurocorps sous la Présidence de Mitterrand notamment).

Dans le même temps, dans cette logique de recherche d'indépendance, la France se dote de l'arme nucléaire, et applique la doctrine de la dissuasion nucléaire. Celle-ci est toujours en vigueur aujourd'hui comme l'a souligné le Président français Nicolas Sarkozy dans son discours à Cherbourg lors de la mise à l'eau du nouveau sous-marin nucléaire français « le Terrible »¹¹.

La période De Gaulle, qui s'achève en 1969, laisse les marques d'une politique nationaliste à l'excès. Néanmoins, ses successeurs, bien que plus mesurés, maintiendront le même cap concernant l'Europe de la défense et l'OTAN.

Ainsi, Pompidou considère l'Europe comme un instrument de la politique française, comme une nécessité à laquelle la France ne peut pas échapper. Toutefois, comme son prédécesseur, il envisage une Europe des Nations, réfutant clairement l'utilité d'un organe supranational comme la Commission : « *je suis hostile, absolument hostile au renforcement des pouvoirs de la Commission de Bruxelles* ».

Quant à Valéry Giscard d'Estaing, à partir de son élection en 1974, il tente de mettre en place des réunions des chefs d'Etats et de gouvernements pour discuter les questions de politique étrangère et de défense.

Néanmoins, c'est l'arrivée en France des socialistes au pouvoir en 1981, avec l'élection de François Mitterrand, qui va relancer le projet français d'Europe de la défense. Dès 1984, il s'engage dans une « *revitalisation de l'Union de l'Europe occidentale* » avec la déclaration de Rome. Ce qui est intéressant, c'est de noter que « *les moments où la France parvient à surmonter la réticence de ses*

¹¹ Discours M. Nicolas SARKOZY, Président de la république française, pour l'inauguration u nouveau sous-marin nucléaire Le Terrible, Cherbourg, 21 mars 2008, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-France_830/defense-securite_9035/evenements_9256/presentation-du-sous-marin-nucleaire-terrible-discours-du-president-republique-21.03.08_61006.html, consulté le 25 avril 2008.

partenaires européens coïncident avec une certaine insatisfaction de leur part à l'égard de la politique américaine du moment »¹². Et ce fut notamment le cas dans les années 1980 avec la politique menée par le président Reagan qui a effrayé les Européens.

C'est d'ailleurs ce que constateront l'ensemble des pays européens membres de l'UEO en 1987 à « *la plate-forme de La Haye* » en écrivant que « *la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense* »¹³. C'est aussi dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale et sous impulsion française et belge que naît la volonté de définir une identité européenne de sécurité.

Le milieu des années 1980 marque le début d'un tournant dans l'histoire du monde dans la mesure où le passage d'un monde bipolaire à un monde unipolaire est en train de se dessiner. La chute du Mur de Berlin le 4 octobre 1989 marque « le début de la fin » de l'empire soviétique, les frontières sont désormais ouvertes, plus rien ne peut alors retenir le système de s'effondrer. Le 21 décembre 1991, l'URSS disparaît laissant ainsi le système international aux mains d'une seule grande puissance. La démocratie a gagné, Francis Fukuyama, un politologue américain parlera de la « *fin de l'Histoire* »¹⁴. Pourtant, le monde est entré dans un système où l'incertitude devient le maître mot des relations internationales. Se pose alors la question du rôle de l'OTAN dans ce nouveau paysage où l'ennemi soviétique n'existe plus. La France est hostile à son maintien. Pourtant, la guerre du Golfe mais surtout les crises en Bosnie et en Ex-Yougoslavie vont mettre en évidence la nécessité de l'OTAN. Dès lors, les Européens et notamment les Britanniques qui combattront avec les Français à Sarajevo, prennent conscience qu'il est désormais urgent de définir une Politique de défense commune.

C'est pourquoi, en 1992, les Européens définissent les missions de Petersberg, lors d'une réunion des chefs d'Etats près de Bonn le 19 juin 1992 dans le cadre de l'UEO. Ces missions, qui visent à prendre en compte les changements intervenus

¹² ANDREANI Gilles, *L'Europe de la défense: y a-t-il encore une ambition française ?*, Politique Etrangère, 4/2002, p.985.

¹³ Historique de l'UEO, www.weu.int/historique.htm, consulté le 1er mai 2008

¹⁴ Francis FUKUYAMA, *La fin de l'Histoire et le dernier Homme*, Flammarion, Collection Champs, n°290, Septembre 1993.

dans les relations internationales, englobent les missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants, les missions de maintien de la paix, puis les missions de force de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix¹⁵. Ces missions seront par la suite intégrées dans le traité d'Amsterdam en 1997 et relèveront de l'Union Européenne puisqu'un transfert des tâches et missions s'opérera entre l'UEO et l'Union Européenne (UE).

En plus de la déclaration de Petersberg, qui réunit dix Etats membres, les Européens vont franchir un « *saut qualitatif* »¹⁶ la même année avec le traité de Maastricht qui institue une politique étrangère et de sécurité commune dans son Titre V ainsi que « *la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune* »¹⁷. Cet article est novateur et plein d'espoir, notamment pour la France qui voit là désormais la possibilité d'une Europe de la Défense. Néanmoins la formule complexe et alambiquée de cette disposition montre bien les difficultés rencontrées lors de la rédaction de cet article, notamment entre Français et Britanniques. Le difficile équilibre entre le « *trop européen* » et le « *trop atlantiste* » a montré les limites des Européens à construire cette défense européenne.

Entre le traité de Maastricht et le traité d'Amsterdam, l'Europe de la défense ne connaît pas de progression.

Le traité d'Amsterdam de 1997 se borne aux mêmes difficultés rencontrées à Maastricht quelques années auparavant, entre Paris, leader d'une Europe de la défense, et Londres, pour qui l'OTAN reste la base de la sécurité en Europe.

C'est l'année 1998 avec le sommet franco-britannique de Saint Malo qui marquera le début du processus de création de la PESD.

¹⁵ Déclaration de Petersberg: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale, Bonn 19 juin 1992, sur le site de la Documentation française www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/declaration-conseil-ueo.shtml

¹⁶ Daniel COLLARD, *De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense: une vieille idée française*, dans *l'interaction des concepts français et européens de défense et de sécurité*, Institut de Recherches Internationales Européennes et de Défense, 1999.

¹⁷ Traité sur l'Union Européenne dit traité de Maastricht du 7 février 1992.

Ainsi, au regard des faits exposés, la France est le seul pays européen qui n'a eu de cesse d'appeler de tous ses vœux cette Europe de la défense. Elle semble se poser en leader si l'on considère la définition du concept, à savoir « *une personne qui est à la tête d'un mouvement, d'un groupe* »¹⁸. Néanmoins, elle est leader d'un mouvement où souvent les participants manquent d'enthousiasme.

Partant de ce constat, il s'agit d'analyser quelles sont les difficultés auxquelles se heurte la France dans sa volonté de développer cette PESD et quelle est sa propre contribution. Ainsi, il sera nécessaire de se demander en quoi les Etats-Unis peuvent représenter un facteur contraignant pour la PESD, quelles ont été les conditions favorisant la mise en marche du processus PESD et quelle a été la contribution française ? Quels autres freins la France rencontrent-elles ? Dans quelle mesure 2008 peut-elle être l'année d'un nouveau souffle et quelles sont les propositions de la France ?

Ce travail, qui portera sur la période 1996-2008 en commençant avec la relance initiée par Jacques Chirac, se propose donc d'y apporter des réponses. Partant de l'actualité de cette problématique au regard de la future Présidence française de l'Union européenne et des propositions faites par le Président français Nicolas Sarkozy, ce travail a été approfondi par l'étude d'ouvrages de référence, d'articles spécialisés et d'articles de presse, ainsi que des différents textes officiels nécessaires à cette étude. Cette dernière porte certes sur le thème de la défense mais ne se veut pas être une description détaillée des aspects militaires, elle se focalisera davantage sur les questions politiques.

Par conséquent, il est judicieux de traiter dans un premier temps les prémices de Saint Malo c'est-à-dire la France et son rapprochement de l'OTAN puis le sommet franco-britannique. Ensuite, l'action de la France dans l'affirmation de la PESD devra être analysé. En effet, la France a joué un rôle déterminant dans la définition des structures de cette politique et également dans son affirmation sur le terrain.

Puis dans une troisième partie, ayant déjà analysé dans une première partie le poids des Etats-Unis dans la construction et le développement de la PESD, il est

¹⁸ Dictionnaire *Le Petit Larousse illustré*, 2006

judicieux de cerner ici les autres freins au renforcement de cette politique et de tenter de démontrer dans quelle mesure la France essaie de se distinguer.

Enfin, pour terminer ce travail, pour la France comme pour l'Union européenne, l'année 2008 mérite une attention particulière. Dix ans après Saint Malo, cette année pourrait être celle du déblocage et de la relance pour la PESD. La France se propose d'en être l'instigateur.

Chapitre 1 : La France, le veto américain puis St Malo.

S'il est bien une constante dans la politique française, c'est le souhait profondément ancré de construire une défense européenne, accompagné d'une incessante « *quête de l'équilibre* »¹⁹ dans ses relations avec l'OTAN. Comme cela a été démontré dans l'introduction, cette volonté s'est caractérisée par de multiples initiatives.

Jacques Chirac, élu Président de la France en 1995, ne déroge pas à la règle, et il en fait même une des priorités de son programme. Cela se traduit par des réformes conséquentes au niveau national, comme la professionnalisation et la réorganisation des armées que le président annonce le 22 février 1996. Cette décision sur laquelle il existe un consensus au sein de la classe politique française a une finalité très claire à savoir que « *ce nouvel outil militaire* » permette « *à la France d'adopter une attitude en pointe et de jouer un rôle moteur dans le domaine de la défense commune européenne* »²⁰.

Par ailleurs, le Président Jacques Chirac est conscient des problèmes relationnels avec l'OTAN et les Etats-Unis. Seule une normalisation des relations transatlantiques de la France avec son partenaire et allié de toujours peut ouvrir une porte pour l'Europe de la défense. C'est cette évolution de la France vis-à-vis de l'OTAN qu'il sera utile de voir dans un premier temps. Mais cette dernière sera très vite freinée par un refus américain qui pourrait être interprété comme un veto, dans le sens figuré du terme.

¹⁹ Jolyon HOWORTH, *La France, l'OTAN et la sécurité européenne: statu quo ingérable, renouveau introuvable*, Politique étrangère, 4/2002, p.1002-1003.

²⁰ Pascal BUFFOTOT, *Un engagement européen actif*, dans *La défense en Europe, nouvelles réalités, nouvelles ambitions*, Paris, La documentation Française, Edition 2001.

Dans un second temps, il sera judicieux de s'attacher à définir ce qui s'est passé à Saint Malo, sommet franco-britannique majeur pour la construction d'une Europe de la défense. La position britannique a changé, quelles ont été les conditions de ce revirement.

Enfin, Saint Malo définit des objectifs communs, confirmés lors des sommets qui suivirent, avant de se heurter de nouveau au scepticisme américain.

1) Rapprochement français de l'OTAN et veto américain.

Dans ce premier paragraphe, nous envisagerons les raisons qui ont poussé la France à se rapprocher de l'OTAN, la mise en œuvre de ce rapprochement et finalement la « *mauvaise querelle* »²¹ de l'été 1996 sur le commandement Sud.

1.1) Les conséquences des guerres en Ex-Yougoslavie sur la position française : vers une normalisation des relations avec les Etats-Unis, un rapprochement de l'OTAN et un certain « *pragmatisme européen* »²².

À la stabilité qui régnait dans les Balkans durant la guerre froide, a succédé une résurgence des crises trop longtemps contenues par le mécanisme d'un monde bipolaire. L'effondrement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en 1991 n'a pas seulement signifié la fin d'un système international, cela a surtout annoncé le début de l'incertitude et de nouvelles réalités comme les questions des minorités et des frontières. Ces problématiques ont durement frappé les Balkans, à commencer par l'Ex-Yougoslavie.²³ Cette dernière a été le théâtre

²¹ Gilles ANDREANI, *La France et l'OTAN après la guerre froide*, Politique étrangère, Vol.63, 1/1998, p.89.

²² Bastien NIVET, *Le Royaume-Uni, la France et la PESD: entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale*, Les Champs de Mars, Premier semestre 2004, p.84.

²³ Gilles ANDREANI, *La France et l'OTAN après la guerre froide*, Politique étrangère, 1/1998, p.85.

de guerres entre 1992 et 1999. Or les pays européens face à cette situation complexe et à leurs propres difficultés à gérer ce type de crises ont donc dû faire appel aux Américains. La France et la Grande-Bretagne, qui étaient particulièrement présentes dans les zones touchées en Ex-Yougoslavie, ont dû toutes deux accepter les critiques de l'administration américaine qui, par ailleurs, avait été réticente à s'engager. De cet épisode a résulté une prise de conscience de la France quant au rôle de l'OTAN et à sa nécessité, malgré la fin de la guerre froide, réalité qu'elle contestait juste après la chute de l'URSS, en dénonçant l'obsolescence de l'organisation. La violence du conflit, l'impuissance et l'incapacité de l'Europe à y répondre, ont montré que d'un point de vue technique et stratégique, elle avait besoin des Etats-Unis, et de l'OTAN. Dès lors, la position française, notamment avec l'arrivée de Jacques Chirac, se veut plus pragmatique comme le remarque très justement Bastien Nivet, chercheur à l'Institut de Relations Internationales et stratégiques (IRIS). L'objectif sera alors clair : se rapprocher de l'OTAN et normaliser les relations avec les Etats-Unis.

Ainsi, sur ce point, il est bon de souligner un changement de la politique française. En effet, une des caractéristiques de l'engagement français pour une Europe de la Défense, c'est le souhait d'une défense indépendante des Etats-Unis mais également autonome de l'OTAN. Cela signifie que pour la France, la défense européenne doit se construire en dehors des structures de l'organisation atlantique, avec des organes qui lui sont propres. Or, c'est précisément sur ce point qu'un transfert va s'opérer, transfert par ailleurs amorcé en 1994 au sommet de l'OTAN à Bruxelles²⁴, avec une « *adaptation* » de l'Alliance pour « *tenir compte à la fois de l'éventualité d'actions militaires séparées des Européens, et du fait que les missions de l'OTAN seraient, à l'avenir, des coalitions de volontaires* »²⁵. Désormais, la France accepte que cette défense européenne qui lui est si chère, ne soit pas « *séparée* » de l'OTAN et par conséquent qu'un « *pilier européen de*

²⁴ Manfred WORNER, *Préparer l'Alliance pour l'avenir*, revue de l'OTAN, vol.42, n°1, février 1994, p.3-6, <http://www.ena.lu/>, consulté le 5 mai 2008.

²⁵ Gilles ANDREANI, *La France et l'OTAN après la guerre froide*, Politique étrangère, Vol.63, 1/1998, p.85.

défense » se construit à l'intérieur de l'organisation. Cela se traduirait par la construction d'une identité européenne de sécurité et de défense. Cette idée, amorcée dès le début des années 90, devient un thème essentiel pour la France, notamment après les guerres dans les Balkans. L'Alliance devient par conséquent l'institution la plus adaptée pour créer « *un pilier européen de défense* ».

Ce revirement de Paris s'explique par une recherche d'efficacité à tout prix. C'est ce qu'explique d'ailleurs André DUMOULIN dans son ouvrage sur la PESD lorsqu'il écrit que « *l'engagement français se veut une réponse pragmatique face aux enseignements de la guerre de Bosnie, inscrite dans une volonté accrue de se tourner vers un système de partenariat et d'alliances* »²⁶.

1.2) Jacques CHIRAC et l'annonce d'un retour dans la structure intégrée de l'OTAN sous condition.

En 1995, l'entente était donc retrouvée entre les Etats-Unis et la France, et la recherche d'un nouveau partenariat semblait désormais possible.

Par conséquent, Jacques CHIRAC, nouvellement élu président de la République française, joue la carte du rapprochement en allant bien plus loin que son prédécesseur.

En effet, contre toute attente, le Président français, en décembre 1995, à la session ministérielle du Conseil Atlantique de Bruxelles, annonce le retour du chef d'Etat major des armées dans le Comité militaire ainsi que le ministre de la Défense au Conseil Atlantique²⁷.

En France, les réactions sont unanimes et la presse est critique vis-à-vis de cette décision. Le Monde Diplomatique titre d'ailleurs « *Retour honteux de la France*

²⁶ André DUMOULIN, *la Politique européenne de sécurité et de défense: de l'opératoire à l'identitaire*, Bruxelles, Editions Bruylant, 2003, p.65.

dans l'OTAN »²⁸ en janvier 1996 sous la plume de Paul Marie de LA GORCE Ce dernier décrit la décision de réintégrer certaines des structures de l'OTAN comme précipitée et non réfléchie de la part du Président, qui fait renoncer la France à son indépendance.

Le Président Jacques Chirac, de son côté, ne souhaite pas en rester là puisqu'il évoque même un possible retour de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN, quittées en 1966 sur l'initiative du Général De Gaulle. Dans son discours devant le Congrès des Etats-Unis à Washington, le 1^{er} février 1996, il rappelle tout d'abord les premiers pas entrepris par la France en décembre 1995. Puis, il exprime sous condition la potentialité de la France à aller plus loin : « *je tiens à confirmer aujourd'hui l'esprit d'ouverture et de disponibilité avec lequel la France aborde cette adaptation de l'OTAN, y compris de son volet militaire, pour autant que l'identité européenne pourra s'y affirmer pleinement* »²⁹.

Il requiert en effet deux choses relativement claires : le développement de l'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN, ainsi que l'attribution du commandement Sud de l'OTAN à un Européen.

Concernant le premier point, les vœux du Président français seront exaucés. Dès juin 1996, au Conseil de l'Atlantique Nord réuni à Berlin, l'engagement officiel est pris de construire pleinement cette IESD au sein de l'OTAN afin de permettre « *à tous les Alliés européens d'apporter une contribution plus cohérente et plus efficace aux missions et activités de l'Alliance (...), d'agir eux-mêmes selon les besoins ainsi que de renforcer le Partenariat transatlantique* »³⁰. Par ailleurs, le compromis entériné à Berlin permettait aussi d'assigner des éléments permanents d'état-major et de commandement à une double mission, européenne et atlantique.

²⁸ Paul Marie DE LA GORCE, *Retour honteux de la France dans l'OTAN*, Le Monde Diplomatique, Janvier 1996, http://www.monde-diplomatique.fr/1996/01/DE_LA_GORCE/2285.html, consulté le 2 mai 2008.

²⁹ Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, devant le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, le 1er février 1996 www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/1996/fevrier/discours_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_davant_le_congres_des_etats-unis.85.html, consulté le 2 mai 2008.

³⁰ Communiqué Final, Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Berlin, le 3 juin 1996 www.nato.int/docu.pr/1996/p96-063f.htm, consulté le 2 mai 2008.

Ce qui sera confirmé par la suite en 1999 avec les accords dits de « *Berlin plus* »³¹ permettant à l'UE d'utiliser les moyens capacitaires de l'OTAN dans le cadre d'une opération strictement européenne.

Néanmoins, concernant la seconde « *condition* » requise par le Président Jacques Chirac pour la réintégration complète de la France dans l'OTAN, la réponse américaine sera différente et aboutira à une prise de distance évidente de la France avec l'OTAN et les Etats-Unis.

1.3) La querelle de l'été 1996 avec les Etats-Unis sur le commandement Sud et le début de la prise de distance française.

La requête du Président français sur l'attribution du commandement sud à un Européen représente un moindre mal selon Paris.

La réponse américaine est simple et sans équivoque : un refus catégorique et sans appel. Néanmoins il convient d'en analyser les causes puis, dans la même logique d'en déduire les conséquences. Ce que l'on appellera la « *Bataille de Naples* » a débuté dès l'été 1996.

En effet, la France, considérant que son retour complet dans l'OTAN supposait quelques inflexions du côté américain, a réclamé l'attribution du commandement de la région Sud de l'OTAN à un Européen et plus précisément le quartier général de Naples. Pourquoi ? simplement car la France pensait que c'était sans nul doute le seul poste que les Américains accepteraient d'abandonner d'une part, et à cause des intérêts géopolitiques et stratégiques de cette région pour les Européens d'autre part. Cette dernière est essentielle à la projection de puissance en Méditerranée et à la sécurité au Moyen-Orient.

La particularité de ce commandement régional Sud dit AFSOUTH est que la force alliée qui y siège est la VIème flotte américaine, l'ensemble étant dirigé par un amiral américain³².

³¹ Gilles ANDREANI, *La France et l'OTAN après la guerre froide*, Politique étrangère, vol, 63, 1/1998, p.88

La réponse de Bill Clinton s'est fait connaître très vite et a été sans équivoque : le refus, sans discussion possible, la région représentant de trop grands intérêts pour Washington³³. Ce, alors même que la France avait été claire sur le fait qu'elle ne comptait pas s'approprier le commandement de la VIème flotte américaine, qui par ailleurs était davantage une force nationale qu'une force de l'OTAN.

Cela a conduit à une impasse sur une requête française somme toute justifiée. L'issue est connue : la France a retiré très vite sa proposition de réintégrer complètement l'OTAN.

Par ailleurs, cette dernière ne s'est pas sentie soutenue par ses partenaires européens, bien au contraire. Paul Marie de La Gorce , dans un article du Monde Diplomatique de juillet 1997, dont le titre évocateur est « *Les choix des Etats-Unis sur le vieux continent : quand l'Europe refuse une défense...Européenne* », se demande donc « *Que pouvaient donc faire le président Chirac et le nouveau gouvernement de M. Lionel Jospin ? Force leur était de constater non seulement l'opposition américaine, mais la très grande réticence des partenaires européens de la France à remettre en cause, si peu que ce soit, les structures de l'OTAN et la chaîne actuelle des responsabilités et des commandements. Ils ont donc dû en déduire que les esprits ne sont pas mûrs pour donner une dimension européenne à la stratégie de défense et qu'ils devaient donc s'en tenir là, sans accepter de retourner au sein des commandements intégrés de l'OTAN* »³⁴.

La France a donc, une nouvelle fois dans l'histoire des relations avec les Etats-Unis et de l'OTAN, pris ses distances, étant souvent par la suite accusée

³² Gilles ANDREANI, *La France et l'OTAN après la guerre froide*, Politique étrangère, vol, 63, 1/1998, p.89.

³³ Discours de M. Bill Clinton, Président des Etats-Unis d'Amérique, Session informelle d'Automne des Ministres des Affaires étrangères de l'Alliance, à Bergen, décembre 1996.

³⁴ Paul Marie DE LA GORCE, *Les choix des Etats-Unis sur le vieux continent: quand l'Europe refuse une défense...Européenne*, Le Monde Diplomatique, Juillet 1997

http://www.monde-diplomatique.fr/1997/07/DE_LA_GORCE/8846.html, consulté le 25 avril 2008.

d'antiaméricanisme. Simon Serfaty, politologue américain, met en exergue ces relations paradoxales, teintées à la fois d'admiration mais aussi d'exaspération³⁵.

C'est ainsi, sur ce constat d'échec pour la France, que s'achève le rapprochement avec les Etats-Unis et l'OTAN et laisse donc l'idée d'Europe de la Défense en suspend.

Néanmoins, la France avait eu le mérite et l'audace de poser la question des relations entre l'OTAN et l'Europe sur les questions de sécurité et de défense. Elle avait bousculé les principes.

La même année, au sein de l'UE, le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1^{er} mai 1999, apporte de nouveaux points forts comme la création d'un Haut représentant à la Politique européenne de sécurité commune (art.26 du traité) et une unité de planification de la politique et d'alerte rapide. Mais également l'inclusion des missions de Petersberg dans le traité.

Cependant le grand « détonateur » de la PESD, instituée dans des termes flous à Maastricht en 1992, est l'Acte fondateur de Saint Malo.

2) Saint Malo, l'Acte de naissance de la Politique européenne de sécurité et de défense et un nouvel espoir du côté français.

La rencontre franco-britannique de Saint Malo du 4 décembre 1998 est un tournant majeur dans la construction d'une politique européenne de défense.

En effet, si la France, tout au long du processus d'intégration européenne a été un moteur et notamment à travers le couple franco-allemand, concernant les questions de défense, rien ne pouvait se construire sans le Royaume-Uni, un des seul pays de l'Europe à disposer de réelles capacités militaires avec la France. Ce revirement britannique trouve ses origines dans un contexte international particulier qui a permis ce changement de position afin d'aboutir à la déclaration de Saint Malo.

³⁵ Simon SERFATY, *Terms of Estrangement: French-American relations in perspective*, Survival, vol.47, n°3, Automne 2005, p.73.

2.1) Un contexte international favorable.

Une fois de plus, il convient de citer ici l'impact de la crise dans les Balkans. Depuis plusieurs années, la guerre fait rage dans cette région, le conflit au Kosovo est en train d'émerger, aucune paix ne semble possible. Or, le Royaume-Uni, pilier du camp atlantiste, s'aperçoit de la nécessité qui se fait sentir de doter l'Europe d'une capacité de défense.

Par ailleurs, le contexte international montre un rapprochement de la France avec l'OTAN, ce qui a pour impact de rassurer les Britanniques. En effet, ce « *déverrouillage* » n'était possible que par un jeu de balance. À savoir, d'une part le rapprochement français des structures de l'OTAN et d'autre part l'engagement britannique pour une défense européenne³⁶. C'est donc bien ce contexte international qui a favorisé une telle réaction britannique.

Enfin, le Royaume-Uni en Ex-Yougoslavie a combattu aux côtés des Français, ce qui a permis de développer une solidarité que personne ne soupçonnait. Une solidarité de fait, qui s'est développée sur le terrain, et qui a favorisé la prise de conscience d'intérêts communs.

2.2) Les causes du revirement britannique.

Il s'agit ici d'expliquer comment, en moins de quelques mois, le gouvernement travailliste de Tony Blair s'est trouvé être le leader en matière de PESD alors que pendant plus de 50 ans, il a refusé catégoriquement toute forme de défense ne passant pas par l'OTAN.

En effet, dix-huit mois auparavant, les négociations à Amsterdam avaient montré que le nouveau gouvernement de Tony Blair assurait la continuité de la position britannique en montrant toujours la même hostilité de principe vis-à-vis d'une défense européenne.

³⁶ Bastien NIVET, *Le Royaume-Uni, la France et la PESD: entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale*, Les champs de Mars, La Documentation française, premier semestre 2004, P.85

Mais en octobre 1998, au sommet européen informel de Pörtlach en Autriche, Tony Blair exprime son désir de ce que l'Union Européenne assume le rôle qui est le sien en matière de défense, dans la mesure où cela n'affecte pas l'OTAN et que ce soit efficace³⁷. Il déclare « *si nous voulons que l'Europe puisse égaler l'influence des Américains, il doit y avoir de notre part un engagement et une capacité à agir dans des situations militaires* »³⁸. Un mois après, c'est le sommet franco-britannique de Saint Malo. Deux explications majeures peuvent justifier le revirement britannique.

2.2.1) La volonté d'un rôle de leader pour le Royaume-Uni.

Dès sa prise de fonction en tant que Premier ministre du Royaume-Uni, Tony Blair a affirmé sa volonté de « *remettre le Royaume-Uni au cœur de l'Europe* » et ainsi de trancher avec la politique très atlantiste de ses prédécesseurs, notamment John Major, qu'il accusait d'avoir marginalisé le Royaume-Uni en Europe³⁹.

En effet, force est de constater que le Royaume-Uni n'était leader dans aucune des politiques européennes et sans cesse présenté comme proaméricain. Ce que contredira Tony Blair devant l'Assemblée Nationale française en disant le 24 mars 1998, quelques mois avant Saint Malo : « *il se trouve que je partage l'idéal européen* »⁴⁰. Ce discours reflète une volonté européenne naissante et les prémices de Saint Malo se dessinent.

³⁷ Gilles ANDREANI, *L'Europe de la défense: y a-t-il encore une ambition française ?*, Politique étrangère, 4/2002, p.986.

³⁸ Discours de M. Tony Blair, Premier ministre britannique, Sommet européen de Pörtlach, 24 et 25 octobre 1998.

³⁹ Marie-Claire CONSIDERE-CHARON, *La Grande-Bretagne de Tony Blair et les enjeux européens: bilans et perspectives*, Fondation Robert Schuman, supplément n°197, 31 janvier 2005,

http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=su-197, téléchargé le 3 mai 2008.

⁴⁰ Discours de M. Tony Blair, Premier ministre du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à l'Assemblée Nationale française, le 24 mars 1998,

www.assemblee-nationale.fr/international/reception-angleterre-cr.asp, consulté le 2 mai 2008.

De plus, ce revirement, que certains attribueraient à la personnalité de Tony Blair, était inévitable. Pierre Baudin écrit que ce sentiment d'exclusion est déterminant pour expliquer le revirement britannique car « *l'Europe fonctionne. L'Europe s'agrandit. L'Europe se renforce. L'Europe sociale commence, certes difficilement, à sortir des limbes ; mais les Britanniques s'en sont exclus. L'Euro, malgré des difficultés, d'ailleurs toutes relatives, fonctionne ; mais les Britanniques ne l'utilisent pas. La France, mène, avec l'Allemagne, une offensive diplomatique pour construire l'Europe de la défense ; est-ce que les Britanniques iraient encore s'en exclure ?* »⁴¹.

Par ailleurs, Tony Blair avait conscience du fait que le Royaume-Uni disposait en la matière de capacités qui lui permettait d'aspirer légitimement à un statut de leadership.

2.2.2) La peur d'un désengagement progressif des Américains du théâtre européen.

Comme cela a été auparavant souligné, il a été difficile de convaincre les Américains de s'engager dans la crise dans les Balkans. Crise qui s'est ouverte consécutivement à la fin de la guerre froide. Les Français et les Britanniques ont dû par ailleurs accepter les critiques de l'administration Clinton.

Tirant les leçons de cet épisode, Tony Blair en prend acte et comprend que les Américains ne sont plus forcément prêt à remplir des tâches qui ne leur incombent pas et dans lesquelles ils n'ont pas d'intérêts spécifiques. Par ailleurs, depuis la fin de la guerre froide, il faut noter le recul progressif de l'engagement américain dans l'Alliance Atlantique. En effet, leur contribution s'amenuisait chaque année, mettant en exergue une certaine lassitude de Washington à assumer la sécurité européenne.

Par conséquent, il fallait que Londres trouve des solutions pour ménager l'allié américain. Ce dessein n'est pas seulement attribué à Tony Blair, en effet, déjà John Major cherchait des solutions à ce problème des capacités. C'est ce que

⁴¹ Pierre BAUDIN, *De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense*, Défense nationale et de sécurité collective, Paris, novembre 2000, p.45-46.

montre le mémorandum de 1996 « *Mémorandum on the United Kingdom Government's approach to the treatment of European defence issues at the 1996 Intergovernmental Conference* » où il est question d'apporter des réponses aux problèmes capacitaires afin d'assumer « *la part du fardeau* » dans la gestion de la sécurité européenne⁴².

Il faudra donc attendre Saint Malo pour voir se concrétiser cet aspect capacitaire.

Les motivations britanniques sont donc de plusieurs ordres et amèneront le 4 décembre 1998 à la Déclaration franco-britannique de Saint Malo

2.3) La Déclaration de Saint Malo.

C'est à Saint Malo, en Bretagne, que s'est tenu le sommet franco-britannique qui inaugurerait de façon concrète la démarche lancée en 1992 au traité de Maastricht de créer au sein de l'Union Européenne une Politique européenne de sécurité et de défense comme prolongement de la Politique européenne de sécurité commune. Cette déclaration de la France et de la Grande-Bretagne se décompose en cinq points.

Tout d'abord, les deux chefs d'Etat et de gouvernement constatent qu'il est nécessaire que l'UE soit en mesure de « *jouer tout son rôle sur la scène internationale* ». Cela doit se traduire par l'application des dispositions du traité d'Amsterdam.

Par la suite, le second point, de loin le plus important, est la volonté de doter l'UE « *d'une capacité autonome d'action appuyée sur des forces militaires crédibles* »⁴³.

⁴² Bastien NIVET, *Le Royaume-Uni, la France et la PESD: entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale*, Les champs de Mars, La Documentation française, premier semestre 2004, p.83.

⁴³ M. Jacques CHIRAC et M. Tony BLAIR, Déclaration de Saint Malo, 4 décembre 1998
http://74.125.39.104/search?q=cache:Q5ZWY26UW94J:www.defense.gouv.fr/dg/a/content/download/43542/434987/file/accord_franco-britannique_de_saint-malo_4_decembre_1998_saintmalo.pdf+d%C3%A9claration+de+St+Malo&hl=fr&ct=clnk&cd=2&client=firefox-a, consulté le 24 avril 2008 (annexe 1).

Le corollaire de cette dernière mesure, indispensable à l'UE pour engager des actions, ce sont les structures qui doivent être mis en place, accompagnées d'une capacité d'évaluation.

Le quatrième point se concentre sur une force de réaction rapide. L'UE, pour jouer un rôle dans le domaine de la défense, doit être en mesure de se doter de « *forces d'armées renforcées* ».

Enfin, le dernier point démontre la volonté politique et d'ambition quant au développement de cette politique.

3) Les objectifs fixés par Saint Malo.

Le revirement britannique est à l'origine de l'essor de la défense européenne, et plus précisément de la PESD. Cet acronyme, que l'on trouvera pour la première fois dans les conclusions du sommet de Cologne, se voit accompagner de la lettre « C » pour PECS D c'est-à-dire Politique européenne commune de sécurité et de défense.

Saint Malo fixe des objectifs. Ces derniers seront repris dans les sommets qui suivront cette rencontre franco-britannique.

Mais Saint Malo va aussi susciter la méfiance des Américains et une forte mise en garde à l'Europe.

3.1) Priorité aux objectifs capacitaires.

Jolyon Howorth, spécialiste des questions européennes de défense à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), analyse avec clarté le rôle du couple franco-britannique dans l'émergence d'une Europe de la défense : « *without intense franco-british cooperation and even integration, there is no possibility of developing either a credible CFSP, or a viable ESDP* »⁴⁴. Cela s'explique simplement par le fait que ce sont les deux pays de l'Union les mieux pourvus en

⁴⁴ Jolyon HOWORTH, *Britain, France and the European defence initiative*, Survival, vol.42, n°2, 2000, p.33-55.

matière de capacités militaires, mais aussi en matière d'armement puisqu'ils disposent tous deux de l'arme nucléaire. Par conséquent, à Saint Malo, le compromis est axé sur le développement d'une capacité autonome de défense.

Durant ce sommet, le Royaume-Uni a en effet admis le nécessaire effort collectif que devait fournir l'Europe en matière de capacité mais également le besoin à d'avantage d'autonomie.

La France a de son côté réitéré son souhait d'une défense européenne par les Européens tout en admettant le rôle de l'OTAN⁴⁵.

3.2) De Cologne à Helsinki: la confirmation des engagements pris par la France et le Royaume-Uni avec les autres Etats membres.

Les Conseils européens de Cologne (3 et 4 juin 1999) et d'Helsinki (10 et 11 décembre 1999) ont permis de clarifier et de conceptualiser à quinze la démarche entreprise par les Français et les Britanniques à Saint Malo.

S'il fallait schématiser, il serait opportun de définir Cologne comme étant en quelque sorte la méthode et Helsinki la mise en application.

3.2.1) Le Conseil européen de Cologne en Allemagne, les 3 et 4 décembre 1999.

Ce Conseil européen est d'une portée importante puisqu'il s'agit de s'accorder à quinze sur la stratégie, la méthode à suivre afin de concrétiser les décisions prises à Saint Malo.

Ce sommet a eu lieu dans un climat de succès de la diplomatie européenne puisque, la fin de la guerre avec la Serbie était acquise, et la nomination d'un « monsieur PESC », M. Javier SOLANA, en voie de réalisation. C'est donc dans

⁴⁵ Bastien NIVET, *Le Royaume-Uni, la France et la PESD: entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale*, Les Champs de Mars, La Documentation française, premier semestre 2004, p.84.

une atmosphère confiante que s'est déroulée cette réunion.

Les conclusions de la présidence montrent des discussions sur plusieurs points⁴⁶ :

- la capacité d'action autonome appuyée sur des forces militaires crédibles ;
- l'amélioration de l'efficacité des moyens militaires de l'Union ;
- l'inclusion dans l'UE des fonctions présentement dévolues à l'UEO, notamment dans le domaine des missions de Petersberg. Néanmoins, il faut mentionner ici qu'il n'est pas expressément mentionné la dissolution de l'UEO. Pourtant, ce point est particulièrement intéressant puisque la volonté de doter l'UE de moyens d'agir directement est évidente.

Cologne, c'est aussi la proclamation selon l'expression André Dumoulin de « *la naissance officielle d'un esprit de défense des quinze de l'UE, quand bien même le niveau d'opérationnalité reste des plus modestes et encore largement sous dépendance des moyens de l'OTAN* »⁴⁷. Ce sommet représentait donc le passage de l'IESD à la PESD, le saut qualitatif est notable : c'est celui « *d'une défense européenne* » à une « *Europe de la défense* », idée si chère à la France.

3.2.2) Le Conseil européen d'Helsinki, en Finlande, les 10 et 11 décembre 1999⁴⁸ : le pas décisif et le moteur français.

Tandis que Cologne restait dans le domaine des idées et de la méthode, Helsinki donne corps et réalité à cette Politique européenne de défense. Si durant ce sommet, la politique de défense perd le qualificatif de « commune », sans doute parce qu'il était trop ambitieux de parler d'une politique commune pour une

⁴⁶ Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Cologne, Allemagne, 3 et 4 juin 1999

www.europarl.europa.eu/summits/kol2_fr.htm#an3 consulté le 3 mai 2008 (annexe 2).

⁴⁷ André DUMOULIN, *La Politique européenne de sécurité et de défense: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Edition Bruylant, p.136.

⁴⁸ Conclusions de la présidence, Conseil européen d'Helsinki, Finlande, 10 et 11 décembre 1999

www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00300-r1.f9.htm, consulté le 3 mai 2008 (annexe 3).

politique intergouvernementale, elle y gagne en cohérence.

Sous pression française notamment, et après la première réunion historique à Bruxelles des ministres des Affaires Etrangères et de la Défense des quinze Etats membres le 15 novembre 1999, il était désormais question de doter l'UE d'organes politico-militaires. Trois structures temporaires ont donc été créées :

- un comité politique et de sécurité intérimaire ;
- un organe militaire ;
- une équipe d'experts militaires nationaux

Cependant ce n'est pas ce qui caractérise le pas décisif d'Helsinki. C'est le « headline goal 2003 » (ou « objectif global de capacité »). Il s'agissait de constituer d'ici à 2003 un corps de réaction rapide, non permanent, d'environ 60 000 hommes dont la caractéristique était qu'ils devaient être mobilisables en moins de 60 jours et capables d'être en activité pendant une année. Cet objectif était bien sûr complété par des dispositions concernant les relations de ce corps d'armée avec l'OTAN.

Il fallait donc désormais donner suite à cet esprit d'ouverture qui nécessitait une révision des traités et une grande volonté politique.

Néanmoins, ce n'était pas là l'obstacle majeur, il était ailleurs...De l'autre côté de l'Atlantique.

3.3) La réaction américaine : la mise en garde.

La réaction américaine suite au sommet de Saint Malo est immédiate conforme à ce que l'on pouvait attendre des Etats-Unis. En effet, ces derniers ont toujours eu une attitude paradoxale. D'une part, encourageant les Européens à prendre en charge leur sécurité, comme en témoigne le président Bill Clinton, fatigué de devoir intervenir sur le théâtre européen. Mais d'autre part, une réaction méfiante qui s'explique par la difficulté d'accepter de voir l'Europe s'émanciper de la tutelle de l'OTAN ou, devrait-on dire, des Etats-Unis.

Le sommet de Saint Malo n'a pas dérogé à la règle.

En effet, les Américains, qui avaient été avertis de ce développement, ont été choqués par la déclaration finale de Saint Malo où figure le terme « *autonomie* », terme qui semble menacer la cohérence de l'Alliance. L'idée d'une réelle Politique européenne de sécurité et de défense semblait remettre en cause un leadership américain solidement ancré et soutenu pendant de longues années par le Royaume-Uni.

De ce fait, au cours de l'année 1999 va s'engager une campagne de la part des Etats-Unis, afin de dénoncer la menace que représentait une telle démarche.

Madeleine Albright, alors Secrétaire d'Etat américain, va développer le concept des 3 D. Cela signifie Duplication, Discrimination et Découplage.

Concernant la notion de « découplage », cela exprimait l'inquiétude de Washington de voir l'Europe, à travers cette PESD naissante, prendre des décisions en matière de défense en dehors du cadre de l'OTAN.

Le concept de duplication exprime le refus des Etats-Unis de voir l'UE développer ses propres moyens de défense, « *c'est-à-dire des structures de commandement opérationnelles à l'organisation des forces et à l'équipement militaire. Les États-Unis ont également exprimé leur rejet de toute discrimination de l'UE à l'encontre des États membres de l'OTAN, mais ne faisant pas partie de l'UE* »⁴⁹.

Les Etats européens ont donc essayé, pour certains d'entre eux, de rassurer les Etats-Unis sur leurs intentions, notamment concernant le concept de « discrimination » qui est lourd de sens pour une situation qui est elle, inévitable. Il est en effet logique que les Alliés européens de l'OTAN, non membres de l'UE, n'aient pas dans cette Politique européenne de sécurité et de défense le même rôle que les quinze Etats membres. C'est « *un procès d'intention* »⁵⁰ que font les Etats-Unis à l'Europe, et qui n'est aucunement justifié au regard de la situation internationale présente. En effet, la crise au Kosovo s'intensifie et les Européens s'empressent de signifier leur attachement aux valeurs de l'OTAN.

⁴⁹ Giovano BONO, *L'ambiguïté des relations OTAN-PESD: faux débat ou enjeux réels ?*, Dalloz, Revue internationale et stratégique, n°48, 4/2002, p.130.

⁵⁰ Gilles ANDREANI, *L'Europe de la défense: y a-t-il encore une ambition française?*, Politique étrangère, 4/2002, p.991.

Les années 1999 et 2000 sont donc des années de tension, où les différends tenteront d'être cachés et apaisés, les Américains soutenant finalement la Déclaration de Saint Malo dès lors qu'elle ne remettait pas en cause les Accords de Berlin et de Berlin Plus. Mais, il faut admettre que les relations transatlantiques s'en trouveront affectées⁵¹.

La France, quant à elle, refusera même de discuter en 1999 des modalités de cette PESD avec les Américains jugeant leurs accusations démesurées.

Conclusion

Dans cette première partie de la démonstration, l'évolution de la position française consécutivement à l'arrivée de Jacques Chirac à la Présidence, occupe une place importante, mais nécessaire à expliquer pour la suite des développements. Cette évolution se traduit par une « entente retrouvée » avec les Etats-Unis.

La France acceptait en effet l'utilité de l'OTAN, mais pour autant, ne désarmait pas devant l'exigence de construire une défense européenne indépendante. Elle a donc fait en sorte que cela soit possible mais à travers l'OTAN, pensant ainsi convaincre ses partenaires européens.

Ces démarches justifiaient une contrepartie de la part des Etats-Unis. La France s'est heurtée au mur américain qui refusait de perdre la mainmise qu'il avait sur l'Europe.

Mais la politique étrangère est bien souvent surprenante, c'est ce que nous montre le revirement du Royaume-Uni qui permettra le lancement de la PESD. Après le couple franco-allemand, place au couple franco-britannique !

⁵¹ Yves BOYER, *L'union européenne et sa défense: des lendemains qui chantent ou une nouvelle "tour de Babel" ?*, Annuaire stratégique des relations internationales, p.562, téléchargé le 3 mai 2008
www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/etudes-recherches_3119/annuaire-francais-relations-internationales_3123/IMG/pdf/FD001394.pdf

Chapitre 2 : L'action de la France dans l'affirmation de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense depuis St Malo.

Après avoir analysé dans un premier temps l'évolution de la France vis-à-vis des Etats-Unis et la révolution de Saint Malo, il s'agit désormais de s'intéresser au rôle moteur de la France, notamment dans l'institutionnalisation de cette politique puis à ses démarches internes pour rendre la France « *euro compatible* » aux nouveaux défis de la sécurité. Enfin, il sera judicieux de démontrer de façon plus concrète cet engagement européen actif et ce, à travers un bref état des lieux des opérations de la PESD et de la place française au sein de celles-ci. Cependant avant d'entrer dans ces considérations, il est incontournable d'analyser l'état de la situation après l'enthousiasme de Saint Malo.

1) Les difficultés post-Saint Malo : deux visions pour une même ambition.

En effet, si Saint Malo révolutionne le principe même de la construction européenne en faisant en sorte de créer une logique inversée, en mettant en place des institutions correspondant aux buts recherchés, pour autant, le post-Saint Malo ne se déroule pas sans heurt.

1.1) La vision française de Saint Malo : une PESD autonome et une Union politique.

Il semblerait que la Déclaration de Saint Malo ait une signification différente du côté britannique et du côté français. Les motivations quant à l'engagement étaient complètement dissemblables. Pour la France, il s'agissait là de l'opportunité de créer une Europe politico-militaire, reposant évidemment sur des institutions et des capacités. L'objectif ultime restait une union politique dont la mission aurait

été de créer les conditions pour que l'Europe s'affirme sur la scène internationale, soit un « *global player* ». Par ailleurs, il faut ajouter et répéter que si Saint Malo représente une ouverture pour la France, c'est parce qu'il offre la possibilité à celle-ci de transposer ses ambitions nationales au niveau européen⁵². Il s'agit « *d'un multiplicateur de puissance et d'influence pour la France* ».

1.2) La vision britannique : une question de capacités.

Si le Royaume-Uni est, à bien des égards, proche de la France par son histoire, par ses guerres et par sa culture, il en est différent dans sa relation avec les Etats-Unis. Ainsi, quel meilleur exemple que celui de Winston CHURCHILL, qui en 1948, suggérait à l'Europe de s'organiser, de se fédérer pour former les Etats-Unis d'Europe, mais sans y intégrer le Royaume-Uni.

En l'espèce, la période qui a suivi l'euphorie de Saint Malo a démontré les mêmes réticences du Royaume-Uni à s'investir réellement. Le texte de Saint Malo avait un sens différent pour les Britanniques. En effet, Londres cherchait par cette déclaration à éviter de nouveaux échecs dans les Balkans et à redéfinir le rôle de l'Alliance Atlantique. Il n'était donc question que de capacités et rien d'autre. Par conséquent le terme d'« *autonomie* » figurant dans la déclaration ne signifiait pas « *séparé* » de l'OTAN⁵³ mais juste « *séparable* ».

⁵² Claudia MAJOR et Christian MOLLING, *Show us the way forward, Astérix: Europe needs French involvement in ESDP*, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, Paris, Mars 2007, p.5.

⁵³ Bastien NIVET, *Le Royaume-Uni, la France et la PESD: entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale*, Les Champs de Mars, La Documentation française, premier semestre 2004, p.87.

2) L'impact de la présidence française et du sommet de Nice dans l'affirmation et dans l'institutionnalisation de la PESD.

2.1) Les travaux de la présidence française (juillet 2000-décembre 2000).

La Présidence française du deuxième semestre de l'année 2000 succède à la Présidence portugaise qui a pris des décisions majeures dans le domaine de la PESD. Le Conseil européen de Feira, en juin 2000, a permis de grandes avancées, notamment en matière de gestion civile des crises avec la création d'un comité chargé de ces questions et la définition de priorités. Il a aussi constaté la mise en place progressive des organes militaires intermédiaires et a confirmé le principe d'une conférence d'engagement des capacités sous présidence française⁵⁴.

La France, qui prend donc la relève, se situe dans le même axe que son prédécesseur. Si la question des futurs élargissements était primordiale, la volonté d'« affirmer la place de l'Europe dans le monde » à travers une PESD cohérente, l'était davantage. Jacques Chirac en a fait une priorité de la Présidence française. « Concrétiser et développer ces acquis »⁵⁵. Il insiste sur trois points dans cette présentation qui seront les axes des travaux de la Présidence en matière de défense: le caractère opérationnel de la PESD ; le caractère institutionnel qui prendra une grande place dans cette présidence ; et enfin la question des industries d'armement.

Concernant l'aspect capacitaire et opérationnel, dès le 22 septembre, Paris fit se réunir les ministres de la défense des quinze Etats membres de manière informelle au château d'Ecouen, en France, afin de mettre en place la conférence

⁵⁴ Conclusions du Conseil européen de Santa Maria Da Feira, 19 et 20 juin 2000 http://www.europarl.europa.eu/summits/fei1_fr.htm#V consulté le 21 mai 2008.

⁵⁵ Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République française, Présentation du programme de la Présidence française de l'UE devant le Parlement européen, Strasbourg, 4 juillet 2000 http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/2000/juillet/presentation_par_le_president_de_la_republique_du_programme_de_la_presidence_francaise_de_l_union_europeenne_devant_le_parlement_europeen.1176.html, consulté le 3 mai 2008.

d'engagement de capacités prévue les 20 et 21 novembre à Bruxelles. Il s'agissait là de discuter du « headline goal » nécessaire pour atteindre l'objectif d'une défense européenne. En effet, il est désormais question d'atteindre d'ici à 2003 une force de réaction rapide avec non plus 60 000 hommes, comme cela avait été décidé à Helsinki, mais 100 000 hommes disponibles en 60 jours et capables de se maintenir sur le terrain pour une durée d'un an. La conférence d'engagement qui suivit à Bruxelles permit à cette force de réaction rapide de prendre forme. En effet, les Etats membres, à l'exception du Danemark qui disposait d'une clause d'exemption, prirent la décision de mettre à disposition de l'UE des moyens militaires nationaux. A l'issue de cette conférence ont été établis un « *catalogue des capacités* » c'est-à-dire un inventaire ainsi qu'un « *catalogue de forces* » qui lui, détaillait la contribution de chaque Etat aux moyens militaires de l'UE. En plus de ces aspects purement militaires, la France a également fait progresser les aspects civils de la PESD en matière de police et d'Etat de droit⁵⁶.

Concernant le caractère institutionnel de cette politique, il s'agissait pour la France de relever le défi durant sa présidence, de clarifier la situation vis-à-vis de l'UEO et de doter l'UE de structures permanentes en matière de gestion civile et de gestion militaire des crises.

Quant à la dernière des priorités de la Présidence française, à savoir la problématique de l'industrie de l'armement, les travaux ont permis de mettre en exergue le manque de coopération existant dans ce domaine et des propositions ont été lancées afin de combler cette défaillance.

2.2) Le sommet de Nice (10 et 11 décembre 2000).

Le sommet de Nice a été beaucoup commenté et souvent décrit comme un échec total de la Présidence française, mais aussi un échec pour l'Europe et son processus d'intégration. L'Humanité titrait le 9 décembre 2000 « *La réunion des*

⁵⁶ La PESD, Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php3?id_article=4252, consulté le 4 mai 2008.

quinze : un goût d'inachevé »⁵⁷, l'hebdomadaire Marianne, quant à lui, était beaucoup plus péremptoire avec « *Comment la France a tout raté* »⁵⁸. Et pourtant, s'il est un domaine où le sommet de Nice est un « succès », c'est celui de la Politique européenne de sécurité et de défense.

2.2.1) Le difficile compromis de Nice ou le résultat de tensions entre Tony Blair et Jacques Chirac.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les divergences explicites entre la France et le Royaume-Uni. Tout d'abord, comme nous l'avons montré dans le premier paragraphe, il y a une vision différente de l'Europe et de ses finalités. Par ailleurs, le contexte politique de l'époque est aussi un facteur d'explication. En effet, le Sommet de Nice est intervenu à la veille de grandes échéances en France et au Royaume-Uni, à savoir les élections nationales. Il n'est donc pas étonnant que Nice soit le reflet d'une protection exacerbée des intérêts nationaux. Il a donc fallu trouver un compromis. La France n'a pas réussi à aller aussi loin qu'elle l'aurait désiré dans la construction de la PESD, freinée par les Britanniques réticents à trop s'engager. Cela explique pourquoi le chapitre des conclusions de la présidence relatif à la PESD se limita aux paragraphes 11 et 12. En effet, la délégation britannique « *a souhaité simplifier les conclusions du sommet de Nice car Londres estimait que la proposition française à ce sujet, dans ce cadre précis, pouvait être sources de controverses sémantiques* »⁵⁹. Les controverses ont

⁵⁷ Françoise GERMAIN-ROBIN, *La réunion des Quinze: un goût d'inachevé*, journal hebdomadaire l'Humanité, rubrique Internationale, 9 décembre 2000, site de l'Humanité

www.humanite.fr/2000-12-09_International_NICE-Sommet-de-Nice-Depuis-vendredi-matin-les-chefs-d-Etat, consulté le 4 mai 2008.

⁵⁸ Philippe COHEN, *Comment la France a tout raté*, Hebdomadaire Marianne, 18 décembre 2000, site de Marianne

www.marianne2.fr/COMMENT-LA-FRANCE-A-TOUT-RATE_a26041.html?PHPSESSID=04670183a10e3c22d5789744d7989625

consulté le 4 mai 2008.

⁵⁹ André DUMOULIN, *La PESD: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Édition Bruylant, 2003, p.149, note de bas de page.

notamment porté sur des termes comme « *l'autonomie de décision* » et « *la crédibilité* », tous deux figurant dans le projet de conclusions finales.

Par conséquent, les conclusions de la Présidence française sur la défense européenne se sont bornées à deux paragraphes qui font néanmoins référence au rapport de la Présidence sur la PESD, rapport accepté par les 15 et intégré au traité⁶⁰.

2.2.2) L'apport fondamental de Nice : la définition des structures pour la PESD.

Le traité de Nice, qui est conclu politiquement au Conseil européen de Nice le 11 décembre 2000, et signé par les chefs d'Etats et de gouvernements le 26 février 2001, apporte des modifications majeures en matière de PESD. Le sommet de Nice permet de définir un cadre d'évolution à travers des structures qui seront désormais permanentes. Ces structures distinguent clairement la gestion civile des crises de leur gestion militaire.

La France souhaitait vivement une définition visible et transparente de ces organes, tout comme le Royaume-Uni.

Tout d'abord, ce Conseil européen s'est chargé de mettre à jour l'article 17 du traité sur l'UE afin de prendre en considération les évolutions intervenues, notamment avec la rencontre franco-britannique de Saint Malo. Toutes les références à l'UEO sont supprimées afin de bien mettre en évidence la prédominance de l'UE en la matière. C'est maintenant cette dernière qui prendra en charge les missions dites de Petersberg comme en dispose l'article 17 §2 du traité « *les questions visées au présent article incluent les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la*

⁶⁰ Conclusions de la Présidence française sur la PESD, Conseil européen de Nice, du 7 au 10 décembre 2000
www.europarl.europa.eu/summits/nice1_fr.htm#III consulté le 4 mai 2008 (annexe 4).

paix »⁶¹. Néanmoins l'article 17 mentionne qu'une coopération plus étroite de certains Etats membres avec l'UEO ou l'OTAN est possible (art.17 §4).

Ainsi, cette clarification étant faite, il était possible de définir un cadre. Ce fut chose faite avec l'article 25 qui est s'est chargé d'institutionnaliser le Comité politique et de Sécurité dit COPS, qui travaillera sous l'autorité du Conseil. Ses fonctions sont décrites par l'article 25 : « *Sans préjudice de l'article 207 du traité instituant la Communauté européenne, un comité politique et de sécurité suit la situation internationale dans les domaines relevant de la politique étrangère et de sécurité commune et contribue à la définition des politiques en émettant des avis à l'intention du Conseil, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative. Il surveille également la mise en œuvre des politiques convenues, sans préjudice des compétences de la présidence et de la Commission. Dans le cadre du présent titre, le comité exerce, sous la responsabilité du Conseil, le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise* »⁶².

Par ailleurs, le sommet de Nice a également entériné la création de deux autres structures permanentes jusque là intérimaires et créées après le Sommet franco-britannique de Saint Malo dont la Déclaration mentionnait la nécessité pour l'UE de se doter de ⁶³« *structures appropriées* ». Ces structures avaient été créées sur la décision du Conseil Affaires générales du 14 février 2000⁶⁴. Deux autres structures deviennent également permanentes :

- le comité militaire de l'UE qui a une fonction d'expertise militaire. Javier Solana

⁶¹ Traité de Nice, modifiant le traité sur l'Union européenne et les traités instituant les Communautés européennes, Journal Officiel des Communautés européennes 2001/C80/01.

⁶² Traité de Nice, modifiant le traité sur l'Union européenne et les traités instituant les Communautés européennes, Journal Officiel des Communautés européennes 2001/C80/01.

⁶³ *Déclaration franco-britannique de St Malo*, 4 décembre 1998 (annexe 1).

⁶⁴ Décision 2000/143/PESC du 14 février 2000, portant création des structures intérimaires,
<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,lv&lng2=bg,c s,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv,&val=258272:cs&page=>
(consulté le 16 mai 2008).

s'était par ailleurs félicité de sa création intérimaire en février 2000, véritable nécessité: « *c'est encore un jour historique dans le développement de l'UE. L'organe militaire intérimaire aura un rôle crucial à jouer afin d'assurer que nous aboutissions à de réelles améliorations de nos capacités militaires, et pas seulement à des promesses sur le papier* »⁶⁵ ;

- l'état-major de l'UE : il met ses compétences militaires au service de la PESD, et plus précisément de la conduite des opérations militaires de gestion des crises.

Ces structures sont des innovations institutionnelles décisives et l'une des plus belles réalisations de la Présidence française. Leur fonctionnement est, par ailleurs, expliqué dans le « *rapport de la présidence sur la PESD* ». Rapport qu'André Dumoulin, qui a déjà été cité, a qualifié de véritable « *bible* »⁶⁶.

2.2.3) Les autres apports du traité de Nice.

Il convient de s'attacher brièvement à définir les autres points forts que la Présidence française a réussi à traiter durant ce sommet. Tout d'abord, ce sommet a permis d'importants progrès en matière de coopérations renforcées. Néanmoins, si le principe de coopération renforcée est appliqué par extension au deuxième pilier, la défense reste exclue. La France a toujours été convaincue de l'utilité d'un tel instrument. Tous les Etats membres ne peuvent pas avancer en même temps, il faut donc laisser aux volontaires et aux plus ambitieux la possibilité de le faire. C'est ce que remarque d'ailleurs M. Sami Sandawi, expert de la PESD à l'Institut für Europäische Politik de Berlin, lors d'un entretien. Croire que tous les Etats membres peuvent avancer au même rythme relève du domaine du rêve, l'Europe ne s'est pas construite ainsi.

Par ailleurs, Nice a également permis une rénovation des relations UE/OTAN en

⁶⁵ Intervention de Javier SOLANA lors de la première réunion de l'organe militaire intérimaire, Bruxelles, 11 mai 2000.

⁶⁶ André DUMOULIN, *La PESD: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2003, p.149.

vue de réaliser un « véritable partenariat stratégique »⁶⁷.

Le sommet de Nice qui conclut la Présidence française a donc permis dans le domaine de la défense européenne de progresser grâce à des instruments qui sont déterminants dans la construction d'une Politique de défense.

3) La France et les opérations de PESD : un engagement actif et incontestable.

Dans cette dernière partie du chapitre, il convient de s'attacher à des éléments concrets afin de démontrer l'action de la France dans la PESD. Pour se faire, il paraît tout d'abord important de constater que la France afin de mieux aborder les nouveaux défis dans un cadre européen, a entrepris d'importantes réformes. Puis, dans un second temps, il apparaît primordial d'analyser l'engagement de la France dans les opérations de la PESD dans une perspective quantitative. Cette approche peut sembler dénuée d'intérêt mais il n'en est rien.

3.1) Les réformes structurelles en France : une européanisation des armées françaises.

Dès l'arrivée de Jacques Chirac à la Présidence de la République française en 1995, l'objectif était clair et nécessaire : professionnaliser et réorganiser les armées. En effet, afin d'avoir un outil militaire de pointe et ainsi jouer un rôle clé dans la future défense européenne, cette réforme était incontournable.

Jacques Chirac a donc engagé cette réforme le 22 février 1996 et elle est entrée en vigueur dès 1997. L'européanisation de l'instrument militaire français s'est fait

⁶⁷ Traité de Nice: fondement juridique actuel des activités de l'UE en matière de PESD, Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, Note d'information n°5, décembre 2007.

« dans la douleur »⁶⁸. La professionnalisation des armées entraîne une réduction importante des effectifs et une augmentation rapide et massive des coûts. Or la conjoncture économique de l'époque n'était pas favorable à une telle restructuration. Pourtant le gouvernement a maintenu son effort, ainsi que dans le domaine du budget de l'armée. Cela, jusqu'à la cohabitation qui s'installa en 1997, nommant Lionel Jospin, socialiste, nouveau Premier ministre.

Néanmoins, l'évolution est notable. Concernant l'armée de terre, en 1997, ce sont 20 régiments et 34 formations qui sont dissous, 5 suivront en 1998 et 15 en 1999. En neuf ans, l'armée de terre a perdu 155 000 hommes. Deux principes ont gouverné cette « refondation »⁶⁹ : ce sont les principes de « modularité » et « d'économie des moyens ». Cela devait permettre à la France d'être capable de projeter 50 000 hommes en 2002, dont 30 000 dans le cadre d'une coalition, 5000 dans un cadre purement français et 9500 outre-mer.

Cette réorganisation, malgré les craintes et les critiques, permet aujourd'hui à la France d'être celle qui « montre l'exemple »⁷⁰. Sur le terrain, elle est présente dans la plupart des opérations, qu'il s'agisse du maintien de la paix ou dans le cadre d'accords bilatéraux.

3.2) Les opérations de PESD et la présence française.

Il est possible de considérer que c'est à partir de 2003 et de l'opération en Macédoine que la PESD est devenue opérationnelle. En effet, entre 1999 au Conseil européen de Cologne et 2002, un vrai travail sur les capacités s'est réalisé, sans réellement prendre en considération le sens philosophique des missions. Par conséquent, à l'heure actuelle, et ce jusqu'à une ratification unanime du traité de Lisbonne par tous les Etats membres, les missions de la PESD sont celles décrites à l'article 17 du traité sur l'Union européenne, modifié à

⁶⁸ Hans STARK, *The big 3 and ESDP*, European foreign and security policy, n°5, Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, Novembre 2006, p.11-21.

⁶⁹ Patrice BUFFOTOT, *La défense en Europe, avancées et limites*, Paris, La Documentation Française, Edition 2005.

⁷⁰ Patrice BUFFOTOT, *La défense en Europe, avancées et limites*, Paris, La Documentation Française, Edition 2005.

Amsterdam et à Nice, à savoir les missions civiles et militaires de gestion des crises, plus communément appelées « missions de Petersberg ». Par ailleurs, il faut bien ajouter que chacune de ces opérations a été la « *relève de forces qui étaient déjà sur le terrain* »⁷¹. Il est donc question ici dans un premier temps de faire un tour d'horizon des opérations de PESD en se focalisant sur la présence française puis ensuite d'en dégager un constat.

3.2.1) L'engagement français à travers les missions de la PESD.

À l'heure actuelle, il est possible de dénombrer quatre opérations militaires et quatorze opérations civiles de gestion de crises. Le tableau ci-joint montre les missions de la PESD à travers le monde en 2007. Missions de la PESD complètement autonomes ou missions en partenariat avec les moyens de l'OTAN à travers les accords « Berlin plus ». L'UE est donc présente sur plusieurs continents et s'affirme progressivement comme un acteur global.

⁷¹ Gustav LINDSTROM, *Les opérations : la défense en action*, dans Nicole GNESOTTO (dir.), *La PESD, les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes et de sécurité de l'UE, Paris, 2005, p.124-135.

Carte 1: Aperçu des missions et opérations de l'UE en 2007.



Source: site du Conseil de l'Union européenne

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/carte_FR_web.jpg

Les opérations de PESD en cours :

- Les opérations militaires

- L'opération « Althéa » en Bosnie est une relève de l'opération de l'OTAN et s'effectue le 2 décembre 2004 sur une décision du Conseil de l'UE du 12 juillet 2004⁷². Cette opération de l'UE est intéressante puisqu'elle s'inscrit dans un

⁷² Action commune 2004/570/PESC, Conseil de l'UE, 12 juillet 2004 relative à une opération militaire en Bosnie.

contexte global, c'est-à-dire que l'UE est sur place à la fois pour une mission militaire, mais aussi civile et de police. Elle recourt ici aux moyens de l'OTAN par l'intermédiaire des accords « Berlin plus ». En termes de développement de capacités, la France est bien représentée puisque sur une force de 7000 hommes, la France compte 450 militaires jusqu'à 2005. La Mission est toujours en cours avec aujourd'hui un total de 2500 soldats. Selon les statistiques du site web de la mission militaire de l'UE en Bosnie, sur un total de 1899 soldats venant des Etats membres et un total général de 2228 militaires, la France apporte un soutien de 131 militaires, ce qui est loin d'être négligeable⁷³.

- L'opération « EUFOR Tchad » est une opération militaire de transition dans l'Est du Tchad et dans le nord-est de la République Centre Afrique. Cette opération a été décidée par le Conseil de l'UE le 28 janvier 2008. Elle s'inscrit dans le cadre unique de la PESD, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de recours à l'OTAN. Il s'agit également de travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies. La France, à travers Nicolas Sarkozy, s'est particulièrement impliquée dans cette mission⁷⁴ et elle soutient sans aucune contestation possible la plus grande force sur place.

⁷³ EUFOR troop strength in theatre, site internet de la mission militaire de l'UE en Bosnie, www.euforbih.org/eufor/index.php?option=com_content&task=view&id=145&Itemid=62 consulté le 6 mai 2008.

⁷⁴ Damien HELLY, *Crisis in Chad: implications for the EU*, Analysis, Institut d'études de sécurité de l'UE, 5 février 2008.

Tableau 1 : EUFOR Tchad : représentation des forces sur le terrain actuellement.

AUSTRIA	156	LITHUANIA	02
BELGIUM	80	NETHERLANDS	03
CZECH	01	POLAND	70
REPUBLIC			
FINLAND	59	PORTUGAL	30
FRANCE	1406	ROMANIA	02
GREECE	24	SLOVENIA	01
HUNGARY	03	SPAIN	01
IRELAND	221	SWEDEN	211
ITALY	109	U-K	03

Source : Répartition des forces sur le terrain, site du conseil de l'UE,
www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=1369&lang=fr

- Les missions de police

- La mission de police de l'UE en Bosnie du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005 qui a été décidée par le Conseil de l'UE le 11 mars 2002⁷⁵. Ici encore, l'opération de police de l'UE vient prendre la relève d'une autre opération à savoir celle du Groupement International de Police des Nations Unies. La France, avec 85 policiers et 3 civils est le plus gros contributeur de la mission comme le montrent les chiffres de janvier 2004. En effet, la mission compte 495 policiers et 59 civils, avec 80% des effectifs apportés par l'UE et 20% par des Etats tiers. Cette mission dont la phase initiale se terminait en décembre 2005 a été reconduite jusqu'à fin 2008 afin de lutter contre la criminalité organisée frappant durement le pays⁷⁶. Actuellement, concernant la contribution des Etats membres

⁷⁵ Action commune 2002/210/PESC, Conseil de l'UE du 11 mars 2002 relative à la mission de police de l'UE en Bosnie, Journal Officiel de l'UE, 13 mars 2002, <http://209.85.135.104/search?q=cache:D16-QrAOKoIJ:eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do%3Furi%3DOJ:L:2004:252:0010:0014:FR:PDF+Action+commune+2002/210/PESC&hl=fr&ct=clnk&cd=3&client=firefox-a>, consulté le 21 mai 2008.

⁷⁶ Mission européenne de police en Bosnie-Herzégovine,

à cette mission, sur 170 personnes, la France apporte un soutien de 19 personnes, soit le deuxième plus important contributeur après l'Allemagne (20 personnes). Le total général si l'on prend en considération les Etats tiers est de 191 personnes⁷⁷.

- La mission de police en Afghanistan est lancée en juin 2007⁷⁸. Cette force sera en place pour une durée minimum de trois ans et vient en soutien à la force de l'OTAN déjà sur place et renforcée dernièrement par l'envoi de 1000 soldats français supplémentaires⁷⁹.

- La mission de police en République Démocratique du Congo. Cette mission succède à la mission EUPOL-Kinshasa déployée entre février 2005 et juin 2007 et a été décidée par le Conseil de l'UE le 12 juin 2007⁸⁰. La France est également représentée dans cette mission.

- La mission de police dans les Territoires Palestiniens : le 14 novembre 2005, le Conseil de l'UE a décidé la création d'une mission de police dans les Territoires Palestiniens dans l'unique cadre de la PESD. L'opération a débuté le 1^{er} janvier 2006 pour une première phase de trois ans. Il s'agit d'apporter un soutien renforcé

www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=585&lang=en, consulté le 8 mai 2008.

⁷⁷ Contributing states, Mission européenne de police en Bosnie-Herzégovine, www.eupm.org/ContributingStates.aspx, téléchargé le 6 mai 2008.

⁷⁸ Action commune 2007/369/PESC, Conseil de l'UE, 30 mai 2007 relative à l'établissement d'une mission européenne de police en Afghanistan, <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,fr&lng2=bg,cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv,&val=462252:cs&page=>, consulté le 21 mai 2008.

⁷⁹ Discours de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, Sommet de l'OTAN à Bucarest, Roumanie, 3 avril 2008, http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=7&press_id=1243 (consulté le 16 mai 2008).

⁸⁰ Action commune 2007/405/PESC, Conseil de l'UE, 12 juin 2007 relative à la mission de police de l'UE menée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (EUPOL RD Congo), <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2007:151:SOM:fr:HTML> (consulté le 20 mai 2008).

à l'Autorité palestinienne dans le cadre de la formation et du développement durable d'une police palestinienne. Le soutien n'est pas très conséquent puisqu'il s'agit de 32 personnes dont cinq locales. La France fait partie des seize Etats membres participant à la mission⁸¹.

- Les opérations civiles

- La mission « EUBAM Rafah » est une mission d'assistance et de surveillance frontalière. Cette mission dans les Territoires Palestiniens est en cours depuis décembre 2005⁸². La mission a été prolongée sur une décision du Conseil du 24 mai 2007 pour une durée d'un an. La France participait à cette opération⁸³. Néanmoins il faut noter que cette opération a été suspendue en juin 2007.

Les missions de l'UE achevées :

La liste sera ici moins exhaustive et ne retiendra que les missions qui ont le plus de sens. En effet, si la France est présente dans l'ensemble de ces missions, seules celles où son engagement est majeur seront mentionnées.

⁸¹ European Union police mission for Palestinians territories, Factsheets, Janvier 2008, sur le site www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=1017&lang=en, téléchargé le 6 mai 2008.

⁸² Action commune 2005/889/PESC, Conseil de l'UE, 12 décembre 2005 relative à l'établissement d'une mission européenne de surveillance frontalière pour la zone de Rafah, <http://209.85.135.104/search?q=cache:1cLiAqlydygJ:eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do%3Furi%3DOJ:L:2007:323:0053:0055:FR:PDF+Action+commune+2005/889/PESC&hl=fr&ct=clnk&cd=2&client=firefox-a> (consulté le 16 mai 2008).

⁸³ Mission européenne de surveillance et d'assistance aux frontières, Les pays participant à la mission de Rafah, sur le site www.eubam-rafah.eu/portal/ consulté le 6 mai 2008.

- Les missions militaires

- L'opération "EUFOR Artémis" en République Démocratique du Congo a été décidée par le Conseil de l'UE le 5 juin 2003⁸⁴. Cette opération comptait 1800 hommes de juin à septembre 2003. C'est la première opération militaire sans recours aux moyens militaires et capacités de l'OTAN. La mission qui a été une mission de soutien à celle des Nations Unies (MONUC) visait à prévenir les affrontements interethniques à Bunia. La France était la nation-cadre⁸⁵ de l'opération. Elle fournissait en effet le gros des troupes avec environ 1700 soldats comme le montre le tableau, suivit de la Suède avec 70 militaires.

- L'opération « Concordia » en Macédoine de mars 2003 à décembre 2003 avec 400 hommes fut en quelque sorte la première « vraie » opération de PESD. Elle a été décidée par le Conseil de l'UE le 27 janvier 2003⁸⁶. L'UE y a pris la suite de l'opération " Allied Harmony " de l'OTAN en Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM). Concordia a été la première opération militaire de l'UE utilisant les moyens de l'OTAN dans le cadre des accords dits de " Berlin plus " que nous avons vu précédemment et qui, par un partenariat stratégique, permettaient à l'UE d'intervenir sur des théâtres d'opération où l'OTAN ne souhaitait pas s'engager⁸⁷. Avec 100 hommes sur 400, la France, nation-cadre, en était le premier contributeur.

⁸⁴ Action commune 2003/423/PESC, Conseil de l'UE du 5 juin 2003 relative à une opération militaire dans la République Démocratique du Congo.

⁸⁵ Principe de la nation-cadre: « *Dans une coalition, il peut s'avérer utile, dans un domaine opérationnel donné, de s'appuyer plus particulièrement sur une nation dite " nation cadre " capable de fédérer les autres membres autour de ses propres capacités nationales* », Ministère français des Affaires étrangères, www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id_rubrique=9035 consulté le 6 mai 2008.

⁸⁶ Action commune 2003/92/PESC, Conseil de l'UE, 27 janvier 2003 relative à une opération militaire dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine,

⁸⁷ Petit guide de la PESD, Représentation permanente de la France auprès de l'UE à Bruxelles, octobre 2005, p.14-15, site de la représentation permanente de la France auprès de l'UE, <http://www.rpfrance.eu/spip.php?article776>, téléchargé le 5 avril 2008.

- L'opération « EUFOR RD Congo » a été lancée afin de soutenir la force des Nations Unies dans le cadre du déroulement des élections en RD du Congo. Cette opération s'est réalisée dans le strict cadre de la PESD, ne faisant pas appel à l'OTAN⁸⁸. L'opération débuta en juillet 2006 et se termina en novembre 2006. La France une fois de plus fit partie des pays participants à la mission.

- Les opérations de police

- L'opération de police dans l'Ex République yougoslave de Macédoine : opération « Proxima » de formation policière de décembre 2003 à décembre 2005. La France a également participé à cette opération.

3.2.2) Constat : un leadership qui n'est pas que spirituel.

Le constat s'impose de lui-même. Si le choix dans cette partie s'est porté sur une description des opérations de la PESD, que celles-ci aient été faites en partenariat avec l'OTAN ou pas, avec les Nations Unies ou pas, c'est dans l'unique but de démontrer l'engagement français aux missions de la PESD. En effet, la France est un des rares pays sinon le seul a participé à toutes les missions de PESD avec des effectifs qui ne sont pas négligeables voire souvent les plus importants. C'est également la France qui dans plusieurs opérations est la nation-cadre. Pour reprendre l'expression de Claudia Major et de Christian Molling dans leur article « *Europe needs the french involvement in ESDP* », « *France has not only been a*

⁸⁸ Décision 2006/412/PESC du Conseil du 12 juin 2006 relative au lancement de l'opération militaire de l'Union européenne d'appui à la mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) pendant le processus électoral (opération EUFOR RD Congo), <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,cs&lng2=bg,c s,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv.&val=427929:cs&page=> consulté le 16 mai 2008.

spiritus rector of the ESDP but also its working horse »⁸⁹.

Conclusion

Dans ce chapitre, à travers un travail d'institutionnalisation de la PESD à Nice et de réformes internes, nous avons démontré que l'engagement de la France se traduit par des actes. Ainsi, elle permet à la PESD de prendre forme en la dotant des structures essentielles.

Par ailleurs, son engagement dans les missions démontre une réelle implication dans le processus d'élaboration de cette politique.

La France est accompagnée dans ses démarches par les deux autres moteurs de cette politique. Des moteurs différents mais complémentaires : l'Allemagne et le Royaume-Uni.

⁸⁹ Claudia MAJOR et Christian MOLLING, *Show us the way forward, Astérix : Europe needs French involvement in ESDP*, Centre national de la recherche scientifique, Mars 2007, p.1.

Chapitre 3 : Le leadership français face aux autres freins de la PESD.

La Politique européenne de Sécurité et de Défense est une politique récente, et surtout une politique qui se cherche. Les chapitres un et deux ont permis de montrer le poids des Etats-Unis dans cette construction, mais aussi l'émergence de cette politique sous l'influence du couple franco-britannique et son affirmation sous l'activisme français. Il convient désormais d'analyser les difficultés rencontrées par Paris et qui l'empêchent de faire évoluer une politique prioritaire à son sens. La relation transatlantique ne sera abordée ici que de manière transversale puisque le premier chapitre y est déjà consacré. Par contre, ce sont les logiques internes et externes de cette politique qui seront développées.

Cette politique est le prolongement de la Politique européenne de Sécurité commune (PESC), pourtant, il apparaît que cette dernière fait défaut. Or, comment imaginer construire une PESD sans politique étrangère, sans vision commune ? De plus, la PESD se heurte à des contraintes propres à son fonctionnement. C'est une politique intergouvernementale par essence, de cela résultent des conséquences majeures comme les problèmes budgétaires, la problématique de l'industrie de l'armement et des défis technologiques. Enfin, pour finir, il sera nécessaire de voir les facteurs externes contraignants comme l'influence de l'élargissement à l'Est sur cette politique ainsi que la dimension PESD dans la problématique des nouvelles menaces.

Face à ces freins, la France essaie une nouvelle fois de jouer un rôle.

1) La nécessaire définition d'une PESC avant une PESD.

La PESC, instituée par le traité de Maastricht, correspond au deuxième pilier dans la structure de l'Union européenne. Une telle politique s'est avérée indispensable après la guerre froide afin de permettre à l'Europe de jouer un rôle sur la scène internationale et de ne plus être accusée d'être « *un géant économique mais un*

nain politique ».

Aujourd'hui, la PESD, qui est le prolongement de la PESC dans les textes, s'est développée de manière rapide alors que la PESC stagne, il convient donc de se demander pourquoi. L'exemple de la guerre en Irak est révélateur de la complexité d'une vision commune entre les Etats membres, c'est pourquoi, il semble important de le mentionner ici. Les divergences entre les Etats, mises en exergue par la guerre en Irak, sont le fruit d'une conception de la sécurité et de la défense différente.

1.1) La PESD : instrument de la PESC ou politique autonome ?

« *La PESD en action, la PESC à la traîne* »⁹⁰.

L'article 17 du titre V du traité sur l'UE, version consolidée, c'est-à-dire issue du traité de Nice, dispose que « *la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire à une défense commune, si le Conseil européen en décide ainsi. Il recommande, dans ce cas, aux États membres d'adopter une décision dans ce sens conformément à leurs exigences constitutionnelles respectives* »⁹¹. Au regard de cet article, la PESD n'est qu'un outil, un instrument d'une politique plus globale, la PESC. Ce n'est en aucun cas un quatrième pilier dans la structure de fonctionnement de l'UE. Et pourtant, comme le constate Nicole Gnesotto, directrice de l'Institut des études de sécurité de l'UE, une différenciation s'est produite. En effet, les progrès réalisés en matière de défense ont été beaucoup plus rapides et surtout plus visibles qu'en

⁹⁰ Eric REMACLE, *La PESD en action, la PESC à la traîne*, Annuaire français des relations internationales, Centre Thucydide, vol.5, 2004, Ministère des Affaires étrangères, <http://www.google.com/search?q=Eric+REMACLE%2C+La+PESD+en+action%2C+la+PESC+%C3%A0+la+tra%C3%A9ne&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a>, téléchargé le 2 mai 2008.

⁹¹ Article 17, §1, Traité sur l'Union européenne et traité instituant la Communauté européenne, versions consolidées du traité de Nice, entré en vigueur le 1er février 2003.

matière de PESC. De ce fait, le dossier défense a atteint un niveau d'autonomie qui laisse à penser que la PESD a pris son envol et tend à se dissocier de plus en plus de la PESC⁹².

Ainsi, certains experts, tel Eric Remacle, évoque « *la PESD en action, la PESC à la traîne* »⁹³ pour qualifier cette situation. Selon lui, c'est donc le terme de « *contraste* » qui décrit le mieux la relation entre la PESC et la PESD.

La question est de savoir pourquoi il est plus simple de faire progresser la PESD que la PESC. Bien sûr, les raisons sont multiples mais c'est surtout dans l'attitude des Etats membres de l'UE qu'il faut chercher les réponses. En effet, selon Alain Lamassoure, député européen, il y a une absence de prise de conscience et de débat de fond sur les questions de sécurité dans la plupart des pays européens. De ce fait, cela engendre un manque probant de responsabilités de la part des dirigeants politiques de l'UE qui ont une attitude de « *passagers clandestins* » du système de sécurité des Américains. Cela, alors que l'ensemble des pays européens devraient être producteurs de sécurité et non pas uniquement consommateurs, puisqu'ils doivent garantir la sécurité de leurs citoyens⁹⁴.

⁹² Nicole GNESOTTO (dir.), *La PESD: les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'études de sécurité de l'UE, 2005, p.11-12.

⁹³ Eric REMACLE, *La PESD en action, la PESC à la traîne*, , Annuaire français des relations internationales, Centre Thucydide, vol.5, 2004, Ministère des Affaires étrangères,

<http://www.google.com/search?q=Eric+REMACLE%2C+La+PESD+en+action%2C+la+PESC+%C3%A0+la+tra%C3%AEne&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a>, téléchargé le 2 mai 2008.

⁹⁴ Alain LAMASSOURE, *Quelle stratégie industrielle pour l'Europe de la défense*, Fondation Robert Schuman, Compte rendu du séminaire du 15 mai 2006 à Bruxelles, Question d'Europe n°34, 3 juillet 2006, site de la Fondation Robert Schuman

http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-34, consulté le 9 mai 2008.

1.2) Le cas de la crise en Irak : un révélateur de divergences profondes.

2003 est une année particulièrement riche en rebondissements mais aussi une année difficile pour la construction européenne. En effet, d'un côté une volonté de poursuivre la construction européenne à travers le projet de traité établissant une constitution pour l'Europe s'exprime. Mais, d'un autre côté, les divergences sur la guerre en Irak et sur la question de l'engagement des Etats membres au côté des Etats-Unis ont entraîné une crise de sens profonde et ralenti le développement de la PESD.

La pertinence d'une PESC a donc été pointée du doigt. La lettre C perdait alors tout son intérêt et l'UE toute sa crédibilité à la face du monde alors qu'une division en deux camps était en train de prendre forme. Lorsque le 20 mars 2003 à 5h30 du matin, l'Irak est envahie par les Américains, les Britanniques sont aussi présents. A partir de là, leur choix est fait. Ils se posent en leader du camp atlantiste, fidèle ami et suivant des Etats-Unis, une nouvelle fois.

Un autre camp, à l'écoute d'une opinion publique qui est contre une guerre dont on ignore les causes véritables, est lui plus européen. Par ailleurs, ce camp montre un profond respect du droit international et donc aux Nations Unies qui n'ont pas donné de mandat pour la conduite de cette guerre. Le discours de Dominique De Villepin, alors Premier ministre de la République française, est révélateur d'une certaine façon de penser. C'est celle de la culture de la diplomatie, de la recherche de la paix (soft power européen contre hard power américain) car comme il le dit dans son discours *« l'option de la guerre peut apparaître à priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Iraq, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force »*⁹⁵.

⁹⁵ Discours de M. Dominique DE VILLEPIN, Premier ministre français, prononcé à l'ONU lors de la crise irakienne, 14 février 2003, site Wikipedia

Alors que les Britanniques combattaient aux côtés des Américains dans une guerre où aujourd'hui les troupes s'enlisent, le camp européen a réagi. La France a joué une part active dans cette action : c'est le sommet de Tervuren dit « sommet de chocolat » en avril 2003. Les quatre pays opposés à la guerre se sont retrouvés afin de fixer des objectifs dans le domaine de la sécurité et de la défense.

1.3) Le poids des cultures nationales dans la définition d'une PESD.

S'il est possible de constater une prise au sérieux des questions relatives à la sécurité au sein des Etats membres de l'UE, il n'en demeure pas moins que les cultures nationales demeurent prépondérantes. Bien que les missions de gestion des crises et de prévention des conflits se multiplient, ainsi que les mesures de lutte contre le terrorisme, un véritable engagement au niveau des budgets et capacités ne voit pas le jour. Cela laisse par ailleurs sceptique sur le sérieux de l'UE en matière de sécurité et de défense. Les cultures nationales des Etats, avec leur propre relation à la sécurité ainsi qu'à la défense, portent à s'interroger sur la réelle possibilité de créer une politique « commune » dans ce domaine. En effet, une culture politique est issue de l'histoire particulière de chaque Etat, et celle-ci permet d'expliquer l'attitude et le positionnement de ceux-ci vis-à-vis de la PESD et de la PESD.

L'Union européenne regroupe plusieurs types de pays. Il y a les pays dits « neutres » comme l'Autriche, la Finlande et la Suède qui ont eu une influence forte sur le développement de la PESD. Ces pays ont glissé de pays « neutres » à un concept quelque peu différent qui est celui de « pays non-aligné » visant à une neutralité uniquement en temps de guerre. Puis il y a les pays qui ont un héritage nucléaire fort comme la France. C'est important puisque ces pays ont une appréhension de la défense collective différente. Enfin, il y a des pays avec leurs

http://fr.wikisource.org/wiki/Discours_prononc%C3%A9_%C3%A0_l'ONU_lors_de_la_crise_irakienne_-_14_f%C3%A9vrier_2003, consulté le 5 mai 2008.

spécificités comme la Grèce, le Danemark ou le Portugal⁹⁶.

Geoffrey Edwards résume assez bien la difficulté du processus lorsqu'il écrit « *those of the Big Three have differed markedly from each other in terms of their atlanticism, and so have those between and among the Dutch, Danes and Portuguese, all NATO members, and those of the neutral and non-aligned member states such as Sweden and Ireland* »⁹⁷. A cela il faut y ajouter depuis 2004 les cultures des pays de l'Est qui, comme nous le verrons plus tard, ont, de part leur vécu, un positionnement très spécifique. Enfin, concernant la question d'une identité européenne, elle semble peu présente. Certes, l'UE forte de ses vingt sept Etats a pris conscience des questions de sécurité, pourtant à l'épreuve du feu, en temps de crises, comme celle qui s'est déclenchée consécutivement à la décision des Etats-Unis d'envahir l'Irak, les cultures nationales reprennent leurs droits. Le discours européen est donc en désaccord avec le discours national.

1.4) La recherche d'une solution : la stratégie européenne de sécurité « Une Europe sûre dans un monde meilleur ».

La stratégie européenne de sécurité a été élaborée durant la crise majeure traversée par l'UE en 2003 sur le problème de la guerre en Irak. La Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et la France s'étaient réunis à Tervuren afin d'affirmer leur volonté de renforcer la PESD et la PESC.

Dans le courant de l'année 2003, pour contrer ces tensions venant remettre en cause l'existence du deuxième pilier, Javier Solana décide, sur la base d'une analyse commune des risques et des menaces, de mettre en place une stratégie européenne de sécurité. Le « *document Solana* », comme il est coutume de l'appeler, a été présenté en décembre 2003 au Conseil européen. Ce dernier

⁹⁶ André DUMOULIN, *La PESD: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2003, p597-634.

⁹⁷ ⁹⁷ Claudia MAJOR et Christian MOLLING, *Show us the way forward, Astérix : Europe needs French involvement in ESDP*, Centre national de la recherche scientifique, Mars 2007.

adopte ce document lors de sa réunion des 12 et 13 décembre 2003 à Bruxelles. Il y est expliqué les risques, les menaces et les défis auxquels l'UE est confrontée ainsi que les objectifs qu'elle se fixe. Néanmoins, comme le remarque très justement Emmanuel Dupuy, président de l'Institut Prospective et sécurité en Europe, « *ce volontarisme politique n'a de sens que s'il rejoint une nécessité d'ordre tactico-opératoire concrète, à travers la relance de l'idée d'un Livre blanc sur la sécurité européenne, laissé quelque peu en jachère depuis le non-endossement de celui élaboré en 2004 par l'Institut d'études de Sécurité de l'UE* »⁹⁸.

Par ailleurs, la présidence française de l'UE au deuxième semestre 2008 a annoncé une révision de cette stratégie européenne de sécurité afin de l'adapter aux changements intervenus depuis 2003 et ainsi de l'améliorer. Le traité de Lisbonne aura également un impact bénéfique sur la question de la PESC et de la PESD par le biais des coopérations structurées dans le deuxième pilier qui sont prévues dans ce traité modificatif. Cela replacerait ainsi au goût du jour « l'union de sécurité et de défense » développé au sommet de Tervuren en avril 2003 par les 4 pays contre la guerre en Irak.

2) Les freins propres à la PESD : « *a policy without substance ?* »⁹⁹

2.1) La nature de la PESD : intergouvernemental versus communautaire.

Le deuxième pilier représente le pilier intergouvernemental, c'est-à-dire que toutes les décisions sont prises au niveau du Conseil des Ministres. Les décisions sont, par conséquent, prises selon la procédure de l'unanimité. C'est le règne

⁹⁸ Emmanuel DUPUY, *La PESC, la PESD et la PSDC: au Coeur de la relance du projet européen*, Institut de relations internationales et stratégiques, Paris, 11 février 2008, site IRIS, www.iris-france.org/Tribunes-2008-02-11d.php3, consulté le 8 mai 2008.

⁹⁹ Alistair SHEPHERD, *The European Union's security and defense policy: a policy without substance?*, *European security review*, vol.12, mars 2003, p.39-63.

absolu de la souveraineté nationale car c'est un domaine où les Etats sont particulièrement réticents à s'engager. La France en est une bonne illustration puisqu'elle appelle à une Union plus politique d'une part, afin de jouer un rôle sur la scène internationale, mais elle souhaite maintenir le caractère intergouvernemental de ce pilier d'autre part. Sur ce point, il est d'ailleurs intéressant de noter qu'elle a trouvé un terrain d'accord avec le Royaume-Uni.

2.2) La question budgétaire en Europe : le fond du problème

« L'Europe de la défense ne peut pas exister si seulement trois ou quatre membres de l'Union européenne consentent à un effort de défense digne de ce nom »¹⁰⁰.

À la fin de la guerre froide, les Etats européens ont voulu profiter « *des dividendes de la paix* » et par conséquent ont procédé à une baisse importante des budgets militaires nationaux. Ainsi, les commandes d'armement ont diminué et des coupes significatives ont été opérées dans les budgets de recherche et de développement. M. Alain Lamassoure, député européen, remarque que cette attitude des pays européens n'a pas changé après les attentats du 11 septembre 2001 ni après les attentats sur le sol européen. Le fossé s'est donc creusé avec les Etats-Unis¹⁰¹. Cela a pour conséquence de nuire à crédibilité de la PESD. En effet, pour que la PESD soit une politique efficace, elle doit se doter des capacités nécessaires, d'une industrie d'armement de pointe et d'une politique en matière de recherche et développement.

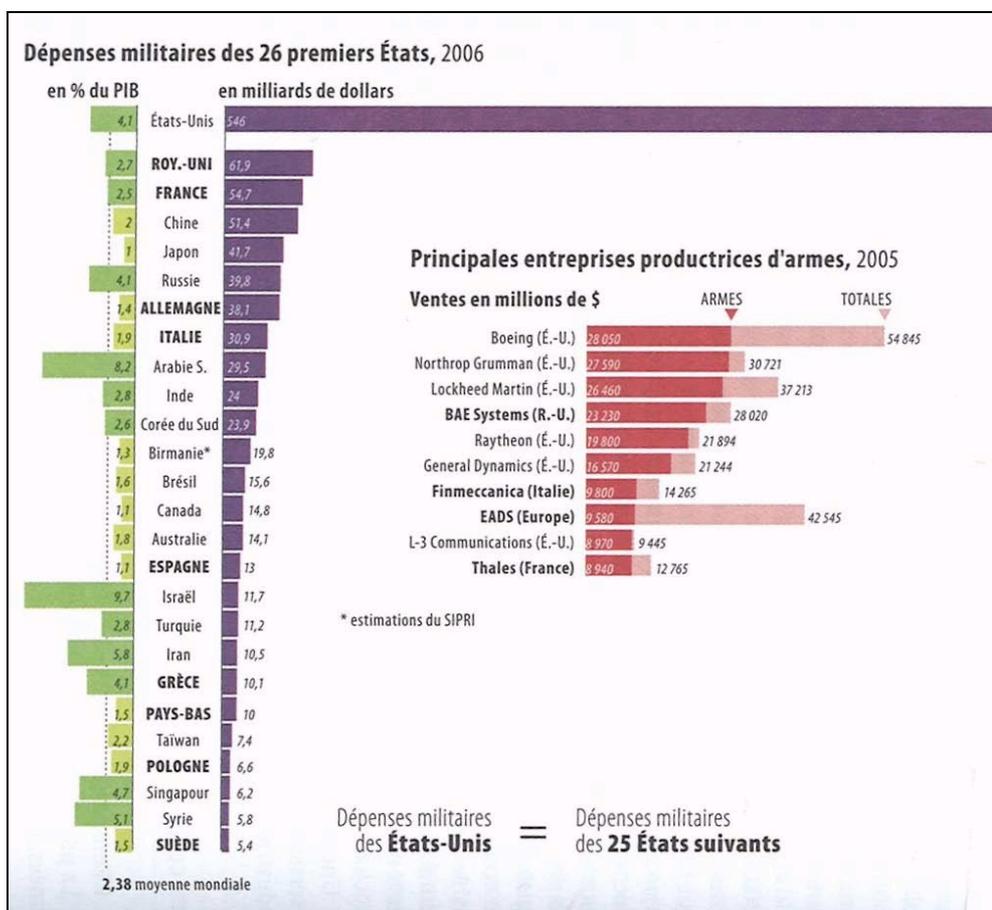
¹⁰⁰Discours de Nicolas SARKOZY, Président de l'Union pour un mouvement populaire, journée UMP de la défense, 7 mars 2007, http://www.u-m-p.org/site/index.php/s_informer/discours/journee_ump_de_la_defense, consulté le 8 mai 2008.

¹⁰¹ L'asymétrie de l'effort de défense entre l'Union européenne et les Etats-Unis, Projet de loi de Finance 2007, Budget de Défense de la France, Ministère de la Défense, p139, http://www.defense.gouv.fr/defense/le_ministere/budget/budget/annees_precedentes/projet_de_loi_de_finances_pour_2007 (voir annexe 5).

Le monde a changé, il faut donc accepter cette nouvelle réalité. Comme le remarque Jean-Dominique Giuliani, tous les budgets militaires ont augmenté. En 1996, si l'on additionnait tous les budgets militaires, le résultat était de 831 milliards de dollars alors qu'en 2007, le résultat est de 1200 milliards de dollars. Or, l'UE à 27 a dépensé en 2007 seulement 200 milliards d'euros contre 375 milliards d'euros pour les Etats-Unis¹⁰². L'Europe a baissé la garde, et au regard des défis auxquels elle risque d'être confrontée, avec une persistance des conflits au Moyen-Orient, un contexte de moins en moins clair, elle ne peut pas compter uniquement sur l'OTAN.

¹⁰² Jean-Dominique GIULIANI, *Comment relancer l'Europe de la défense?*, L'état de l'Union 2008, Rapport Schuman sur l'Europe, 2008, p.83.

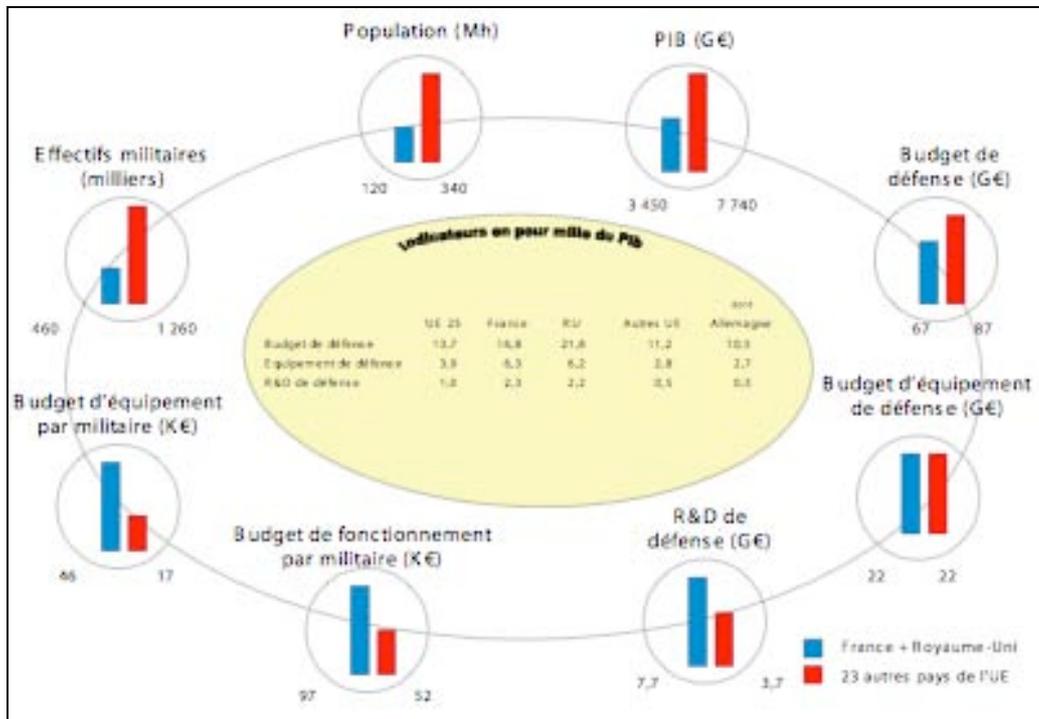
Graphique 1 : Défense européenne : dépenses militaires.



Source : Catalina PERDOMO, *SIPRI data on arms transfers*, The stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)

<http://www.sipri.org>

Graphique 2 : La disparité de l'effort de défense des pays de l'UE



Source : Projet de loi de finances 2007, Budget de défense, téléchargé sur le site du ministère de la défense nationale, p.139

http://www.defense.gouv.fr/defense/le_ministere/budget/budget/annees_precedentes/projet_de_loi_de_finances_pour_2007

Comme le montrent ces deux graphiques, la France est l'un des rares pays européens à avoir maintenu son effort budgétaire de défense, malgré les difficultés conjoncturelles. Ainsi, avec 2,5% de son PIB destiné au budget de défense en 2006, elle se situe juste derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. Certes, en termes absolus, l'écart entre le budget de défense des États-Unis et de la France est considérable, mais en termes relatifs, le budget de défense français, troisième budget de la nation, est important.

2.3) La problématique de l'industrie de l'armement et des défis industriels : la contribution française.

2.3.1) Contexte et données du problème.

Il s'agit là d'une des conséquences de la question budgétaire. Actuellement, les pays européens ont accumulé un grand retard dans l'industrie de l'armement ainsi que sur les nouvelles technologies du fait des réactions consécutives à la fin de la guerre froide. Or, Eric Trappier, Directeur général international de Dassault Aviation, rappelle que « *l'ambition politique de l'Europe passe par les réalités industrielles* »¹⁰³.

Il est possible de recenser trois problèmes majeurs :

- la question bien sûr des budgets militaires;
- la forte concurrence américaine ;
- le protectionnisme des Etats-Unis.

Concernant ce dernier point, l'American Buy Act contient des dispositions renforçant les contrôles douaniers. La conséquence de ce protectionnisme est que les Européens vendent peu aux Etats-Unis alors que les Américains vendent beaucoup en Europe. Les chiffres sont probants puisque 20% de l'équipement militaire européen provient des Etats-Unis contre 1% seulement pour les Américains. Le problème réside dans l'efficacité. En effet, l'UE regroupe 27 Etats membres, alors que les Etats-Unis ne sont qu'un seul et grand Etat. L'organisation est donc plus simple en comparaison d'un groupe d'Etats avec leur propre culture de défense. Ainsi, le point noir en Europe se trouve dans la dispersion et la duplication des moyens. Chaque Etat fait les mêmes choses, il n'y

¹⁰³ Eric TRAPPIER, Directeur général international Dassault Aviation, *Quelle stratégie industrielle pour l'Europe de la défense*, compte-rendu du séminaire du 15 mai 2006, Question d'Europe n°34, Fondation Robert Schumann, 3 juillet 2006, http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-34, consulté le 9 mai 2008.

a pas de concentration de potentiel d'un Etat dans un domaine donné. Les conséquences sur la compétitivité sont donc inévitables. Il est nécessaire de développer des coopérations et des partenariats ambitieux. Eric Trappier souligne l'importance du partage dans la difficile création d'une politique européenne de l'armement. En effet, le partage crée des interdépendances entre les industriels européens. Cela doit être relayé en arrière-plan par une politique européenne budgétaire cohérente¹⁰⁴.

2.3.2) Les démarches de coopération : l'implication française.

Dans une recherche d'efficacité et de compétitivité, il est nécessaire de fédérer les compétences par programmes. De ce fait, à partir des années 1990, le secteur de l'armement s'est engagé dans un processus de restructuration, de concentration et de rationalisation¹⁰⁵.

Ces initiatives, toutes intergouvernementales, ont commencé notamment à partir de 1993 avec le « Groupe Armement de l'Europe Occidentale »¹⁰⁶ (GAEO), qui rassemblait à l'origine treize pays, dont la France. Il s'agissait de susciter des actions communes dans trois domaines importants touchant à l'armement : l'harmonisation des besoins opérationnels, le lancement de programmes de recherche et développement et enfin l'ouverture des marchés internationaux

¹⁰⁴ André DUMOULIN, *La PESD: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2003, p597-634.

¹⁰⁵ Hélène MASSON, *La politique européenne de l'armement: la politique des "petits pas"*, Fondation pour la recherche stratégique, Décembre 2003, site de la Fondation pour la recherche stratégique, <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/europeArmement.php>, téléchargé le 2 mai 2008 ; voir aussi André DUMOULIN, *la PESD, de l'opérateur à l'identitaire*, Edition Bruyant, Bruxelles, 2003, p.635.

¹⁰⁶Le GAEO: historique, Ministère de la défense, www.defense.gouv.fr/dga/enjeux_defense/promouvoir_l_exportation/europe_de_l_armement/institutions/gaio/le_groupe_armement_de_l_europe_occidentale_gaio, consulté le 9 mai 2008.

d'armement¹⁰⁷. Néanmoins le bilan de cette institution est plus que mitigé car elle n'a pas la personnalité juridique et donc les décisions qui sont prises par l'ensemble des Etats membres ne sont pas contraignantes¹⁰⁸.

La deuxième initiative, l'OCCAR (Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement) s'intéresse aux problématiques liées à la demande et à l'offre à l'échelle européenne. Il s'agit d'une « démarche pragmatique » menée par les pays qui sont concernés par la problématique de l'armement en Europe. C'est la France accompagnée de l'Allemagne qui, en 1996, décident que les négociations à treize au sein du GAEO sont devenues trop complexes. Par conséquent, ils décidèrent de s'associer afin de mettre en place de nouveaux principes de coopération (principes de Baden-Baden). Ils furent très rapidement rejoints par le Royaume-Uni et l'Italie. Cette structure ad hoc a été créée en 1998 et les règles y sont beaucoup plus souples. Aujourd'hui cette organisation gère plusieurs grands programmes.

La lettre d'intention de 1998 est une autre démarche entreprise par les mêmes pays à savoir la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et l'Espagne. Il s'agit d'un accord cadre visant à harmoniser les législations nationales afin de faciliter l'émergence et la croissance de « sociétés transnationales de défense » telles que Thalès ou EADS. La lettre d'intention se présente davantage comme un forum de discussion que comme une structure de gestion des programmes, contrairement à l'OCCAR¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Hélène MASSON et Cédric PAULIN, *Perspectives d'évolution de l'industrie de défense en Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, mai 2007, p.174, site de la Fondation pour la recherche stratégique,

<http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/politiquesIndustrielles.php>, téléchargé le 16 mai 2008.

¹⁰⁸ André DUMOULIN, *La PESD: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2003, p.645

¹⁰⁹ Hélène MASSON et Cédric PAULIN, *Perspectives d'évolution de l'industrie de défense en Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, Mai 2007, p.175, <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/politiquesIndustrielles.php>, téléchargé le 16 mai 2008.

L'agence européenne de défense (AED), arrêtée lors du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003, a très vite été créée puisque dès fin 2004, elle était opérationnelle. C'est d'ailleurs grâce au soutien et à l'engagement effectif de la France et du Royaume-Uni dont l'engagement politique sur ce dossier fut sans faille¹¹⁰.

Enfin, il convient d'ajouter les groupes transnationaux, tels que EADS ou Thalès ainsi que les programmes comme NEURON lancé par la France et qui est un concept de coopération industrielle innovant. En effet, la méthode est révolutionnaire sur ce projet puisque comme le dit Charles Edelstenne, «*le gouvernement français a voulu éviter le mode de collaboration actuelle qui veut que chaque pays cherche à apprendre ce qu'il ne sait pas faire. Avec NEURON, le partage se fait en fonction des expertises de chaque industriel*»¹¹¹.

2.3.3) Vers un marché européen de l'armement ? Le concept de « préférence communautaire » défendu par la France.

La question d'un marché européen serait la meilleure façon de contrer une tendance qui s'amplifie toujours plus. Le problème réside essentiellement dans un cadre réglementaire et législatif inadapté qui est le fruit du refus des Etats membres d'abandonner une partie de leur souveraineté dans un domaine aussi stratégique que la défense.

C'est l'article 296 du traité sur l'Union européenne dans sa version consolidée qui fonde la règle en la matière. Cet article autorise les Etats membres à déroger aux

¹¹⁰ Yann BOULAY, *L'agence européenne de défense: avancée décisive ou désillusion pour une Europe en quête d'efficacité*, EU diplomacy paper, 1/2008, p.4,

<http://www.coleurop.be/template.asp?pagename=irdstudymast&language=fr&switchlang=yes>, téléchargé le 16 mai 2008.

¹¹¹ nEUROn : le programme décolle, Dassault Aviation, <http://www.dassault-aviation.com/fr/defense/dassault-aviation-un-magazine-dedie-a-la-defense/neuron-le-programme-decolle.html>, consulté le 20 mai 2008.

règles du marché intérieur quand leurs « *intérêts essentiels de sécurité* »¹¹² sont en jeu. L'application de cet article est très problématique. En effet, les termes du texte sont vagues et permettent donc une interprétation extensive de la disposition. Certains Etats en profitent aisément. Ils se sont garantis une marge de manœuvre sans restriction dans le domaine du commerce des armements. Les exceptions de cet article font désormais figure de règle :

« a) aucun État membre n'est tenu de fournir des renseignements dont il estimerait la divulgation contraire aux intérêts essentiels de sa sécurité ;

b) tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre ;

...Par ailleurs, sur le fondement de cet article, le secteur de l'armement échappe également aux directives communautaires sur les marchés publics, sur le contrôle des concentrations et sur les aides d'état. »

Cet article permet donc à un Etat de contourner les règles du marché pour des raisons de sécurité nationale¹¹³. Néanmoins, certains Etats comme la France se sont prononcés contre une lecture extensive de cet article. Par ailleurs, la Commission a, dès 1995, tenté de contrer les implications négatives de cet article en tentant d'établir une base industrielle solide. Elle a également publié une communication sur le décloisonnement des marchés nationaux¹¹⁴. Dernièrement, en 2003, elle a proposé de créer un marché européen d'équipement et de défense ayant pour but de mettre un terme à l'actuelle fragmentation des marchés européens de défense. Elle a poursuivi son action avec, en septembre 2004, la publication d'un livre vert consacré aux équipements de défense ayant pour but

¹¹² Traité sur les Communautés européennes, signé le 25 mars 1957, version consolidée, journal officiel n°C325 du 24 décembre 2002.

¹¹³ Hélène MASSON, *la politique européenne de l'armement: la méthode des "petits pas"*, Fondation pour la recherche stratégique, décembre 2003, p.5, <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/europeArmement.php>, téléchargé le 16 mai 2008.

¹¹⁴ Communication de la Commission européenne, Les défis auxquels sont confrontées les industries européennes liées à la défense : contribution en vue d'actions au niveau européen, 24 janvier 1996.

d'ouvrir les marchés de défense aux Etats membres. En 2006, elle a également lancé une étude sur l'interprétation de l'article 296 du traité CE. Cependant, la Commission se heurte à la mauvaise volonté des Etats membres. C'est la traditionnelle opposition entre communautaire et intergouvernemental.

Dans tous les cas, un marché européen basé sur le principe de préférence communautaire, idée défendue par la France, est la meilleure des issues afin d'éviter les gaspillages, les duplications de compétences et de fournir à la PESD la capacité autonome d'action qui lui est nécessaire pour être crédible. Comme l'explique Hélène Masson, ce n'est pas qu'une question militaire ou économique, c'est avant tout une question d'ordre politique. La France, si elle défend un principe « *d'autonomie compétitive* », accepte néanmoins l'idée « *d'une dépendance mutuelle* » et soutient le principe de préférence communautaire. Alors que le Royaume-Uni, l'autre grand de la défense en Europe, est pour une ouverture des marchés à la concurrence internationale et contre l'idée de préférence communautaire¹¹⁵. Rien d'étonnant ici encore compte tenu des liens forts qui existent entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Malgré toutes ces difficultés, l'Agence européenne de Défense a proposé une démarche qui repose certes sur le volontariat mais qui est somme toute à étudier¹¹⁶. Après avoir dans un premier temps renforcé la base industrielle de technologie et de défense en instaurant de nouvelles normes facilitant l'émergence d'un marché européen de l'armement, elle a dans un second temps, à l'automne 2005, favorisé l'adoption d'un code de conduite portant sur les acquisitions de

¹¹⁵ Hélène MASSON, *Quel marché de défense européen?*, Fondation pour la recherche stratégique, mai 2006, p.6, <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/europeArmement.php>, téléchargé le 16 mai 2008.

¹¹⁶ Yann BOULAY, *L'agence européenne de défense: avancée décisive ou désillusion pour une Europe en quête d'efficacité*, EU diplomacy paper, 1/2008, p.8-9, <http://www.coleurop.be/template.asp?pagename=irdstudymast&language=fr&switchlang=yes>, téléchargé le 16 mai 2008.

matériel de défense¹¹⁷. Ce code où participent vingt-deux des Etats membres n'a pas de valeur contraignante.

Les questions budgétaires ainsi que la problématique de l'industrie de l'armement sont des aspects clés des futurs développements de la PESD. Cette politique, si elle se veut crédible et efficace, devra passer par des réformes difficiles à entreprendre pour les Etats membres mais nécessaires.

En effet, dans les années à venir, comme dans les années passées, de nouvelles menaces apparaîtront. L'UE ne peut pas compter que sur les Etats-Unis pour assurer sa sécurité. D'autant plus que ces derniers ont entrepris un virage vers l'unilatéralisme depuis les attentats du 11 septembre 2001. L'UE ne doit donc pas laisser le fossé se creuser.

3) Les contraintes exogènes au développement de la PESD.

Il y a en effet, un certain nombre d'éléments qui viennent contrarier la progression de la PESD. Cette fois, il convient de s'attacher à analyser des facteurs qui sont en dehors du fonctionnement de cette politique et fragilisent ce processus. Il s'agit de l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est et du caractère relativement nouveau des menaces. Dans les deux cas, il faudra analyser l'impact sur la PESD.

¹¹⁷ Le code de bonne conduite sur les marchés publics de la défense des États membres de l'UE participant à l'Agence européenne de défense, Bruxelles, le 21 novembre 2005 [Non publié au Journal officiel], <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33236.htm> téléchargé le 9 mai 2008.

3.1) L'impact de l'élargissement aux pays de l'Europe Centrale et de l'Est sur la PESD: une forte tendance atlantiste et une profonde hostilité pour « l'exception française ».

L'UE, dans l'histoire de sa construction, a fait face à des vagues d'élargissements successifs qui chacune ont eu leurs spécificités. Ce fut tout d'abord en 1973, l'Angleterre et l'Irlande qui ont apporté une tendance atlantiste et une autre perception de l'Europe. Puis, entre 1981 et 1986 ce fut le tour des pays du Sud avec la Grèce, l'Espagne et le Portugal. En 1995, l'UE marquait un nouveau tournant avec l'intégration des pays dits « neutres » comme l'Autriche, la Finlande, la Suède. Mais les élargissements à l'Est ont quelque chose de particulier, de différent. Différent par leur nombre tout d'abord, puisqu'en 2004, ce sont dix nouveaux pays qui sont entrés dans l'UE, puis deux autres - la Bulgarie et la Roumanie - en 2007. Différent surtout par leur histoire et leur situation géographique. En effet, cet élargissement est en lui-même une politique de sécurité puisqu'il s'agissait d'instaurer la stabilité à l'Est¹¹⁸.

L'histoire de ces nouveaux venus est lourde de sens pour le développement de la PESD puisque ce sont d'anciens pays communistes, satellites de Moscou. La première conséquence importante est que ces pays ont acquis leur indépendance et se sont libérés de la tutelle soviétique. Il est donc normal qu'ils veuillent jouir de cette liberté retrouvée et qu'ils rechignent à abandonner une partie de leur souveraineté dans un domaine aussi sensible que celui de la défense. Par ailleurs, la deuxième conséquence, qui est due à l'histoire de ces pays, c'est leur tendance fortement atlantiste. En effet, leur libérateur ce sont les Etats-Unis et non l'Europe qui a été incapable d'agir. Ce souvenir est donc profondément ancré dans les mémoires collectives de ces pays. Et certes, s'ils ne veulent pas trancher entre Washington et Bruxelles¹¹⁹, s'il devait y avoir choix, celui de l'atlantique serait le

¹¹⁸ Antonio MISSIROLI, *Central European between the EU and NATO*, Survival, vol.46, Hiver 2004-2005, p.121-133.

¹¹⁹ Antonio MISSIROLI, *Central European between the EU and NATO*, Survival, vol.46, Hiver 2004-2005, p.121-133.

leur. Par ailleurs, leur choix lors de la guerre en Irak a été celui des Etats-Unis, et ce fut un choix actif dans la mesure où ils ont montré clairement leur soutien par une lettre aux Etats-Unis.

Ensuite, concernant la PESD, Antonio Missiroli, dans son analyse, remarque que cette politique dans laquelle pourtant il n'est pas question « *d'acquis communautaire* » leur a demandé un plus gros effort. En effet, cet élargissement s'est doublé pour la plupart de ces pays d'une intégration dans l'OTAN. Or, ces pays voient l'OTAN comme la véritable source de sécurité et ne voient pas dans quelle mesure cette PESD a une utilité. Ils perçoivent, comme la plupart des Etats membres, essentiellement cela comme un « *problème français, issu soit d'une bizarrerie culturelle tenace, soit plus directement, de la singularité de la position française au sein de l'OTAN, et concluent souvent que tout serait plus simple si cette exception française n'existait pas* »¹²⁰. La position française étant interprétée comme une opposition aux Etats-Unis et à l'OTAN.

3.2) Le caractère nouveau des menaces et son impact sur la PESD.

Avant toute chose, il convient de donner une explication terminologique. En effet, il faut distinguer entre les termes *menace* et *risque*. Le terme de *risque* englobe toute une série d'éléments comme les violences ethniques, les problèmes environnementaux, les flux migratoires, les ressources. Alors que le terme de *menace* est différent, il se caractérise par une origine différente ainsi qu'une volonté de nuire. En l'espèce, il convient de s'arrêter sur les nouvelles menaces et plus spécifiquement le terrorisme. La dimension PESD dans cette lutte sera analysée.

¹²⁰ Nicole GNESOTTO, *L'Europe politique ou les dilemmes de la défense européenne*, Notes de l'IFRI n°2, Paris, Juillet 1996, p.11.

3.2.1) La caractéristique des nouvelles menaces: l'ennemi n'est plus un Etat.

Le caractère nouveau des menaces souvent appelées « menaces asymétriques », s'explique par la différence qui existe entre le monde d'aujourd'hui, toujours plus incertain, plus globalisée et le monde d'avant la fin de la guerre froide. Ce dernier se définissait par un système clair. En effet, comme l'analyse André Dumoulin ou encore Nicole Gnesotto¹²¹, l'ennemi était un autre Etat, par définition facile à identifier. Or, la défense d'un territoire contre un autre implique un engagement fort de la population, c'est fédérateur. « *Le désir de territoire est le chevalier de l'identité* » écrivait François Thual. Aujourd'hui, et depuis la fin de la guerre froide, le système international a assisté à un éclatement ou plutôt une réapparition des conflits autrefois contenus par les logiques du monde bipolaire¹²². Par ailleurs, d'autres menaces sont apparues, souvent favorisées par le cadre de la mondialisation. Il est aujourd'hui coutume d'entendre parler de menaces asymétriques pour désigner ces nouveaux types de dangers. Elles se définissent, selon le rapport annexé à la loi de programmation militaire 2003-2008, comme des menaces contre des Etats « *dirigées par des acteurs étatiques ou non étatiques, disposant d'un potentiel militaire inférieur et qui cherchent à contourner nos défenses et à exploiter nos vulnérabilités par tous les moyens possibles, y compris non militaires* »¹²³. Cette notion a été introduite la première fois en 1997 par la Quadriennal Defense Review des Etats-Unis. Une des caractéristiques importantes lorsque l'on aborde la question des nouvelles menaces, c'est également celle des moyens. En effet, ces acteurs disposent de moyens moindres donc tentent de contourner la supériorité technologique de leur adversaire, un Etat, en recherchant un avantage stratégique et ainsi accroître la vulnérabilité de l'Etat par l'utilisation de moyens alternatifs. Ces menaces, parce

¹²¹ Nicole GNESOTTO, *L'Europe politique ou les dilemmes de la défense européenne*, Notes de l'IFRI n°2, Paris, 1996, p19-20 voir aussi André DUMOULIN, *La PESD: de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Edition Bruyant, 2003, p217-241.

¹²² Claude NIGOUL, *cours de relations internationales*, Institut européen des Hautes Etudes internationales, Nice, Mars 2008.

¹²³ Définition des menaces asymétriques, Loi de programmation militaire de la France 2003-2008, rapport annexé

qu'elles sont différenciées et ne menacent pas la survie d'un territoire, sont facteur de divisions. En effet, chaque Etat retrouve une liberté de décision avec l'envie de les gérer de la façon qu'il le souhaite.

3.2.2) La nécessaire réponse cohérente de l'UE : l'obsolescence de la structure en piliers.

Depuis le traité de Maastricht, l'UE est dotée d'une structure en piliers. Cette « *solution* », trouvée par la présidence luxembourgeoise, avait pour avantage de gérer au mieux les susceptibilités avec un système conjuguant supranationalité et inter gouvernementalisme.

Le premier pilier, les Communautés européennes, est complètement intégré, et applique par conséquent la procédure de vote à la majorité qualifiée. Le deuxième pilier est celui de la PESC et de la PESD, c'est-à-dire qu'il englobe tout ce qui a trait à l'action extérieure. C'est le pilier intergouvernemental par essence, même si la Commission a un rôle d'initiative minimale a joué, seul le Conseil décide, d'où un manque d'efficacité. Le troisième pilier est de structure mixte ou, comme en témoigne l'expression, il est « en voie de communautarisation ». Cela signifie que ce pilier, Justice et Affaires Intérieures ou selon la nouvelle appellation « CPJP : coopération policière et judiciaire en matière pénale », applique partiellement les procédures simplifiées du premier pilier. Il s'établit ainsi une claire distinction entre sécurité intérieure (troisième pilier) et sécurité extérieure (deuxième pilier).

M. David Spence, spécialiste des questions de sécurité, explique que si depuis le 11 septembre, il est possible d'assister à une prise en compte du terrorisme et des nouvelles menaces plus globalement, avec une convergence d'opinion entre les Etats membres malgré les divergences sur la guerre en Irak (voir les conclusions du Sommet du Touquet entre la France et la Grande-Bretagne), il faut néanmoins constaté qu'il y a un manque évident de coordination entre les piliers. Pour pallier ce manque, la fonction de coordinateur de lutte contre le terrorisme a été créée en 2003. C'est actuellement Gilles De Kerchove qui exerce cette tâche depuis

novembre 2007. L'idée est certes pertinente mais faudrait-il encore que ce coordinateur ait un pouvoir de décision et un budget, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Cette structure, où coexistent trois méthodes distinctes de décision, implique un effet de dispersion et de concurrence entre les piliers¹²⁴. Or, il est nécessaire d'apporter une réponse globale et cohérente. Cependant, l'UE n'est pas un gouvernement national, elle ne peut pas poursuivre et arrêter des terroristes, cette faculté appartenant aux Etats membres. Puis, la lutte contre le terrorisme a ceci de particulier qu'elle dépasse les barrières et les politiques, elle requiert une action d'ensemble¹²⁵. Enfin, chaque pays a une expérience différente du terrorisme.

La France, qui fut durement touchée dans le passé et qui le reste encore (cf. tableau et carte ci-dessous), a mis en place un système de lutte efficace, avec des juges spéciaux et est leader en matière de politique européenne contre le terrorisme. Les autres Etats tardent à appliquer les mesures européennes ou n'ont pas forcément chez eux de dispositif juridiques, de lois s'appliquant aux actions terroristes, comme l'Allemagne¹²⁶.

¹²⁴ Mara WESSELING, *La coordination des politiques antiterroristes européennes: mission impossible?*, Institut européen d'administration publique, Janvier 2007, <http://www.eipa.nl/en/eipascope/archive/&let=L>, téléchargé le 5 mai 2008.

¹²⁵ David KEOHANE, *The EU and counter-terrorism*, Center for European reform, Mai 2005, http://www.cer.org.uk/defence_new/publications_defence_new.html, téléchargé le 3 mai 2008.

¹²⁶ Jeremy SHAPIRO et Bénédicte SUZAN, *the French experience of counter-terrorism*, Survival, vol.45, n°1, printemps 2005, p.67-82.

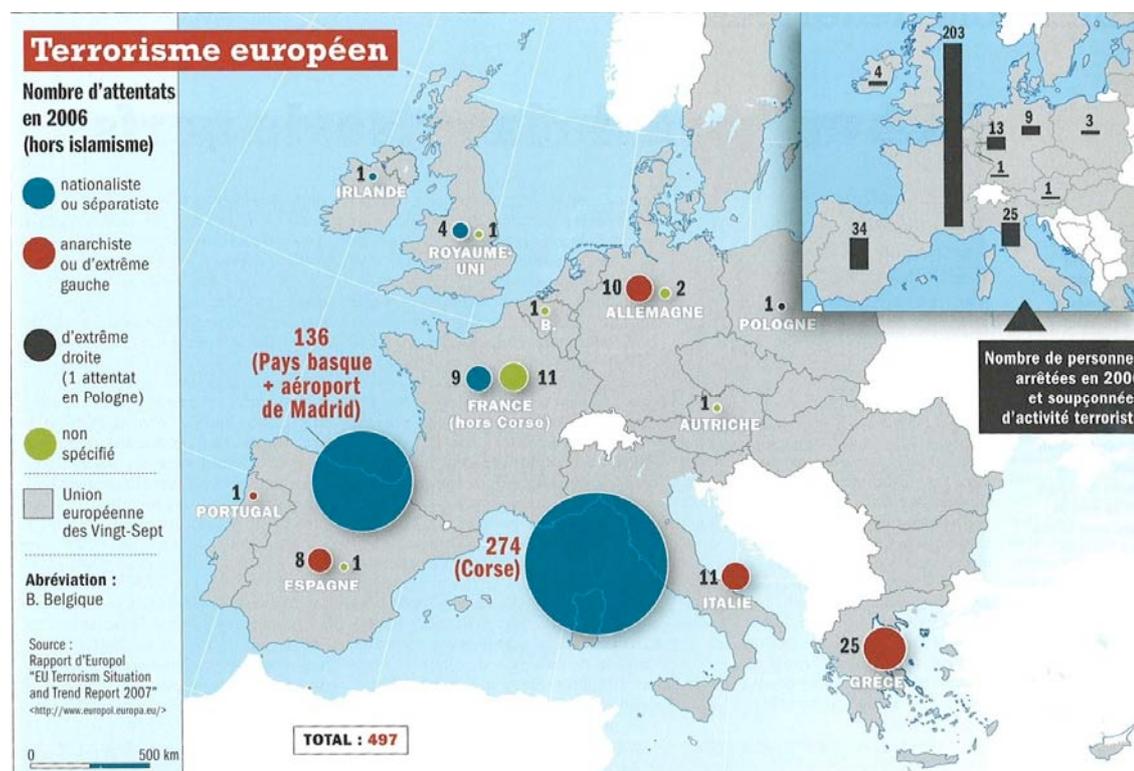
Tableau 2 : nombre d'attaques terroristes par type de terrorisme en 2006

Member State	Islamist	Separatist	Left-Wing	Right-Wing	Other/Not Specified	Total
Austria	0	0	0	0	1	1
Belgium	0	0	0	0	1	1
France	0	283	0	0	11	294
Germany	1	0	10	0	2	13
Greece	0	0	25	0	0	25
Ireland	0	1	0	0	0	1
Italy	0	0	11	0	0	11
Poland	0	0	0	1	0	1
Portugal	0	0	1	0	0	1
Spain	0	136	8	0	1	145
UK	0	4	0	0	1	5
Total	1	424	55	1	17	498

Source : Rapport d'Europol « EU Terrorism Situation and trend report 2007 » sur le site

<http://www.europol.europa.eu/index.asp?page=publications&language=>

Carte 2 : nombre d'attentats terroristes sur le sol européen en 2006, hors islamiste



Source : L'atlas du terrorisme, Hors-série Courrier International, Mars-avril-mai 2008, p.25. Carte

se fondant sur le rapport d'Europol « EU terrorism Situation and Trend Report 2007 » sur le site

www.europol.europa.eu

3.2.3) La prise de conscience de l'UE avec les attentats du 11 septembre : la dimension PESD dans la lutte contre le terrorisme

Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. Néanmoins, c'est avec les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis que le terrorisme international et islamique s'est révélé, par l'ampleur de la catastrophe. En dehors de ce mouvement, il faut en distinguer deux autres. Le premier est le terrorisme issu d'une philosophie radicale comme le groupe action directe en France dans les années 1980 ou les Brigades Rouges en Italie. Le second, encore très présent dans certaines zones, est le terrorisme issu des groupes régionaux et séparatistes tels que l'IRA (Irish Republican Army) en Irlande, l'ETA (Euskadi Ta Askatasuna) au Pays Basque ou le FLNC (Front de Libération Nationale de la Corse) en Corse. Par ailleurs, il n'y a pas de définition juridique universelle du terrorisme. L'ONU a maintes fois tenté de définir le terme mais ce dernier est chargé d'un tel contenu émotif et politique qu'il n'est pas aisé d'en dégager une définition objective. Au sein de l'UE, des mesures ont été prises face à l'intensité nouvelle des menaces, mais en se focalisant sur les aspects policiers et judiciaires, autrement dit le troisième pilier¹²⁷. C'est d'ailleurs là, comme le souligne David Keohane, que réside la différence essentielle avec les Etats-Unis, qui mènent une « *global war against terror* » dans le monde¹²⁸.

Cela s'est matérialisé par une série de mesures prises dès le 21 septembre 2001, lors d'un conseil européen extraordinaire, dans le cadre du plan d'action de lutte contre le terrorisme¹²⁹. Puis les textes se sont succédés, créant des instruments

¹²⁷ Nicole GNESOTTO, *L'Union européenne entre terrorisme et élargissement*, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, Critique internationale, n°17, Octobre 2002,

<http://www.ceri-sciences-po.org/cerifr/publica/critique/17/sommaire.htm>, consulté le 15 mai 2008.

¹²⁸ David KEOHANE, *The EU and counter-terrorism*, Center for European reform, mai 2005, http://www.cer.org.uk/defence_new/publications_defence_new.html, téléchargé le 3 mai 2008.

¹²⁹ Conclusions et plan d'actions du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre 2001,

nécessaires comme le mandat d'arrêt européen¹³⁰, Europol et Eurojust. La stratégie européenne de sécurité de 2003 a également pris en compte le terrorisme. Puis une stratégie européenne visant à lutter contre le terrorisme a été élaborée par le conseil de l'UE le 30 novembre 2005 suggérant une vision globale de la lutte¹³¹. La prééminence des actions a donc porté sur le développement d'instruments dans le troisième pilier. Ce n'est finalement que lors du Conseil européen de Séville, en juin 2002, que les Etats membres ont explicitement fait un lien entre défense et terrorisme. Ainsi, les chefs d'Etats et de gouvernement ont adopté une déclaration sur « *la contribution de la PESC, y compris de la PESD, à la lutte contre le terrorisme* »¹³² en définissant des priorités.

En effet, si le terrorisme ne se combat pas seulement avec des chars et des régiments d'artilleries, la PESD peut néanmoins apporter un soutien effectif grâce aux capacités militaires et civiles qui peuvent gérer les catastrophes. En 2003, suite à la guerre en Irak, Javier Solana a élaboré une stratégie européenne de sécurité « *une Europe sûre dans un monde meilleur* ». Il invite les Etats membres et l'UE à avoir une vision globale car aujourd'hui la menace n'est plus « *massive et visible* »¹³³, il faut par conséquent combiner les outils, aussi bien militaires que policiers. Par la suite, avec les attentats sur le sol européen de Madrid et de

www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/ACF3B0F.pdf, téléchargé le 3 mai 2008.

¹³⁰ Décision cadre 2002/584/JAI du Conseil, 13 juin 2002, relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remises entre Etats membres, Journal Officiel L190 du 18 juillet 2002,

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002F0584:FR:HTML> consulté le 16 mai 2008.

¹³¹ Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme, Conseil de l'UE, 30 novembre 2005,

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/133275.htm>, téléchargé le 3 mai 2008.

¹³² Déclaration du conseil européen sur la contribution de la PESC, y compris de la PESD, à la lutte contre le terrorisme, Conseil européen, Séville, 21 et 22 juin 2002,

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/actualites/deplacements_a_1_etranger/2002/juin/documents_06/02/declaration_du_conseil_europeen_sur_la_contribution_de_la_pesc_y_compris_la_pesd_a_la_lutte_contre_le_terrorisme-seville.1272.html, consulté le 21 mai 2008.

¹³³ Stratégie européenne de sécurité, Une Europe sûre dans un monde meilleur, Bruxelles, 12 décembre 2003, <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r00004.htm>, téléchargé le 20 avril 2008.

Londres, une intensification de la lutte contre le terrorisme a engendré une plus grande prise en compte de la dimension PESD dans la lutte contre le terrorisme. Ainsi, en juin 2004, le Conseil a mandaté le comité politique et de sécurité d'établir un document cadre sur la dimension PESD dans la lutte contre le terrorisme¹³⁴. Le document approuvé par la suite au sein du Conseil fait état de la dimension PESD dans cette lutte à plusieurs niveaux : la prévention de la menace terroriste sur le territoire des Etats, la protection des institutions et des populations civiles et l'assistance à un Etat en cas d'attaque terroriste sur son territoire. Enfin, la stratégie de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'UE¹³⁵, du 30 novembre 2005, reprend ces idées en proposant une approche globale, sous quatre angles : prévention, protection, poursuite, réaction. Ces quatre piliers qui transcendent la structure de l'UE formeraient un continuum entre sécurité intérieure et sécurité extérieure¹³⁶.

Le traité de Lisbonne modifie certains de ses aspects mais il faut impérativement que les Etats membres comprennent qu'ils ne peuvent plus lutter seuls contre ces nouveaux défis et qu'il faut améliorer la structure de l'UE afin d'être plus efficace¹³⁷.

¹³⁴ Conceptual Framework on the ESDP dimension of the fight against terrorism, élaboré par le Comité politique et de sécurité, adopté par le conseil européen du 17 décembre 2004,

<http://www.google.com/search?q=Conceptual+Framework+on+the+ESDP+dimension+of+the+fight+against+terrorism&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a>, téléchargé le 2 mai 2008.

¹³⁵ Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme, Conseil de l'UE, 30 novembre 2005, site Europa, <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33275.htm>, téléchargé le 21 mai 2008.

¹³⁶ Gustav LINDSTROM, *The ESDP contribution to the fight against terrorism*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, Bruxelles, 7 mars 2005.

¹³⁷ David SPENCE, *International terrorism : a quest for a coherent EU response*, 2005, p.95, téléchargé sur le site de l'IEHEI.

Chapitre 4 : La France et la relance de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : 2008, vers un débloqué ?

Dix années se sont bientôt écoulées depuis le sommet franco-britannique de Saint Malo, permettant à la PESD de progresser mais les difficultés perdurent.

2008 est une année riche en rebondissements et peut-être l'année d'un débloqué. Plusieurs hypothèses se distinguent : un nouveau président de la France, qui apparemment incarne « le changement », un nouveau traité qui doit être ratifié dans le courant de l'année, une Présidence française qui s'annonce sous le signe de la défense, une nouvelle administration américaine... Les raisons ne manquent pas pour invoquer une possible ouverture.

Ainsi, cette dernière partie se propose d'éclaircir des pistes de réflexion sur une probable relance de la PESD.

Tout d'abord, le traité de Lisbonne, qui devrait être ratifié cette année par les 27 membres de l'Union, ouvre des perspectives juridiques nouvelles et importantes. Mais, pour autant, est-ce suffisant ?

De même, la France connaît un nouveau président depuis un an, Nicolas Sarkozy. Son arrivée à la présidence et les changements qu'il propose méritent de retenir notre attention.

La France doit, par ailleurs, assumer la Présidence du Conseil de l'UE au second semestre 2008, ce qui n'est pas sans inquiéter les autres Etats membres.

Enfin, après avoir vu dans un premier chapitre la manière dont Jacques Chirac s'est heurté au refus des Américains de développer une PESD alors même que Paris jouait la carte du rapprochement, il semble que l'histoire se répète. L'issue sera-t-elle différente ? En effet, le nouveau président français a montré un clair rapprochement avec les Etats-Unis et a annoncé un possible retour complet de la France dans l'OTAN sous condition. Progrès ou retour en arrière pour la PESD ? C'est ce qu'il faudra essayer de déterminer.

1) Le traité de Lisbonne : la concrétisation des espoirs français.

La PESD est une politique de gestion des crises à l'extérieur de l'UE ; c'est une politique qui correspond actuellement à l'ensemble des missions de Petersberg comme en dispose l'Article 17 du TUE. Néanmoins, ses missions ont été élargies au fil des années de manière informelle. Il convient donc ici de voir les apports juridiques du nouveau traité dénommé « *mini traité* » par le président français durant sa campagne. Les dispositions figurant dans le traité de Lisbonne reprennent dans leur quasi-intégralité celles du Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE).

1.1) Un traité simplifié ?

Ce traité, qui n'est aucunement un « *traité simplifié* » ou encore un « *mini traité* », comme le promettait le nouveau Président français durant la campagne présidentielle de 2007, est en réalité un traité « *modificatif* » des traités antérieurs (traité sur l'UE et traité sur les communautés européennes). Il vient remplacer le traité établissant une constitution pour l'Europe qui a essuyé un échec du fait des référendums négatifs français et hollandais.

Ce traité, signé à Lisbonne le 13 décembre 2007 par les chefs d'Etat et de gouvernement des 27, devrait entrer en vigueur dès le début de l'année 2009 s'il est ratifié par l'ensemble des Etats, et notamment l'Irlande dont les résultats du référendum prévu en juin sont très attendus.

Concernant la politique européenne de défense, l'intégralité des dispositions contenues dans le TECE est reprise dans ce traité, avec quelques modifications certes, mais qui ne sont que substantielles.

Dans un premier temps, le traité réitère les objectifs fondamentaux de l'UE en la matière :

- la définition progressive d'une politique commune (article 28A qui reprend le libellé de l'article 17, Titre V du TUE) ;
- le développement d'une capacité autonome de décision et d'action dans le domaine de la sécurité et de la défense ;

-la solidarité et la sécurité communes pour identifier les risques de toute nature, dont notamment le terrorisme, et mettre en place les moyens d'y faire face.

Puis, il propose des innovations juridiques majeures, aussi bien au niveau des mécanismes de coopération, que sur le champ des missions de la politique européenne de défense.

Enfin, le traité propose une nouvelle ambition politique avec des modifications visant « à améliorer la visibilité et l'efficacité extérieures de l'UE »¹³⁸.

1.2) Les apports juridiques du traité de Lisbonne.

1.2.1) Le système des coopérations renforcées et des coopérations structurées permanentes: des mécanismes attendus par la France.

Ce système à géométrie variable permet à certains pays d'aller plus loin s'ils en émettent la volonté. La France est satisfaite puisqu'elle a toujours été adepte de l'idée de « *groupe pionnier* » ou encore de « *noyau dur* ».

Ces deux mécanismes peuvent permettre à la PESD de progresser :

-l'extension de la coopération renforcée au domaine de la défense (article 10) : le principe de la coopération renforcée est de « *mener avec un nombre restreint de participants des politiques dans lesquelles ne souhaitent pas s'engager d'autres partenaires* ». Introduites en 1997 par le traité d'Amsterdam, elles sont élargies au Sommet de Nice au second pilier, mais la défense restait exclue. Les conditions d'utilisation de cet outil étaient très contraignantes et à ce jour, cet instrument n'a pas été utilisé.

Le Traité de Lisbonne, s'il l'étend à la défense et en simplifie l'utilisation, fixe néanmoins des conditions. La première d'entre elles réside dans le fait qu'elle doit réunir au minimum neuf Etats membres. Dans le cadre du deuxième pilier, une

¹³⁸ Véronique ROGER-LACAN, *Traité de Lisbonne et défense européenne*, Revue de défense nationale et sécurité collective, Paris, Février 2008, p.55-63.

condition particulière s'ajoute : c'est le Conseil qui doit décider à la majorité de l'existence de cette coopération.

Souvent critiqué comme instaurant une « *Europe à plusieurs vitesses* » pour les plus fédéralistes ou une « *Europe à la carte* » pour les plus atlantistes, ce concept peut pourtant permettre de palier les difficultés de l'élargissement.

Par ailleurs, il s'agit de créer un effet d'entraînement, de pression incitant les autres Etats à rejoindre ce groupe « *d'avant-garde* »

-les coopérations structurées permanentes (art.28A et protocole sur les coopérations structurées permanentes¹³⁹) : c'est l'innovation majeure du traité concernant la défense européenne, et très certainement la plus controversée. Certains ont en effet évoqué une tentative de duplication de l'OTAN alors que d'autres, comme la France, y ont vu la possibilité de faire évoluer l'Europe de la défense¹⁴⁰.

L'article 28A, §6 donne une définition de ce type de coopération, et dispose que « *les États membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes, établissent une coopération structurée permanente dans le cadre de l'Union* ». Il s'agit donc de confier une mission à un groupe d'Etats capables de la mener à bien, afin de développer les capacités européennes de défense. Ce serait en quelque sorte des pays modèles en la matière.

Ces types de coopération sont les seuls moyens pour l'UE d'avancer dans ce domaine. Il est en effet impossible d'imaginer un consensus au sein du Conseil sur ces questions¹⁴¹.

¹³⁹ Traité de Lisbonne, modifiant le traité sur l'union Européenne et le traité sur les Communautés européennes, Journal officiel de l'Union européenne n°C306 du 17 décembre 2007.

¹⁴⁰ Christian MOLLING, *ESDP after Lisbon : more coherent and capable?*, Center for security studies, Zürich, Vol.3, n°28, Février 2008, p.1-3.

¹⁴¹ Cours de M. Sami SANDAWI, expert de la PESD à l'Institut für Europäische Politik de Berlin, Berlin, février 2008.

1.2.2) Extension des missions de Petersberg et mise en place des clauses de solidarité et d'assistance.

La PESD aujourd'hui correspond aux missions dites « de Petersberg », qui sont des missions de gestion de crise. Elles ont été incluses en 1997 au traité d'Amsterdam dans l'article J7¹⁴² et ont été intégralement reprises dans le traité de Nice à l'article 17¹⁴³. Ces dispositions sont donc le droit positif de l'UE en matière de PESD.

Néanmoins, il faut admettre que de manière informelle et au fil des années, ces missions se sont élargies. C'est pourquoi le traité de Lisbonne s'efforce de légaliser de nouvelles missions et actions. En plus des opérations « traditionnelles » mentionnées à l'article 28A §1 et 28B, §1 viennent s'ajouter « *les actions conjointes en matière de désarmement, ... Les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, ... Les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits* » (art.28B, §1).

S'y ajoutent deux innovations majeures qui posent à terme la question d'une défense commune.

Il s'agit tout d'abord de la clause de solidarité insérée dans le nouveau titre VII à l'article 188R §1 « *l'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine* »¹⁴⁴. Par ailleurs, l'Union peut mobiliser tous les instruments, y compris les moyens militaires qu'elle juge nécessaires. Néanmoins, il faut noter que la clause de solidarité est appliquée de manière anticipée depuis une décision du Conseil européen de juin

¹⁴² Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union Européenne et les traités instituant les Communautés européennes, Journal Officiel n°C340 du 10 novembre 1997.

¹⁴³ Traité de Nice modifiant le traité sur l'Union Européenne et les traités instituant les Communautés européennes, Journal Officiel n°C80 du 10 mars 2001.

¹⁴⁴ Traité de Lisbonne, modifiant le traité sur l'union Européenne et le traité sur les Communautés européennes, Journal officiel de l'Union européenne n°C306 du 17 décembre 2007.

2004, en réaction aux attentats de Madrid qui ont eu lieu en mars 2004.

Enfin, le traité ajoute à l'article 28A, §7 une obligation d'aide et d'assistance mutuelle dans le cas où l'un des Etats membres serait victime d'une agression armée. Cette clause n'a pas d'effet contraignant ou impératif, il n'est pas comparable à l'article V du traité de Bruxelles instituant l'UEO qui prévoit que « *au cas où l'une des hautes parties contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres* »¹⁴⁵.

1.2.3) Une nouvelle ambition politique : l'amélioration de la visibilité et de l'efficacité de l'action extérieure de l'UE.

Le dernier point important du traité de Lisbonne en matière de défense réside dans la volonté d'améliorer la visibilité, la transparence et l'efficacité de l'action extérieure.

Tout d'abord, un nouveau niveau d'ambition se perçoit à travers la nouvelle appellation de la politique de défense qui se nomme désormais Politique de sécurité et de Défense Commune (PSDC).

Par ailleurs, la fonction de « *Monsieur PESC* » est clarifiée. En effet, à défaut de devenir ministre européen des Affaires étrangères comme cela était prévu dans le TECE, il devient « *Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères* » en regroupant ainsi les fonctions de commissaire européen aux relations extérieures et de vice-président de la Commission. M. David Spence, expert sur les questions de diplomatie européenne et sur les questions de sécurité, explique que cette fonction à « *double casquette* » correspond à celle que devait occuper le ministre européen des affaires étrangères dans le TECE. Il n'y a donc que le nom qui change, le terme de ministre faisant une référence trop forte à une structure

¹⁴⁵ Traité de Bruxelles instituant l'Union de l'Europe Occidentale, 17 mars 1948, modifié en 1954.

étatique¹⁴⁶. Le haut représentant sera aidé dans sa démarche par un service d'action extérieure.

De plus, un président de l'UE (art.9B §5) est élu pour deux ans et demi. L'objectif d'une telle démarche est de donner un visage à l'Europe et ainsi donner une réponse à M. Kissinger qui, dans les années 1970, se demandait alors de façon ironique « *who do I call if I want to call Europe ?* »¹⁴⁷.

L'agence européenne de défense se voit aussi reconnue juridiquement par ce traité.

Enfin, dernier apport majeur, bien qu'il ne concerne pas que la politique de défense, c'est la personnalité juridique de l'UE. Cela signifie très simplement qu'elle va pouvoir prendre des engagements en son nom, ester en justice... alors que jusqu'à présent, seules les Communautés européennes détenaient la personnalité juridique.

1.3) Des avancées limitées : la volonté politique des Etats reste la clé du succès de cette politique.

En effet, le traité de Lisbonne est un traité majeur au regard des apports qu'il fait à la politique de défense, toutefois, ses procédures sont complexes et souvent peu usitées. Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman, parle à leur propos « *d'usines à gaz institutionnelles* »¹⁴⁸.

Il faut admettre que si la politique de défense doit poursuivre sa « *success story* », cela dépendra davantage de la volonté politique des Etats que d'un traité quelconque puisque c'est une politique purement intergouvernementale.

Lisbonne ne vient pas « révolutionner » la PESD. Le potentiel des changements que ce traité contient ne peut pas surmonter les caractéristiques, voir les failles

¹⁴⁶ David SPENCE, Cours sur la diplomatie européenne, Institut Européen des hautes Etudes Internationales, Nice, Mars 2008.

¹⁴⁷ Henry KISSINGER, secrétaire d'Etat à la Maison Blanche entre 1973 et 1977. Citation traduite en français par "l'Europe, quel numéro de téléphone ?".

¹⁴⁸ Jean-Dominique GIULIANI, *Comment relancer l'Europe de la Défense?*, L'état de l'Union 2008, Rapport Schumann sur l'Europe, 2008, p.81-91.

structurelles de cette politique. Le principe de l'unanimité en est l'exemple le plus représentatif.

Par ailleurs, alors que les ratifications se déroulent progressivement dans l'ensemble des 27 Etats membres, la question de la défense européenne reste pour la majeure partie des Etats une issue mineure, la France étant l'exception. Bien sûr, le Royaume-Uni est également concerné. C'est pourquoi, il est d'ores et déjà évident que ce traité sera scruté dans ses moindres aspects car des intérêts nationaux sont en jeu. Cela reflète particulièrement bien l'état d'esprit général¹⁴⁹.

2) L'arrivée de Nicolas SARKOZY à la Présidence française : « pour un retour de la France en Europe ».

Nicolas Sarkozy est Président de la République française depuis maintenant un an. Elu sur la base de résultats solides (53,06% des suffrages¹⁵⁰), il a par ailleurs gagné les élections parlementaires de juin 2007. Cela lui donnait donc une assise confortable.

Néanmoins, après un an de « règne », le président français doit essuyer les critiques, parfois virulentes, de la presse française mais aussi de la presse internationale. Il avait promis « rupture » et « ouverture » car « ensemble, tout (devenait) possible », mais les résultats semblent décevoir.

Pourtant, Nicolas Sarkozy se présente comme un Européen militant, plus que convaincu, avec une volonté « d'amener un peu plus d'Europe en France » et où une Europe dans laquelle la France doit jouer un grand rôle.

Mais le président français mène une politique étrangère que beaucoup jugent illisible, voire incompréhensible. L'exemple de la proposition d'Union méditerranéenne l'illustre parfaitement bien.

¹⁴⁹ Christian MOLLING, *ESDP after Lisbon: more coherent and capable?*, Center for security studies, Zürich, vol.3, n°28, Février 2008.

¹⁵⁰ Résultat de l'élection présidentielle française, 6 mai 2007, Ministère français de l'Intérieur, http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/PR2007/FE.html, consulté le 25 mai 2008.

Tenant compte de ces considérations, il convient dans un dernier temps de s'attacher à voir les propositions de la France pour la Présidence de l'Union au second semestre 2008 concernant les questions de défense européenne.

2.1) Un Européen militant : Nicolas Sarkozy « *is simultaneously part of the solution, ..., and part of the problem* »¹⁵¹.

Les questions européennes n'ont pas été au centre des débats dans la campagne présidentielle française de 2007. En effet, il est « *difficile de parler d'Europe en France* »¹⁵² après le « non » au référendum sur la Constitution européenne. Même les candidats europhiles sont restés réservés sur ce thème. Nicolas Sarkozy s'est contenté de se montrer à l'écoute : « *j'ai voté oui mais je dois écouter le non des Français* »¹⁵³.

Pourtant, au soir des résultats, le candidat Nicolas Sarkozy déclare immédiatement « *La France est de retour en Europe* ».

La tâche qui l'attend est difficile. En effet, il se trouve à la tête d'un pays en difficulté économique, hérite dans le même temps du refus français à la Constitution, et se doit d'apporter des réponses, et à l'Europe ainsi qu'aux Etats membres, et à la France. « *La France et l'Union ont donc besoin l'une de l'autre pour surmonter les défis auxquels chacune doit faire face* »¹⁵⁴. Par conséquent, dès son élection, il multiplie les actions en faveur d'un déblocage de la crise institutionnelle que connaît l'UE depuis l'échec de la Constitution.

¹⁵¹ Dominique MOISI, *The shadow of a doubt about Sarkozy*, Financial Times, 14 septembre 2007, http://us.ft.com/ftgateway/superpage.ft?news_id=fto091320071344333158, consulté le 14 mai 2008.

¹⁵² Corinne DELOY, *L'Europe dans la campagne présidentielle française*, Question d'Europe n°57, Fondation Robert Schuman, 10 avril 2007, http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-57, le 14 mai 2008.

¹⁵³ Discours du candidat à la présidence M. Nicolas SARKOZY, Charleville-Mézières, 18 décembre 2006.

¹⁵⁴ Thierry CHOPIN et Quentin PERRET, *Le retour de la France en Europe...Pour quelle vision de l'Europe dans le monde?*, Question d'Europe n°62, Fondation Robert Schuman, 21 mai 2007, http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-62, téléchargé le 14 mai 2008.

Dès septembre 2006, dans un discours qu'il prononce à Bruxelles, il suggère un mini traité afin de sortir de la crise¹⁵⁵. Ce dernier porterait sur les points qui ont recueilli le plus large compromis au sein de la population. Par la suite, une fois élu, il a œuvré dans cette direction en cherchant un compromis avec la Pologne sur le nouveau traité au Conseil européen de Bruxelles les 21 et 22 juin 2007. Il s'est beaucoup impliqué, multipliant les déplacements dans les capitales européennes afin de garantir ce « retour » promis de la France en Europe. C'est pour ces raisons que Dominique Moisi, journaliste au Financial Times, écrit qu'il représente en partie la solution. Mais, il est sous d'autres aspects le problème.

Son dynamisme, son énergie, son omniprésence médiatique, sa façon de s'approprier certains succès de l'UE (la libération des infirmières bulgares) font douter de lui. Les partenaires européens craignent aujourd'hui la présidence française plus qu'ils ne l'attendent. Christian Mölling, chercheur au CERI, écrit notamment sur ce point que la France devrait plutôt adopter une attitude discrète et ne pas proposer des projets spectaculaires¹⁵⁶, surtout dans le domaine de la PESD.

Quant à la politique étrangère française actuelle, elle ne fait que jeter « *the shadow of a doubt about Sarkozy* »¹⁵⁷.

¹⁵⁵ M. SARKOZY propose un "mini traité", une convention et un "non" à la Turquie, 11 septembre 2006,

<http://www.euractiv.com/fr/avenir-europe/sarkozy-propose-mini-traite-nouvelle-convention-turquie/article-157680>, consulté le 16 mai 2008.

¹⁵⁶ Christian MOLLING, *ESDP after Lisbon treaty: more coherent and capable ?*, Center for security studies, Zürich, Vol.3, n°28, février 2008.

¹⁵⁷ Dominique MOISI, *The shadow of a doubt about Sarkozy*, Financial Times, 14 septembre 2007,

http://us.ft.com/ftgateway/superpage.ft?news_id=fto091320071344333158, consulté le 15 mai 2008.

2.2) Une politique étrangère difficile à interpréter : l'exemple de l'Union méditerranéenne.

Nicolas Sarkozy s'investit pleinement en matière de politique étrangère, sans doute un peu trop si l'on en juge les tensions récentes avec certains des Etats membres.

La politique extérieure de ce dernier est difficilement lisible. Tantôt européen militant, tantôt atlantiste convaincu et tantôt franco-français, il n'arrive pas à dissiper les ambiguïtés originelles qui pèsent sur la France. Paris a toujours oscillé entre une intégration plus poussée, croyant en la vision des pères fondateurs, et le projet gaulliste d'une Europe des nations, respectueuse des souverainetés.

Le nouveau président français ne rassure pas, il inquiète. Preuve à l'appui avec son projet d'Union méditerranéenne qui se développerait à l'extérieur de l'UE.

C'est dans un discours prononcé à Tanger, au Maroc, que le Président a proposé aux peuples africains cette coopération : « *c'est ici que j'ai souhaité lancer à tous les peuples de la Méditerranée un appel pressant et solennel à s'unir autour du plus beau et du plus grand des idéaux humains* »¹⁵⁸.

L'Union méditerranéenne choque aussi par son appellation qui semble évoquer l'idée d'une autre construction semblable à l'UE. Les raisons de cette proposition se trouvent dans les nombreux intérêts français dans cette partie du monde ainsi que dans le passé colonial de la France.

Pour Nicolas Sarkozy, cette région est indispensable car « *en Méditerranée se décidera si oui ou non les civilisations et les religions se feront la plus terrible des guerres. En Méditerranée se décidera de savoir si oui ou non le Nord et le Sud vont s'affronter. En Méditerranée se décidera de savoir si oui ou non le terrorisme, l'intégrisme, le fondamentalisme réussiront à imposer au monde leur registre de violence et d'intolérance. Ici, on gagnera tout ou on perdra tout* »¹⁵⁹.

¹⁵⁸ Discours de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, sur le thème de l'Union méditerranéenne, 23 octobre 2007, http://www.elysee.fr/documents/index.php?lang=fr&mode=view&cat_id=7&press_id=572, consulté le 19 mai 2008.

¹⁵⁹ Discours de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, sur le thème de l'Union méditerranéenne, le 23 octobre 2007,

Néanmoins, ce projet essuie de nombreuses critiques. Celles-ci sont de deux ordres. D'une part, cette union est rejetée par l'ensemble des Etats membres car elle a pour objet de se développer à l'extérieur de l'UE, et n'est pas proposée à l'ensemble des Etats européens. Et d'autre part, parce que l'UE a déjà mis en place le processus de Barcelone qui vise à établir un partenariat stratégique entre l'UE et les pays méditerranéens¹⁶⁰.

Or, bien que ce partenariat offre des résultats mitigés, il reste pour la majorité des Etats, et notamment l'Allemagne, suffisant. Le « projet Sarkozy » ne pourrait qu'affaiblir l'UE en la divisant¹⁶¹.

2.3) La Présidence française de l'UE : pour une nouvelle impulsion de la PESD et une ouverture pour le leadership français.

La France assume la présidence de l'UEO depuis le 1^{er} janvier et ce, jusqu'au 31 décembre 2008. Elle doit par ailleurs, prendre en charge la présidence de l'UE au second semestre 2008, après la présidence slovène.

C'est un défi important pour Paris, et spécialement pour le Président Nicolas Sarkozy.

Ainsi, pour mener à bien cette tâche, la France s'y prépare activement et a d'ores et déjà fixé quatre priorités dont celle de la défense qui est, comme le remarque Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, « *plus qu'une*

http://www.elysee.fr/documents/index.php?lang=fr&mode=view&cat_id=7&pres_id=572, consulté le 19 mai 2008.

¹⁶⁰ La Déclaration de Barcelone et le partenariat euro méditerranéen de 1995 vise à faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité ainsi que de créer un dialogue entre l'UE et les pays concernés, Europa, <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15001.htm>, consulté le 25 mai 2008.

¹⁶¹ Kerry LONGHURST, *A new Mediterranean Union will mean a weaker Europe*, Europeanvoice.com, vol.13, n°40, 31 octobre 2007, site de l'IFRI, http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/espace_presse_1131441489915/1_ifri_dans_les_m_dias_1203660235228/publi_P_art_kerry_europeanvoice_1195057519386, consulté le 16 mai 2008

priorité, le développement de la PESD sera l'un des défis de la présidence française »¹⁶².

2.3.1) Une Présidence importante pour la France.

Douzième présidence de la France depuis le début de l'histoire de la construction européenne, la présidence française au second semestre 2008 est riche d'enjeux pour le développement de l'UE ainsi que pour Paris¹⁶³.

Elle est cruciale pour l'UE d'une part, car elle intervient à un moment clé de son histoire, c'est-à-dire à la veille de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et des élections d'un nouveau Parlement en juin 2009. La France aura donc la difficile mission de préparer les institutions à ces changements.

Elle est décisive pour la France d'autre part, car trois ans après le « non » au référendum établissant une Constitution pour l'Europe, cette dernière doit retrouver sa place en Europe. Par ailleurs, le président est de « *ceux qui pensent qu'il n'y a pas de France forte sans l'Europe, et qu'il n'y a pas d'Europe puissante sans la France* »¹⁶⁴, il sera donc question de réussir une présidence sans trop d'excès, mais placer sous le signe de l'efficacité et du pragmatisme en proposant des « *initiatives politiques d'envergure* »¹⁶⁵.

¹⁶² Jean-Pierre JOUYET, *Les nouveaux défis de la PESD*, Défense nationale et sécurité collective, février 2008, p11.

¹⁶³ Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, *La présidence française du conseil de l'Union européenne*, ZOOM, n°28, 28 septembre 2007,

http://www.touteurope.fr/fileadmin/CIE/01-actu/Presidence_francaise_conseil_UE.pdf, téléchargé le 15 mai 2008.

¹⁶⁴ Allocution de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs, 27 août 2007, http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_la_conference_des_ambassadeurs.79272.html, consulté le 15 mai 2008.

¹⁶⁵ Jean-Pierre MASSERET, *Europe de la défense: quo vadis?*, Défense nationale et sécurité collective, février 2008, p.19-27.

2.3.2) Les priorités de la Présidence.

Paris a en effet défini quatre grandes priorités qui se rejoignent toutes sous le concept « *d'Europe protection* »¹⁶⁶.

Le Président Nicolas Sarkozy a dès le mois d'août 2007 évoqué les grandes lignes de la future présidence lors de son discours devant les Ambassadeurs¹⁶⁷. Les priorités qu'il définit seront reprises ensuite par M. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes. Il s'agit de :

-une politique européenne de l'immigration afin de développer une gestion globale et concertée des migrations. Nicolas Sarkozy a par ailleurs émis l'idée « *d'un pacte européen sur l'immigration* » reposant sur le refus des régularisations massives, l'harmonisation des régimes d'asile, des négociations sur les régimes de réadmission ;

-une politique européenne de l'énergie et du développement durable. Il s'agit présentement d'une politique en étroite collaboration avec la lutte concernant le changement climatique ;

-une révision des politiques communautaires et notamment un bilan de la Politique agricole commune ;

-l'Europe de la défense qui est placée en haut de la liste des priorités et qu'il convient donc d'approfondir puisque c'est l'objet de cette étude.

Par ailleurs, Paris a déclaré qu'elle souhaitait une présidence « *citoyenne et européenne* »¹⁶⁸, à l'écoute de l'opinion publique.

¹⁶⁶ Les priorités de la présidence française, <http://www.touteurope.fr/fr/actions/construction-europeenne/presidence-de-l-union-europeenne/presentation/presidence-francaise.html>, consulté le 15 mai 2008.

¹⁶⁷ Allocution de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs, 27 août 2007, http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_la_conference_des_ambassadeurs.79272.html, consulté le 15 mai 2008

¹⁶⁸ Grandes lignes de la communication sur la Présidence française de l'Union européenne présentées par M. Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat français chargé des Affaires européennes au Conseil des Ministres, 19 septembre 2007, <http://www.touteurope.fr/fr/actions/construction-europeenne/presidence-de-l->

2.3.3) « Plus qu'une priorité, le développement de la PESD sera l'un des défis de la présidence française du Conseil de l'UE »¹⁶⁹ : Paris veut une relance.

En effet, l'Europe de la défense, qui a toujours eu une signification différente pour la France, est au centre des priorités de Paris. Ainsi, si la défense européenne, et plus globalement l'Europe, n'a pas été au cœur de la campagne présidentielle de l'an passé, Nicolas Sarkozy a très vite montré son intérêt pour cette question (sommet du G8, conseil européen de juin...). Il s'agit selon lui d'un devoir pour l'Europe. Il faut en effet que « *les Européens assument pleinement leur responsabilité et leur rôle au service de leur sécurité et de celle du monde* »¹⁷⁰.

La France est déterminée à faire progresser ce dossier afin de permettre à l'Europe de s'affirmer sur la scène internationale. Le président de la République dans un discours au Parlement s'exprimait sur ce point avec détermination et conviction : « *Nous nous battons pour obtenir une politique commune de la défense. A quoi sert-il de construire un espace de paix parmi les plus riches du monde si nous ne posons pas la question : comment se défend-on ? Comment assurons-nous notre sécurité ? Comment se donne t-on les moyens de résoudre des crises européennes ? Le Kosovo, c'est bien l'affaire des Européens, davantage que celle des Américains, mais si l'Europe n'a pas de système de défense et de projection, comment l'Europe gère t-elle ses crises ? C'est une affaire absolument essentielle.* »¹⁷¹.

[union-europeenne/presentation/presidence-francaise.html](http://www.union-europeenne/presentation/presidence-francaise.html), téléchargé le 22 mai 2008.

¹⁶⁹ Jean-Pierre JOUYET, *Les nouveaux défis de la PESD*, Défense nationale et sécurité collective, Février 2008, p11-19.

¹⁷⁰ Allocution de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs, 27 août 2007,

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_la_conference_des_ambassadeurs.79272.html consulté le 15 mai 2008.

¹⁷¹ Discours de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'occasion des vœux aux parlementaires et au conseil de Paris, Paris, 9 janvier 2008,

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=list&cat_id=7&lang=fr&page=18 consulté le 25 mai 2008.

Ainsi, les travaux préparatoires à la Présidence ont établi des axes sur lesquels il faut avancer.

Tout d'abord, il est indispensable de renforcer les capacités de planification et de conduite des opérations. En effet, le système alternatif de recours aux moyens de l'OTAN à travers le mécanisme de la « nation-cadre » a montré ses limites.

Par ailleurs, il est nécessaire qu'une politique européenne de défense trouve ses ressources dans un marché européen de l'armement. Bien que sur cet aspect des progrès aient été faits, il faut rationaliser davantage les programmes en vigueur et en créer de nouveaux, plus intégrés.

Le corollaire de la problématique de l'armement est bien sûr l'épineuse question budgétaire. Paris, au risque de heurter les sensibilités, a pris la ferme décision d'aborder ce point. « *On ne peut pas continuer avec quatre pays qui paient pour la sécurité de tous les autres* ». Par ailleurs, Nicolas Sarkozy a tenu à ajouter que la défense représente, en France, le deuxième budget de la nation et, avec un soupçon de critique, a dénoncé les autres membres qui se targuent d'avoir un budget en équilibre mais qui ne dépensent pas d'argent pour leur sécurité. Par conséquent, il a proposé un effort général sur les budgets de défense à un seuil de 2% du PIB.

De plus, il sera essentiel de trouver des solutions afin d'améliorer l'interopérabilité des forces.

La France lors des discours sur la Présidence française au second semestre 2008 tient fermement à expliquer qu'il ne s'agit pas de s'opposer à l'OTAN, bien au contraire, c'est la complémentarité entre les deux organisations qui prévaut. Selon Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman, le projet de Nicolas Sarkozy est équilibré, « *ni atlantiste, ni européiste* »¹⁷².

La France se doit en effet de montrer durant cette présidence qu'il ne s'agit nullement d'un projet français mais d'une construction d'ensemble. Il est indispensable qu'elle réussisse à associer les Etats membres au processus¹⁷³.

¹⁷² Jean-Dominique GIULIANI, *Comment relancer l'Europe de la défense?*, L'état de l'Union 2008, Rapport Schuman sur l'Europe, 2008, p.85.

¹⁷³ Jean-Pierre JOUYET, *Les défis de la PESD*, Défense nationale et sécurité collective, Février 2008, p11-19.

2.3.4) La contribution française à la Présidence de l'UE : le nouveau livre Blanc sur la défense.

La France a la conviction qu'une défense européenne ne peut émerger sans une « *vision commune* ». Selon Nicolas Sarkozy, la stratégie européenne de sécurité de 2003, dont l'objectif était justement de définir une perception commune des risques et des menaces, doit être actualisée.

La France propose donc d'apporter sa contribution à travers la rédaction d'un nouveau livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale¹⁷⁴. Ce dernier est résolument européen. Il s'inspire du modèle américain qui suggère une vision globale où il y aurait un continuum entre sécurité intérieure et sécurité extérieure¹⁷⁵. L'actuel livre blanc sur la défense date de 1994 et répond à des défis qui sont encore teintés par les mécanismes de la guerre froide¹⁷⁶, il est par conséquent indispensable d'élaborer un nouveau livre blanc.

¹⁷⁴ Allocution de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'occasion de l'installation de la commission chargée d'élaborer un nouveau Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, 23 août 2007, http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_l_installation_de_la_commission_du_livre_blanc_sur_la_defense_et_la_securite_nationale.79262.html consulté le 15 mai 2008.

¹⁷⁵ Claude NIGOUL, cours de relations internationales, Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, Nice, Avril 2008.

3) Vers de nouvelles relations avec l'OTAN et les Etats-Unis : progrès et relance pour la PESD ou retour en arrière ?

Dix ans après le sommet de Saint Malo inaugurant la création d'une PESD, le paysage politique a changé.

La France connaît un nouveau président, Nicolas SARKOZY, militant européen convaincu mais s'affichant sans complexe pro américain.

Puis, sur le même échiquier joue Georges W. Bush, président des Etats-Unis, en fin de mandat et en quête de quelques derniers succès.

Si Paris est connue pour son opposition traditionnelle à Washington et à une dépendance à l'égard de l'OTAN, Washington, elle, se distingue par son rejet d'une Europe de la Défense indépendante.

Cependant, l'arrivée de Nicolas Sarkozy semble venir contrarier cette règle. Partisan d'une normalisation des relations avec les Etats-Unis, il a par ailleurs annoncé un probable retour de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN, quittées en 1966 par le Général De Gaulle.

Le sommet de Bucarest semble par ailleurs confirmer cette tendance.

Il convient donc d'analyser les termes du marchandage entre les Etats-Unis et la France mais également les conditions d'un succès et les obstacles.

Enfin, il faudra analyser les implications pour la France ainsi que pour l'Europe de la réintégration complète de Paris dans l'OTAN.

D'un point de vue purement méthodologique, cette dernière partie du travail étant très actuelle, elle s'appuiera sur des articles de presse, des articles spécialisés et des discours officiels.

3.1) Un Président plus atlantiste : vers une normalisation des relations avec les Etats-Unis.

« *Un néo-conservateur américain à passeport français* »¹⁷⁷

Plus de « langue de bois », le président français s'affiche sans complexe comme l'allié et l'ami des Américains dans une France qui reste sceptique face à la politique étrangère du président des Etats-Unis.

En effet, tandis que la presse internationale constate que Nicolas Sarkozy tourne le dos à Berlin, l'un des moteurs de la construction européenne, ce dernier « *ouvre les bras* » aux Etats-Unis et se rapproche de l'OTAN. Il s'est rendu en visite aux Etats-Unis, multipliant les compliments à Washington, se déplaçant en Irak, cela sans même la moindre remarque concernant les droits de l'homme et Guantanamo¹⁷⁸, passant outre des principes si chers à l'Europe.

Si certains comme Jean-Dominique Giuliani¹⁷⁹, Président de la Fondation Robert Schuman, analyse cette normalisation des relations avec les Etats-Unis comme une marque de courage politique et un bien pour l'Europe, d'autres le jugent différemment.

En effet, si pour une partie de la presse internationale, Nicolas Sarkozy recherche la grandeur de la France en essayant de jouer dans la « *cours des grands* », pour d'autres, tels que M. Sami Sandawi, expert de la PESD à l'IEP de Berlin, ou encore le journaliste Stefan Simons¹⁸⁰ du Spiegel, décryptent cette démarche de rapprochement des Etats-Unis et de l'OTAN comme de la pure tactique.

Stratégie visant à réintégrer l'OTAN afin de rassurer l'allié américain et ainsi pouvoir manœuvrer de l'intérieur pour renforcer la PESD.

¹⁷⁷ *Un néo-conservateur américain à passeport français*, Libération, 9 janvier 2007.

¹⁷⁸ Base navale militaire américaine et camp de détention sur le territoire cubain. Critiques internationales sur les conditions de détention de ce camp.

¹⁷⁹ Jean-Dominique GIULIANI, *Comment relancer l'Europe de la défense?*, L'état de l'union 2008, Rapport Schuman sur l'Europe, 2008, p.85.

¹⁸⁰ Stefan SIMONS, *The path to full membership*, Spiegel Online, 28 mars 2008, <http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,543993,00.html>, consulté le 14 avril 2008.

Néanmoins, cette analyse semble dépourvue de sens dans la mesure où Nicolas Sarkozy n'est pas Jacques Chirac. En effet, Jacques Chirac a une expérience de la guerre que le Président français actuel n'a pas, c'est pourquoi un rapprochement des Etats-Unis, pays qui mène une guerre sans mandat de l'ONU ne l'inquiète pas.

3.2) Le Sommet de l'OTAN à Bucarest : les termes du marchandage sur la PESD.

Dès son élection à la présidence, Nicolas Sarkozy, sans être péremptoire, laissait à penser au fil de ses discours qu'un retour de la France dans l'OTAN était envisageable : « *Je souhaite que dans les prochains mois nous avancions de front vers le renforcement de l'Europe de la défense et vers la rénovation de l'Otan et donc de sa relation avec la France* »¹⁸¹. La presse française titrait d'ailleurs dès le mois de septembre « *Paris devient OTAN compatible* » pour Libération¹⁸² ou encore « *la France envisage un retour complet à l'OTAN* » pour le Monde¹⁸³. Quoiqu'il en soit, les signes annoncent une rupture majeure avec la diplomatie française.

C'est lors du sommet de l'OTAN à Bucarest les 3 et 4 avril dernier que l'on a vu se dessiner les termes du « *marchandage* »¹⁸⁴.

Ce sommet s'inscrit dans le prolongement des réformes nécessaires en vue de rénover l'organisation et de préparer les différents élargissements à l'Est. Il s'annonçait donc comme un sommet profondément européen.

Lors de son intervention à Bucarest, Nicolas Sarkozy s'est expliqué sur ses intentions.

¹⁸¹ Allocution de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs, Paris, 27 août 2007, http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_la_conference_des_ambassadeurs.79272.html, consulté le 15 mai 2008.

¹⁸² *Paris devient OTAN compatible*, Libération, 25 septembre 2007.

¹⁸³ *La France envisage un retour complet à l'OTAN*, Le Monde, 12 septembre 2007.

¹⁸⁴ Laurent ZECCHINI, *Débat sur le retour complet de la France dans l'OTAN*, Le Monde, 2 avril 2008.

Il envisage de réintégrer l'OTAN d'ici à 2009 et d'envoyer de nouvelles troupes françaises en Afghanistan au côté des Américains, sous la condition d'un renforcement de l'Europe de la défense. Ce renforcement se traduirait notamment par un centre de planification de conduite des opérations à Bruxelles. « *Nous avons besoin de l'OTAN et d'une défense européenne. Nous avons besoin des Etats-Unis et les Etats-Unis ont besoin d'alliés forts. Cela ouvre la porte pour la France à une rénovation forte de ses relations avec l'OTAN* »¹⁸⁵. L'europeanisation de l'OTAN redeviendrait de ce fait d'actualité.

De son côté, le président américain Georges W. Bush a confirmé cette ouverture en déclarant « *building a strong NATO alliance also requires a strong European defense capacity. So at this summit, I will encourage our European partners to increase their defense investments to support both NATO and EU operations. America believes if Europeans invest in their own defense, they will also be stronger and more capable when we deploy together* »¹⁸⁶. Les Etats-Unis paraissent pour la première fois ne pas être hostiles au renforcement de la défense européenne, mieux, ils l'encouragent.

Néanmoins, dans ce discours, le terme de PESD n'apparaît nullement, il n'est question que de capacités de défense et de budget, le tout étant intimement lié aux intérêts de l'OTAN et des Etats-Unis.

Tandis que l'on ne peut encore prédire l'issue de ce marchandage, il semble opportun de cerner les conditions d'un succès ainsi que les obstacles.

¹⁸⁵ Intervention de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, Sommet de l'OTAN, Bucarest, 3 avril 2008.

¹⁸⁶ Intervention de M. Georges Washington BUSH, Président des Etats-Unis, Sommet de l'OTAN, 2 avril 2008, www.whitehouse.gov/news/releases/2008/04/20080402-2.html consulté le 19 mai 2008.

3.3) Conditions du succès et obstacles.

En effet, force est d'admettre que le développement d'une Europe de la défense passe par Washington. Dans le premier chapitre, nous nous sommes employés à démontrer le poids des Etats-Unis sur les questions de défense en Europe. Dix ans après Saint Malo, leur présence est toujours aussi forte, voire l'est davantage depuis les élargissements de l'UE aux pays de l'Est.

Si ce « pacte » conclu entre Nicolas Sarkozy et Georges W. Bush peut être un facteur de renforcement de la PESD, la clé du succès dépend de plusieurs éléments.

Le premier, et non des moindres, est Londres. En effet, cette dernière ne fera rien tant que le traité de Lisbonne n'aura pas été ratifié. Elle se montre d'ailleurs prudente vis-à-vis des dispositions se rapportant à la PESD.

Le second réside dans le fait que ce « pacte » est conclu avec un président sortant, en quête de quelques succès avant la fin de son mandat. Par ailleurs, même s'il est logique de la part des Etats-Unis d'adopter cette position, la prochaine administration doit la confirmer.

En effet, le contexte international actuel ne permet pas à Washington de se passer d'un allié fort en Europe. C'est pourquoi, ils ne peuvent en aucun cas se permettre de refuser une défense européenne autonome¹⁸⁷.

Par conséquent, il est difficilement concevable d'imaginer un retour en arrière sur ce point par le prochain résident de la Maison blanche.

Toutefois, la désillusion pourrait s'avérer grande dans la mesure où les Etats-Unis pourraient certes accepter un développement des capacités européennes, bien utiles à leurs ouvrages, mais en aucun cas une indépendance par rapport à l'OTAN, c'est-à-dire un refus de l'influence américaine.

Concernant les obstacles qui se dressent devant une telle démarche, ils sont significatifs.

¹⁸⁷ Laurent ZECCHINI, *Débat sur le retour complet de la France dans l'OTAN*, Le Monde, 2 avril 2008.

Le premier obstacle réside dans l'opinion publique française ainsi que dans la classe politique dans son ensemble. En effet, la rénovation des relations de la France avec l'OTAN, que souhaite Nicolas Sarkozy, signifie la volonté de mettre fin au statut particulier de la France. Or, l'opinion publique pourrait bien interpréter cela comme un « renoncement ». D'autant que la France connaît une tendance anti-américaniste qui s'est amplifiée depuis la guerre en Irak.

De même, au sein de la classe politique, bien que certains se positionnent en faveur d'une telle démarche, dénonçant un archaïsme français, une survivance du passé, d'autres jugent cela comme l'abandon d'une voix et un alignement sur Washington. C'est le cas du parti socialiste, du parti communiste ainsi que de l'extrême gauche. Le Président doit également convaincre à l'intérieur même de son parti. En effet, certains membres pourraient « *assimiler cet aggiornamento à une trahison de l'héritage gaulliste* »¹⁸⁸.

Enfin, un autre obstacle pourrait bien se trouver à l'intérieur même des Etats européens. Actuellement, bien que la France participe à l'ensemble des opérations de l'OTAN, et qu'elle soit l'un de ses plus importants contributeurs, elle ne prend pas part aux décisions militaires, elle se contente d'envoyer des soldats. Or, si elle se décide à rompre avec son statut particulier et à réintégrer les structures militaires de l'OTAN, elle ne le fera qu'à la condition d'obtenir des postes de commandements importants. Les capitales européennes, si elles se réjouiront de la fin d'une « exception française » et seront rassurées sur le fait que la France ne rejette pas l'OTAN, devront accepter de partager des postes de commandements avec la France¹⁸⁹.

¹⁸⁸ Laurent ZECCHINI, *Débat sur le retour complet de la France dans l'OTAN*, Le Monde, 2 avril 2008.

¹⁸⁹ Pascal BONIFACE, *Réintégrer l'OTAN?*, Institut de relations internationales et stratégiques, 11 septembre 2007 <http://www.iris-france.org/Tribunes-2007-09-11.php3> consulté le 20 mai 2008.

3.4) Qu'y a-t-il à gagner et qu'y a-t-il à perdre à réintégrer l'OTAN ?
Conséquences pour la France et pour l'Europe.

Tout d'abord, le constat qui s'impose est le suivant : la France, si elle n'a pas réintégré complètement l'OTAN, participe, du Kosovo à l'Afghanistan, à l'ensemble des opérations de celle-ci.

Il ne s'agit pas dans cette dernière partie d'évoquer l'abandon ou non de l'héritage gaulliste, car cela n'a plus de sens aujourd'hui. En revanche, il est nécessaire de cerner en quoi cette décision est bonne ou mauvaise pour la France ainsi que pour l'Europe et sa PESD.

Concernant une première thèse, la réintégration ne s'apparenterait qu'à la clarification d'un statut dépassé. Par ailleurs, au regard du contexte international actuel, où il existe un continuum entre sécurité intérieure et sécurité extérieure du fait de la mondialisation, où de nouveaux enjeux se dressent devant les Etats, pour M. Daniel Ducarme, Ministre d'Etat en Belgique, « *le Président Nicolas Sarkozy voit juste au juste moment* »¹⁹⁰ en prévoyant simultanément de renforcer la PESD et de réintégrer l'OTAN. Certains, comme Nicole Boucharan, historienne et politologue, jugent cette réintégration comme une opportunité pour la France et l'UE de créer une PESD qui, selon elle, n'existe pas, il ne s'agirait que « *d'une juxtaposition de budgets et d'équipements militaires* »¹⁹¹.

D'autre part, une autre thèse, plutôt majoritaire en France, s'impose. Cette dernière consiste à percevoir le marchandage de Nicolas Sarkozy avec Georges Bush comme un abandon, une soumission aux Américains et surtout la perte d'un particularisme¹⁹². Ce statut spécial permet à la France selon cette analyse de faire

¹⁹⁰ Daniel DUCARME, *La France dans l'OTAN: une décision "au fil de l'épée"*, Le Figaro, 15 mai 2008.

<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/05/16/01005-20080516ARTFIG00113-la-france-dans-l-otan-une-decision-au-fil-de-l-epée.php> consulté le 20 mai 2008.

¹⁹¹ Nicole BACHARAN, *La France dans l'OTAN*, Le Figaro, 11 avril 2008
<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/04/08/01005-20080408ARTFIG00652-la-france-dans-l-otan-l-analyse-de-nicole-bacharan.php> consulté le 20 mai 2008.

¹⁹² Laurent ZECCHINI, *Débat sur le retour de la France dans l'OTAN*, Le Monde, 2 avril 2008.

entendre sa voix, de pouvoir œuvrer de l'extérieur au développement de la PESD. Si cette « *exception française* » dérange, elle n'en a pas moins un intérêt.

Est-il nécessaire ici de rappeler le marché que Jacques Chirac avait proposé à Bill Clinton en 1996 ? Les termes du contrat sont sensiblement les mêmes, à savoir une européanisation de l'OTAN et un renforcement de la PESD. Ce dernier s'était soldé par un refus catégorique de Washington.

Enfin, alors qu'il est question par ce retour dans l'OTAN d'envoyer un signe de solidarité fort, cela se percevrait dans le monde comme un signe d'affaiblissement¹⁹³, d'impossibilité de s'affirmer face aux Etats-Unis.

Il existe par conséquent et comme le rappelle Pascal Boniface, deux perceptions de cette réintégration, l'une atlantiste, l'autre européenne.

Néanmoins, tandis qu'il semblerait que Nicolas Sarkozy ait déjà décidé, quoiqu'il advienne dans les mois à venir, la France devra, pour elle et pour l'Europe, veillé à rester un allié, et non un vassal.

¹⁹³ Pascal BONIFACE, *Réintégrer l'OTAN ?*, Institut de relations internationales et stratégiques, 11 septembre 2007, <http://www.iris-france.org/Tribunes-2007-09-11.php3>, consulté le 20 mai 2008.

Conclusion générale

Finalement, partant du fait que la France s'impose comme leader dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense, ce travail s'est attaché à démontrer en quoi elle l'est, quelle est sa contribution, ainsi que les difficultés auxquelles elle se heurte.

La première partie fut l'opportunité d'analyser les prémices de Saint Malo puis la rencontre franco-britannique. Cette période se caractérise par un rapprochement « calculé » de la France vers l'OTAN ainsi qu'avec les Etats-Unis. Cette recherche d'une normalisation des relations avait pour objectif de pouvoir développer un pilier européen de défense à l'intérieur de l'OTAN. En effet, le Président de l'époque, Jacques Chirac, envisageait cette concession comme le seul moyen probable de développer la Politique européenne de défense. Néanmoins, cela exigeait quelques efforts du côté américain. La France s'est heurtée au refus de Washington. Pourtant cette démarche française a joué en faveur du revirement britannique.

Ce revirement britannique, c'est le sommet de Saint Malo le 4 décembre 1998. Ce dernier enclenche le processus par la volonté de passer de l'abstrait au concret. Toutefois, l'euphorie est de courte durée. La perception que la France avait de ce que Saint Malo représentait était distincte de celles de ses partenaires. Elle y voyait la possibilité d'une défense séparée de l'OTAN et pas seulement séparable. Toutefois, cette période post Saint Malo se caractérise également par l'action de la France dans l'affirmation de la Politique européenne de Sécurité et de Défense à deux niveaux. D'une part, par l'institutionnalisation de cette politique sous la Présidence française de juin à décembre 2000. En effet, Paris a joué un rôle décisif et actif dans la définition des structures nécessaires à cette politique. D'autre part, cette affirmation de la Politique européenne de Sécurité et de Défense passe aussi par les missions sur le terrain. La France a montré un

engagement incontestable. Avec une présence dans toutes les opérations de l'UE lancées jusqu'à aujourd'hui, elle ne se présente pas seulement comme un leader spirituel mais aussi comme leader sur le terrain.

Pourtant, bien qu'elle mette du cœur à l'ouvrage, elle se trouve face à des freins internes et externes à cette politique. De l'absence d'une réelle Politique étrangère et de Sécurité Commune à des contraintes intrinsèques à son fonctionnement en passant par les facteurs externes tels l'élargissement à l'Est ou les nouvelles menaces, la Politique européenne de Sécurité et de Défense est face à des problèmes qu'elle doit résoudre pour être crédible et viable. Si l'Union européenne se veut un acteur global sur la scène internationale, elle doit permettre à sa politique de défense d'avoir les moyens de ses ambitions. Cela devra se traduire par un budget militaire cohérent dans les Etats membres, une politique d'armement cohérente et une stratégie commune. Il n'est plus possible aujourd'hui de dépendre uniquement des Américains, la France l'a bien compris. L'OTAN ne doit pas être la seule source de sécurité du continent européen, d'autant plus que les Etats-Unis s'en désengagent progressivement, adoptant une philosophie plus unilatéraliste depuis le 11 septembre 2001.

Enfin, la dernière partie s'est penchée sur la perspective d'un débloqué en 2008 et d'une relance à travers deux aspects. Le traité de Lisbonne qui fournit des éléments de réponse aux problèmes internes de cette politique puis la relance proposée par Nicolas Sarkozy. Ce dernier, contrairement à l'ancien Président français, Jacques Chirac, qui percevait un rapprochement de l'OTAN voire une réintégration complète comme un mal nécessaire, un jeu à somme nulle, considère cette option comme un jeu à somme positive. En effet, pour le président français, l'OTAN et la Politique européenne de Sécurité et de Défense sont complémentaires et ont besoin l'une de l'autre. Alors que nous avons déjà étudié les tenants et les aboutissants de cette démarche, qui a un goût de déjà vu, que l'année 2008 soit celle de la relance ou non, la politique européenne de sécurité et de défense doit gagner en cohérence pour faire face aux défis des années à venir tels que le climat ou encore l'énergie.

Ainsi, les hypothèses présentées au début de cette étude sur la qualité de leader de la France et sur le type de difficultés qu'elle rencontre dans son parcours ont été clarifiées. Pourtant, il reste à dire que si la France a le potentiel d'un leader et si la Politique européenne de Sécurité et de Défense a besoin d'elle, elle devra prendre en considération les autres Etats membres et montrer que l'Europe de la défense est un projet d'ensemble. Il lui faudra ainsi dissiper les ambiguïtés sur les intérêts de la France et la transposition de ceux-ci à l'échelle européenne. L'Union européenne quant à elle, devra montrer sa capacité à agir globalement bien que l'Etat reste la référence initiale des relations internationales. Ainsi, tous deux devront apprendre à connaître leurs failles pour faire progresser l'Europe de la défense pour l'un, et l'union politique et la place d'acteur global pour l'autre.

« Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient, et non parce qu'on a vu qu'elles sont... »

Jacques-Bénigne BOSSUET

Nice, le 28 mai 2008

Annexes

Annexe 1 : Déclaration de St Malo entre Jacques Chirac, Président de la République française, et Tony Blair, Premier ministre britannique

« Les chefs d'Etat et de gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France sont convenus de ce qui suit :

1. L'Union européenne doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale. Le Traité d'Amsterdam, base essentielle pour l'action de l'Union, doit donc devenir une réalité. La mise en oeuvre complète et rapide des dispositions d'Amsterdam sur la Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC) doit être achevée. Cela inclut la responsabilité du Conseil européen de décider le développement progressif d'une politique de défense commune dans le cadre de la PESC. Le Conseil doit être en mesure, sur une base intergouvernementale, de prendre des décisions portant sur tout l'éventail des actions prévues par le titre V du Traité de l'Union européenne.

2. A cette fin, l'Union doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales. Dans cette perspective, les engagements de défense collective auxquels ont souscrit les États membres (article 5 du Traité de Washington et article V du Traité de Bruxelles) devront être maintenus. En renforçant la solidarité entre les pays de l'Union européenne pour que l'Europe puisse faire entendre sa voix dans les affaires du monde, tout en agissant en conformité avec nos obligations respectives au sein de l'OTAN, nous contribuons à la vitalité d'une Alliance atlantique rénovée qui constitue le fondement de la défense collective de ses membres. Les Européens devront agir dans le cadre institutionnel de l'Union européenne (Conseil européen, Conseil Affaires générales, et réunion des ministres de la Défense). Le renforcement de la solidarité européenne doit prendre en compte la variété des positions des pays européens. La diversité des situations des États au regard de l'OTAN devra être

respectée.

3. Pour pouvoir prendre des décisions et, lorsque l'Alliance en tant que telle n'est pas engagée, pour approuver des actions militaires, l'Union européenne doit être dotée de structures appropriées. Elle doit également disposer d'une capacité d'évaluation des situations, de sources de renseignement, et d'une capacité de planification stratégique, sans duplication inutile, en prenant en compte les moyens actuels de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'évolution de ses rapports avec l'Union européenne. A cet égard, l'Union européenne devra pouvoir recourir à des moyens militaires adaptés (moyens européens pré identifiés au sein du pilier européen de l'OTAN, ou moyens nationaux et multinationaux extérieurs au cadre de l'OTAN)

4. L'Europe a besoin de forces armées renforcées, capables de faire face rapidement aux nouveaux risques et s'appuyant sur une base industrielle et technologique de défense compétitive et forte.

5. Nous sommes déterminés à unir nos efforts pour permettre à l'Union européenne de progresser concrètement vers ses objectifs ».

Annexe 2 : Conclusions de la Présidence relatives à la Politique européenne de sécurité et de défense, Conseil européen de Cologne, Allemagne, 3 et 4 juin 1999

1. Nous, membres du Conseil européen, sommes déterminés à voir l'Union européenne jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. A cette fin, nous avons l'intention de doter l'Union européenne des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. Les travaux entrepris à l'initiative de la présidence allemande et l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam nous permettent aujourd'hui de franchir une étape décisive.

Dans le cadre de la poursuite des objectifs de notre politique étrangère et de sécurité commune et de la définition progressive d'une politique de défense commune, nous sommes convaincus que le Conseil devrait être en mesure de prendre des décisions ayant trait à l'ensemble des activités de prévention des conflits et des missions de gestion des crises définies dans le traité sur l'Union européenne, les "missions de Petersberg". A cette fin, l'Union doit disposer d'une capacité d'action autonome soutenue par des forces militaires crédibles, avoir les moyens de décider d'y recourir et être prête à le faire afin de réagir face aux crises internationales, sans préjudice des actions entreprises par l'OTAN. L'Union européenne renforcera ainsi sa capacité à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

2. Nous sommes persuadés que, pour remplir pleinement sa mission en matière de prévention des conflits et de gestion des crises, l'Union européenne doit avoir à sa disposition les capacités et instruments appropriés. Nous nous engageons donc à améliorer l'efficacité des moyens militaires européens sur la base des capacités actuelles, qu'elles soient nationales, binationales ou multinationales, et à renforcer nos propres capacités à cette fin. Cela requiert la poursuite d'un effort de défense soutenu, la mise en oeuvre des adaptations nécessaires et notamment le

renforcement de nos capacités en matière de renseignement, de capacité de projection, de commandement et de contrôle. Cela exige également des efforts pour l'adaptation, l'entraînement et la mise en cohérence des forces européennes nationales et multinationales.

Nous reconnaissons aussi la nécessité d'accomplir des efforts soutenus pour renforcer la base industrielle et technologique de la défense, que nous souhaitons compétitive et dynamique. Nous sommes déterminés à favoriser la restructuration des industries européennes de défense dans les Etats concernés. Avec les industriels, nous oeuvrerons à une collaboration plus étroite et plus efficace des industries de défense. Nous chercherons à améliorer encore l'harmonisation des besoins militaires ainsi que la programmation et la fourniture des armements, de la façon que les Etats membres jugeront appropriée.

3. Nous nous félicitons des résultats des travaux du sommet de l'OTAN tenu à Washington en ce qui concerne le soutien apporté au processus lancé par l'Union européenne et la confirmation du fait qu'un rôle plus affirmé de l'Union européenne dans la prévention des conflits et la gestion des crises contribuera à la vitalité d'une Alliance rénovée. Dans la mise en oeuvre de ce processus lancé par l'Union européenne, nous veillerons à assurer de manière effective une consultation, une coopération et une transparence mutuelles entre l'Union européenne et l'OTAN.

Notre intention est de mettre en place un véritable dispositif de gestion des crises conduit par l'Union européenne, grâce auquel les Etats membres de l'Union, tant ceux qui sont membres de l'OTAN que les neutres et les non-alliés, pourront participer pleinement et sur un pied d'égalité aux opérations de l'Union européenne.

Nous mettrons en place des arrangements qui permettent aux alliés et partenaires européens non membres de l'Union européenne de prendre part dans toute la mesure du possible à cette entreprise.

4. Par conséquent, nous approuvons et adoptons le rapport élaboré par la présidence allemande, qui traduit le consensus des Etats membres.

5. Nous sommes maintenant résolu à entrer dans une nouvelle étape de la construction de l'Union européenne. A cette fin, nous chargeons le Conseil "Affaires générales" de préparer les conditions et mesures nécessaires pour réaliser ces objectifs, et notamment de définir les modalités de l'inclusion de celles des fonctions de l'UEO qui seront nécessaires à l'Union européenne pour assumer ses nouvelles responsabilités dans le domaine des missions de Petersberg. A cet égard, notre objectif est d'adopter les décisions nécessaires d'ici la fin de l'an 2000. Dans cette éventualité, l'UEO en tant qu'organisation aura achevé sa mission . Les différentes situations des Etats membres en matière de garanties de défense collective ne s'en trouveront pas affectées. L'Alliance reste le fondement de la défense collective de ses membres.

Nous invitons donc la présidence finlandaise à poursuivre les travaux dans le cadre du Conseil "Affaires générales" sur la base de la présente déclaration et du rapport de la présidence au Conseil européen se réunissant à Cologne. Nous attendons avec intérêt un rapport sur l'état d'avancement des travaux de la présidence finlandaise destiné au Conseil européen d'Helsinki.

Rapport de la présidence sur le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense

1. Introduction

Le traité d'Amsterdam, qui est entré en vigueur le 1er mai, prévoit le renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), y compris la définition progressive d'une politique européenne de défense commune, conformément à l'article 17 du traité UE. Le traité prévoit aussi la possibilité d'intégrer l'UEO dans l'Union européenne si le Conseil européen en décide ainsi.

Le Conseil européen de Vienne s'est félicité du nouvel élan qui a été imprimé au débat sur une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense.

Il a estimé que la PESC doit s'appuyer sur des capacités opérationnelles crédibles si l'on veut que l'Union européenne soit en mesure de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. Il s'est en outre félicité de la déclaration franco-britannique faite à Saint-Malo le 4 décembre 1998. Le Conseil européen a invité la présidence allemande à poursuivre ce débat et a décidé de réexaminer cette question lors de sa réunion de Cologne. A cette fin, les ministres des affaires étrangères se sont penchés sur cette question lors de la réunion informelle qu'ils ont tenue à Reinhartshausen les 13 et 14 mars et lors de la session du Conseil "Affaires générales" du 17 mai.

Les participants au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Washington se sont félicités du nouvel élan qui a été imprimé par le traité d'Amsterdam au renforcement d'une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense et ont confirmé que le renforcement du pilier européen contribuerait à assurer la vitalité de l'Alliance au XXIème siècle. Les participants au sommet ont en outre insisté sur le fait que la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, telle que le traité d'Amsterdam la préconise, serait compatible avec la politique de sécurité et de défense commune instaurée dans le cadre du traité de Washington. Ce processus se traduira par une complémentarité, une coopération et une synergie accrues.

Le Conseil des ministres de l'UEO a également discuté de cette question les 10 et 11 mai, sur la base des réflexions informelles qui ont été engagées lors du Conseil de Rome. Les Etats membres s'efforceront d'agir conformément aux conclusions de l'étude que l'UEO a entreprise sur les capacités de défense européenne.

2. Principes directeurs

L'objectif est de renforcer la PESC en se dotant d'une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. Cela suppose une capacité d'action autonome s'appuyant sur des capacités militaires crédibles ainsi que des instances et des procédures de décision appropriées. Les décisions d'intervention seraient prises dans le cadre de la PESC, selon des procédures appropriées de façon à

refléter la nature spécifique des décisions dans ce domaine. Le Conseil de l'Union européenne serait donc en mesure de prendre des décisions ayant trait à l'ensemble des instruments politiques, économiques et militaires à sa disposition pour répondre à des situations de crise. L'Union européenne est résolue à préserver la paix et à renforcer la sécurité internationale conformément aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes de l'Acte final d'Helsinki et aux objectifs de la Charte de Paris, comme le prévoient les dispositions de l'article 11 du TUE.

Le traité d'Amsterdam incorpore dans le traité les missions dites de Petersberg ("missions humanitaires et d'évacuation, missions de maintien de la paix et missions de forces de combat dans la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix").

L'essentiel de nos efforts devrait donc viser à ce que l'Union européenne dispose des capacités (notamment militaires) nécessaires et des structures appropriées lui permettant de prendre des décisions effectives en matière de gestion des crises dans le cadre des missions dites de Petersberg. Il s'agit là du domaine dans lequel l'Europe doit de toute urgence se doter d'une capacité d'action. La mise sur pied d'une capacité européenne militaire de gestion des crises doit être considérée comme une activité relevant de la PESC (titre V du traité UE) et comme un élément de la définition progressive d'une politique de défense commune, conformément à l'article 17 du traité UE.

L'Alliance atlantique reste le fondement de la défense collective de ses membres. Les engagements pris au titre de l'article 5 du traité de Washington et de l'article V du traité de Bruxelles seront maintenus en tout état de cause pour les Etats membres parties à ces traités. La politique de l'Union n'affecte pas la spécificité de la politique en matière de sécurité et de défense de certains Etats membres.

Annexe 3 : Conclusions de la Présidence relatives à la Politique européenne de sécurité et de défense, Conseil européen d'Helsinki, Finlande, 10 et 11 décembre 1999

II. POLITIQUE EUROPEENNE COMMUNE EN MATIERE DE SECURITE ET DE DEFENSE

25. Le Conseil européen adopte les deux rapports de la présidence (cf. annexe IV) sur le développement des moyens de l'Union pour la gestion militaire et non militaire des crises dans le cadre d'une politique européenne commune renforcée en matière de sécurité et de défense.

26. L'Union contribuera à la paix et à la sécurité internationales conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. L'Union reconnaît que c'est au Conseil de sécurité des Nations Unies qu'il appartient en premier lieu de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

27. Le Conseil européen souligne sa détermination de développer une capacité de décision autonome et, là où l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée, de lancer et de conduire des opérations militaires sous la direction de l'UE, en réponse à des crises internationales. Ce processus évitera d'inutiles doubles emplois et n'implique pas la création d'une armée européenne.

28. Se fondant sur les lignes directrices définies par le Conseil européen de Cologne, et sur la base des rapports de la présidence, le Conseil européen a notamment décidé ce qui suit :

- coopérant volontairement dans le cadre d'opérations dirigées par l'UE, les Etats membres devront être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant atteindre

50 000 à 60 000 personnes, capables d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg ;

- de nouveaux organes et de nouvelles structures politiques et militaires seront créés au sein du Conseil pour permettre à l'Union d'assurer l'orientation politique et la direction stratégique nécessaires à ces opérations, dans le respect du cadre institutionnel unique ;

- des modalités visant à assurer une consultation, une coopération et une transparence pleines et entières entre l'UE et l'OTAN seront définies, en tenant compte des besoins de tous les Etats membres de l'UE ;

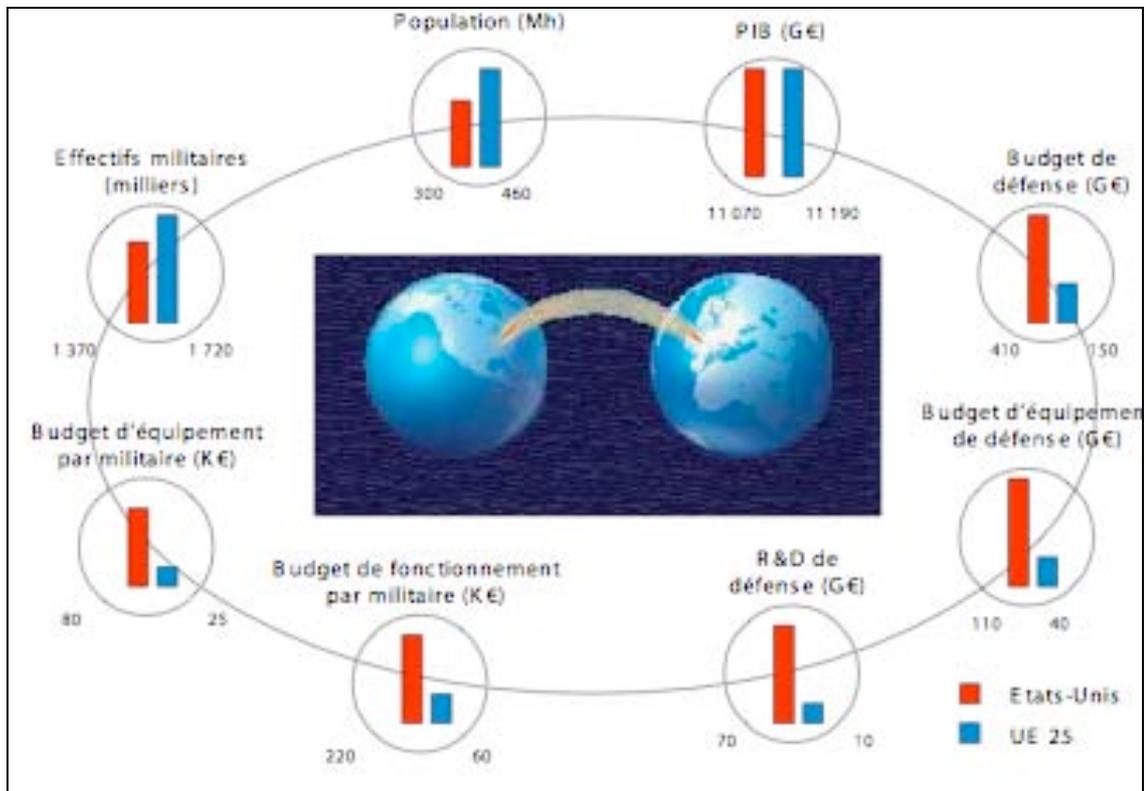
- des dispositions adéquates seront définies pour permettre, sans préjudice de l'autonomie de décision de l'Union, à des Etats européens membres de l'OTAN qui n'appartiennent pas à l'UE, ainsi qu'à d'autres Etats concernés, de contribuer à la gestion militaire d'une crise, sous la direction de l'UE ;

- un mécanisme pour la gestion non militaire des crises sera institué pour coordonner et utiliser plus efficacement les divers moyens et ressources civils, parallèlement aux moyens et ressources militaires, dont disposent l'Union et les Etats membres.

29. Le Conseil européen invite la prochaine présidence, en association avec le Secrétaire général/Haut Représentant, à accorder la priorité à la poursuite, au sein du Conseil "Affaires générales", des travaux relatifs à tous les volets de ces rapports, y compris la prévention des conflits et la création d'un comité pour la gestion civile des crises. La prochaine présidence est invitée à élaborer un premier rapport sur l'évolution de la situation pour le Conseil européen de Lisbonne et, à l'attention du Conseil européen de Feira, un rapport d'ensemble contenant des recommandations et des propositions appropriées, ainsi que des éléments de réponse à la question de savoir si une modification des traités est jugée nécessaire ou non. Le Conseil "Affaires générales" est invité à entamer la mise en œuvre de

ces décisions en instituant au sein du Conseil, à compter de mars 2000, les organes et les structures intérimaires convenus, conformément aux dispositions actuelles du traité.

Annexe 4 : L'asymétrie de défense entre l'Union européenne et les Etats-Unis



Source : Projet de loi de Finance pour 2007, budget de défense, téléchargé sur site du ministère de la défense nationale

http://www.defense.gouv.fr/defense/le_ministere/budget/budget/annees_precedentes/projet_de_loi_de_finances_pour_2007

Bibliographie

Ouvrages

BLUMANN Claude et DUBOUIS Louis, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Paris, LexisNexis Litec, 2^{ème} édition, 2005, 555p.

BUFFOTOT Patrice, *La défense en Europe: avancées et limites*, Paris, Notes et Etudes documentaires, La Documentation Française, Edition 2005, 245p.

BUFFOTOT Patrice, *La défense en Europe: nouvelles réalités, nouvelles ambitions*, Paris, Notes et Etudes documentaires, La Documentation Française, Edition 2001, 352p.

DUMOULIN André, *La Politique Européenne de Sécurité et de Défense De l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Collection Bruylant, 2003, 759p.

FUKUYAMA Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier Homme*, Flammarion, Collection Champs, n°290, Septembre 1993.

GNESOTTO Nicole (dir.), *La politique européenne de sécurité et de défense de l'UE: les cinq premières années (1999-2004)*, Paris, Institut d'Etudes de sécurité de l'UE, 2004, 285p.

L'interaction des concepts français et européens de défense et de sécurité, Paris, Institut de Recherches Internationales Européennes et de Défense, Edition Lille, 2002.

MONGRENIER Jean-Sylvestre, *La France, l'Europe, l'OTAN :une approche géopolitique de l'atlantisme français*, Paris, Editions Unicomm, 2006, 237p.

Revue et périodiques

ANDREANI Gilles, *l'Europe de la Défense: y a-il encore une ambition française?*, *Politique étrangère*, 4/2002, p.983-1000.

ANDREANI Gilles, *La France et l'OTAN après la guerre froide*, *Politique étrangère*, Vol. 63, 1/1998, p.77-92.

BAUDIN Pierre, *De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense*, dans *Revue de Défense nationale*, Paris, novembre 2000.

BONO Giovano, *L'ambiguïté des relations OTAN-PESD: faux débat ou enjeux réels ?*, Dalloz, *Revue internationale et stratégique*, n°48, 4/2002.

BOYER Yves, *Europe, France et construction d'une défense européenne*, *Annuaire stratégique et militaire*, Fondation pour la recherche stratégique, 2006-2007, p.33-49.

BRENNER Mickael, *A comparison of United states and French strategies*, *Cooperation and Conflict*, vol.38, n°3, Septembre 2003, p.187-209.

BUFFOTOT Patrice, *La politique européenne de sécurité et de défense de la France*, dans Père Vilanova et Nuria Fernandez (dir.), *Publicacions de la Universitat de Barcelona*, 2001, p.35.

DASSU Marta/MENOTTI Roberto, *Europe and America in the age of Bush*, *Survival*, vol.47, n°1, printemps 2005, p.105-122.

DE BOISGROLLIER Nicolas, *The European Disunion*, Survival, vol.47, n°3, Automne 2005, p.55-62.

DE DURAND Etienne, *Quel format d'armée pour la France?*, Politique étrangère, 4/2007, p.729-742.

EDWARDS Geoffrey, *Is there a security culture in the Enlarged European Union ?*, The international Spectator, vol.XLI, n°3, Juillet-septembre 2006, p.7-23.

GIULIANI Jean-Dominique, *Comment relancer l'Europe de la défense ?*, dans L'état de l'Union 2008, Rapport Schuman sur l'Europe, Paris, Editions lignes de repères, 2008, p.81-91.

GNESOTTO Nicole, *L'Europe politique ou les dilemmes de la défense européenne*, Les notes de l'IFRI n°2, Juillet 96.

GREVI Giovanni, *The future of ESDP*, Institute for Security Studies, Février 2006, p.1-11.

HELLY Damien, *Crisis in Chad: implications for the EU*, Analysis, Institut d'études de sécurité de l'UE, 5 février 2008, p.1-4.

HOWORTH Jolyon, *Britain, France and the european defense initiative*, Survival, vol.42, n°2, 2000, p.33-55.

HOWORTH Jolyon, *La France, l'OTAN et la sécurité européenne : statu quo ingérable*, renouveau introuvable, Politique étrangère, 4/2002, p.1001-1018.

HOWORTH Jolyon, *Saint-Malo plus five: an interim assessment of ESDP*, Policy paper n°7, Novembre 2003, p1-35.

HOWORTH Jolyon, *The European Security Conundrum: prospects for ESDP after September 11, 2001*, Policy paper n°1, Mars 2002, p1-16.

JOUYET Jean-Pierre, *Les nouveaux défis de la Politique européenne de sécurité et de défense*, Défense nationale et sécurité collective (mensuel), février 2008, p11-19.

KALDOR Mary/SALMON Andrew, *Military force and European strategy*, Survival, vol.48, n°1, printemps 2006, p.19-34.

LINDLEY-FRENCH Julian, *St Malo II: rescuing European defence ?*, New Economy, 2002, p.217-223.

LINDSTROM Gustav, *Les opérations : la défense en action*, dans Nicole GNESOTTO (dir.), *La PESD, les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'Etudes et de sécurité de l'UE, Paris, 2005, p.124-135.

LINDSTROM Gustav, *The ESDP contribution to the fight against terrorism*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, Bruxelles, 7 mars 2005.

MAGNUSZEWSKI Pierre, *L'Europe et sa PESD ou l'OTAN ?*, Défense nationale et sécurité collective (mensuel), février 2008, p.94-104.

MAJOR Claudia/MOLLING Christian, « *Show us the way forward, Astérix* » *Europe needs the French involvement in ESDP*, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, Mars 2007, p.1-20.

MAJOR Claudia/MOLLING, Christian *Sarkozy's brave New World: France's foreign security and defence policy*, European Security Review 35, 2007, p.5-8.

MASSERET Jean-Pierre, *Europe de la défense: quo vadis ?*, Défense nationale et sécurité collective (mensuel), février 2008, p.19-27.

MISSIROLI Antonio, *Central European between the EU and NATO*, Survival, vol.46, Hiver 2004-2005, p.121-133.

MOLLING Christian, *ESDP after Lisbon: more coherent and capable?*, Centre for Security Studies, vol.3, N°28, Février 2008, p.1-3.

NIVET Bastien, *Le Royaume-Uni, la France et la PESD: entre co-leadership volontariste et ambiguïté cordiale*, Les Champs de Mars, La Documentation Française, premier semestre 2004, p.79-95.

ROGER-LACAN Véronique, *Traité de Lisbonne et défense européenne*, Défense nationale et sécurité collective (mensuel), février 2008, p.55-63.

SCHMIDT Peter, *Le couple franco-allemand et la sécurité dans les années 90 : l'avenir d'une relation privilégiée*, Chaillot Paper, n°8, juin 1993.

SERFATY Simon, *Terms of estrangement: French-American Relations in perspective*, Survival, vol.47, n°3, Automne 2005, p.73-92.

SHAPIRO Jérémy/SUZAN Bénédicte, *The French experience of Counter-terrorism*, Survival, vol.45, Spring 2003, p.67-98.

SHEPHERD Alistair, *The European Union's security and defense policy: a policy without substance?*, European security review, vol.12, mars 2003, p.39-63.

STARK Hans, *The Big Three and ESDP, France, Germany and United Kingdom*, European foreign and security policy, n°5, Bertelsmann Stiftung, novembre 2006, p.11-21.

THORETTE Bernard et LAHOUD Marwan, *Technologies et défense : quels apports dans le contexte des conflits actuels*, Laboratoire de recherche sur la défense, 23 mai 2007, p.1-10.

Articles de presse

BONSE Eric, *L'Alliance embourbée*, extrait de Handelsblatt, Düsseldorf, dans Courrier International, Dossier L'OTAN s'invite à l'Est, n°908, du 27 mars au 2 avril 2008.

CONESA Pierre, *Les Etats-Unis sont-ils une menace pour l'Europe ?*, Le Monde Diplomatique, Avril 2008.

CROLLY Hannelore, *L'Alliance se met enfin à l'heure européenne*, extrait de Die Welt dans Courrier International, n°910, du 10 au 16 avril 2008.

VOINESCU Sever, *Crise de confiance au sommet*, extrait de Dilema veche, Bucarest, dans Courrier International, Dossier L'OTAN s'invite à l'Est, n°908, du 27 mars au 2 avril 2008.

X., *La France envisage un retour complet à l'OTAN*, Le Monde, 12 septembre 2007.

X., *Paris devient OTAN compatible*, Libération, 25 septembre 2007.

X., *Un néo-conservateur américain à passeport français*, Libération, 9 janvier 2007.

ZECCHINI Laurent, *Débat sur le retour complet de la France dans l'OTAN*, Le Monde, Mercredi 2 avril 2008.

Discours

Clinton Bill, Président des Etats-Unis d'Amérique, Discours à la Session informelle d'Automne des Ministres des Affaires étrangères de l'Alliance, à Bergen, décembre 1996.

Supports juridiques

Action commune 2003/423/PESC, Conseil de l'UE du 5 juin 2003 relative à une opération militaire dans la République Démocratique du Congo.

Action commune 2003/92/PESC, Conseil de l'UE, 27 janvier 2003 relative à une opération militaire dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

Communication de la Commission européenne, Les défis auxquels sont confrontées les industries européennes liées à la défense : contribution en vue d'actions au niveau européen, 24 janvier 1996.

Traité d'Amsterdam, modifiant le traité sur l'Union européenne et les traités instituant les Communautés européennes, Journal Officiel n°C340 du 10 novembre 1997.

Traité de Bruxelles instituant l'Union de l'Europe Occidentale, 17 mars 1948, modifié en 1954.

Traité de Lisbonne, modifiant le traité sur l'union Européenne et le traité sur les Communautés européennes, Journal officiel de l'Union européenne n°C306 du 17 décembre 2007.

Traité de Nice modifiant le traité sur l'Union Européenne et les traités instituant les Communautés européennes, Journal Officiel n°C80 du 10 mars 2001.

Traité de Nice: fondement juridique actuel des activités de l'UE en matière de PESD, Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, Note d'information n°5, décembre 2007.

Traité sur les Communautés européennes, signé le 25 mars 1957, version consolidée, journal officiel n°C325 du 24 décembre 2002.

Séminaires et conférences

MARHOLD Hartmut, Cours de construction européenne, Institut Européen des Hautes Etudes internationales, Mars 2008.

NIGOUL Claude, Cours de relations internationales, Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, Avril 2008.

SPENCE David, Cours sur la diplomatie européenne, Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, Nice, Mars 2008.

Internet

Publications électroniques

BONIFACE Pascal, *Réintégrer l'OTAN?* , Institut de relations internationales et stratégiques, 11 septembre 2007

<http://www.iris-france.org/Tribunes-2007-09-11.php3> (consulté le 20 mai 2008).

BOYER Yves, *L'union européenne et sa défense: des lendemains qui chantent ou une nouvelle "tour de Babel" ?*, Annuaire stratégique des relations internationales www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/etudes-recherches_3119/annuaire-francais-relations-internationales_3123/IMG/pdf/FD001394.pdf (téléchargé le 3 mai 2008).

CHOPIN Thierry et PERRET Quentin, *Le retour de la France en Europe...Pour quelle vision de l'Europe dans le monde?*, Question d'Europe n°62, Fondation Robert Schuman, 21 mai 2007

http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-62 (téléchargé le 14 mai 2008).

CONSIDERE-CHARON Marie-Claire, *La Grande-Bretagne de Tony Blair et les enjeux européens: bilans et perspectives*, Fondation Robert Schuman, supplément n°197, 31 janvier 2005

http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=su-197 (téléchargé le 3 mai 2008).

DELOY Corinne, *L'Europe dans la campagne présidentielle française*, Question d'Europe n°57, Fondation Robert Schuman, 10 avril 2007

http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-57 (consulté le 14 mai 2008).

DUPUY Emmanuel, *La PESC, la PESD et la PSDC: au Coeur de la relance du projet européen*, Institut de relations internationales et stratégiques, Paris, 11 février 2008

www.iris-france.org/Tribunes-2008-02-11d.php3 (consulté le 8 mai 2008).

GNESOTTO Nicole, *L'Union européenne entre terrorisme et élargissement*, Centre d'Etudes de Recherches Internationales, Critique internationale, n°17, Octobre 2002

<http://www.ceri-sciences-po.org/cerifr/publica/critique/17/sommaire.htm>

(consulté le 15 mai 2008).

KEOHANE David, *The EU and counter-terrorism*, Center for European reform, Mai 2005

http://www.cer.org.uk/defence_new/publications_defence_new.html (téléchargé le 3 mai 2008).

MASSON Hélène et PAULIN Cédric, *Perspectives d'évolution de l'industrie de défense en Europe*, Fondation pour la recherche stratégique, mai 2007

<http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/politiquesIndustrielles.php>

(téléchargé le 16 mai 2008).

MASSON Hélène, *La politique européenne de l'armement: la politique des "petits pas"*, Fondation pour la recherche stratégique, Décembre 2003

<http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/europeArmement.php>

(téléchargé le 2 mai 2008).

MASSON Hélène, *Quel marché de défense européen?*, Fondation pour la recherche stratégique, mai 2006

<http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/europeArmement.php>

(téléchargé le 16 mai 2008).

Petit guide de la PESD, Représentation permanente de la France auprès de l'UE à Bruxelles, octobre 2005

<http://www.rpfrance.eu/spip.php?article776> (téléchargé le 5 avril 2008).

REMACLE Eric, *La PESD en action, la PESC à la traîne*, Annuaire français des relations internationales, Centre Thucydide, vol.5, 2004

<http://www.google.com/search?q=Eric+REMACLE%2C+La+PESD+en+action%2C+la+PESC+%C3%A0+la+tra%C3%A9ne&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a>

(téléchargé le 2 mai 2008).

SPENCE David, *International terrorism : a quest for a coherent EU response*, Octobre 2007 p.75-99

<http://74.125.39.104/search?q=cache:KHtd4Euy1acJ:www.iehei.org/bibliotheque/Spence->

[International%2520Terrorism.pdf+david+spence+international+terrorism+a+quest+for+a+coherent+EU+response&hl=fr&ct=clnk&cd=1&client=firefox-a](http://74.125.39.104/search?q=cache:KHtd4Euy1acJ:www.iehei.org/bibliotheque/Spence-International%2520Terrorism.pdf+david+spence+international+terrorism+a+quest+for+a+coherent+EU+response&hl=fr&ct=clnk&cd=1&client=firefox-a)

(consulté le 8 avril 2008).

WAUQUIEZ Laurent, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, *La présidence française du conseil de l'Union européenne*, ZOOM, n°28, 28 septembre 2007,

<http://www.touteurope.fr/fileadmin/CIE/01->

[actu/Presidence_francaise_conseil_UE.pdf](http://www.touteurope.fr/fileadmin/CIE/01-actu/Presidence_francaise_conseil_UE.pdf) (téléchargé le 15 mai 2008)

WESSELING Mara, *La coordination des politiques antiterroristes européennes: mission impossible?*, Institut européen d'administration publique, Janvier 2007
<http://www.eipa.nl/en/eipascope/archive/&let=L> (téléchargé le 5 mai 2008).

WORNER Manfred, *Préparer l'Alliance pour l'avenir*, revue de l'OTAN, vol.42, n°1, février 1994
<http://www.ena.lu/> (consulté le 5 mai 2008).

X, *La Politique européenne de sécurité et de défense*, Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes
www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php3?id_article=4252 (consulté le 4 mai 2008).

Articles de presse en ligne

BACHARAN Nicole, *La France dans l'OTAN*, Le Figaro, 11 avril 2008
<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/04/08/01005-20080408ARTFIG00652-la-france-dans-l-otan-l-analyse-de-nicole-bacharan.php> (consulté le 20 mai 2008).

COHEN Philippe, *Comment la France a tout raté*, Hebdomadaire Marianne, 18 décembre 2000
www.marianne2.fr/COMMENT-LA-FRANCE-A-TOUT-RATE_a26041.html?PHPSESSID=04670183a10e3c22d5789744d7989625
(consulté le 4 mai 2008).

DE LA GORCE Paul Marie, *Retour honteux de la France dans l'OTAN*, Le Monde Diplomatique, Janvier 1996
http://www.monde-diplomatique.fr/1996/01/DE_LA_GORCE/2285.html,
consulté le 2 mai 2008.

DE LA GORCE Paul Marie, *Les choix des Etats-Unis sur le vieux continent: Quand l'Europe refuse une défense... européenne*, Le Monde Diplomatique, Juillet 1997

http://www.monde-diplomatique.fr/1997/07/DE_LA_GORCE/8846.html

(consulté le 25 avril 2008).

DUCARME Daniel, *La France dans l'OTAN: une décision "au fil de l'épée"*, Le Figaro, 15 mai 2008

<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/05/16/01005-20080516ARTFIG00113-la-france-dans-l-otan-une-decision-au-fil-de-l-epée.php> (consulté le 20 mai 2008).

GERMAIN-ROBIN Françoise, *La réunion des Quinze: un goût d'inachevé*, journal hebdomadaire l'Humanité, rubrique Internationale, 9 décembre 2000

www.humanite.fr/2000-12-09_International_NICE-Sommet-de-Nice-Depuis-vendredi-matin-les-chefs-d-Etat (consulté le 4 mai 2008).

LONGHURST Kerry, *A new Mediterranean Union will mean a weaker Europe*, Europeanvoice.com, vol.13, n°40, 31 octobre 2007

http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/espace_presse_1131441489915/1_ifri_dans_les_m_dias_1203660235228/publi_P_art_kerry_europeanvoice_119_5057519386 (consulté le 16 mai 2008).

MOISI Dominique, *The shadow of a doubt about Sarkozy*, Financial Times, 14 septembre 2007

http://us.ft.com/ftgateway/superpage.ft?news_id=fto091320071344333158

(consulté le 14 mai 2008).

SIMONS Stefan, *The path to full membership*, Spiegel Online, 28 mars 2008

<http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,543993,00.html> (consulté le 14 avril 2008).

Séminaires et conférences en ligne

LAMASSOURE Alain, *Quelle stratégie industrielle pour l'Europe de la défense*, Fondation Robert Schuman, Compte rendu du séminaire du 15 mai 2006 à Bruxelles, Question d'Europe n°34, 3 juillet 2006

http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-34 (consulté le 9 mai 2008).

Mémoires en ligne

BOULAY Yann, *L'agence européenne de défense: avancée décisive ou désillusion pour une Europe en quête d'efficacité*, EU diplomacy paper, 1/2008

<http://www.coleurop.be/template.asp?pagename=irdstudymast&language=fr&switchlang=yes> (téléchargé le 16 mai 2008).

Discours en ligne

BLAIR Tony, Premier ministre du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Discours à l'Assemblée Nationale française, le 24 mars 1998

www.assemblee-nationale.fr/international/reception-angleterre-cr.asp (consulté le 2 mai 2008).

BUSH W. Georges, Président des Etats-Unis, Intervention lors du sommet de l'OTAN à Bucarest, 2 avril 2008

www.whitehouse.gov/news/releases/2008/04/20080402-2.html (consulté le 19 mai 2008).

CHIRAC Jacques, Président de la République, Discours devant le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, le 1er février 1996

www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/1996/fevrier/discours_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_devant_le_congres_des_etats-unis.85.html (consulté le 2 mai 2008).

CHIRAC Jacques, Président de la République française, Présentation du programme de la Présidence française de l'UE devant le Parlement européen, Strasbourg, 4 juillet 2000

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/2000/juillet/presentation_par_le_president_de_la_republique_du_programme_de_la_presidence_francaise_de_l_union_europeenne_devant_le_parlement_europeen.1176.html (consulté le 3 mai 2008).

Déclaration de Petersberg: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale, Bonn 19 juin 1992, sur le site de la Documentation française

www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/declaration-conseil-ueo.shtml (consulté le 5 mai 2008).

Déclaration de Saint Malo, M. Tony BLAIR et M. Jacques CHIRAC, 4 décembre 1998, Saint Malo

http://74.125.39.104/search?q=cache:Q5ZWY26UW94J:www.defense.gouv.fr/dga/content/download/43542/434987/file/accord_franco-britannique_de_saint-malo_4_decembre_1998_saintmalo.pdf+d%C3%A9claration+de+St+Malo&hl=fr&ct=clnk&cd=2&client=firefox-a (consulté le 24 avril 2008).

DE VILLEPIN Dominique, Premier ministre français, Discours prononcé à l'ONU lors de la crise irakienne, 14 février 2003

http://fr.wikisource.org/wiki/Discours_prononc%C3%A9_%C3%A0_l'ONU_lors_de_la_crise_irakienne_-_14_f%C3%A9vrier_2003 (consulté le 5 mai 2008).

Lettre et mémorandum du Général De Gaulle au général Eisenhower et au premier ministre britannique Macmillan

www.ena.lu/lettre_memorandum_general_gaulle_general_eisenhower_17septembre_1958, (consulté le 2 mai 2008)..

SARKOZY Nicolas, Président de l'Union pour un mouvement populaire, journée UMP de la défense, 7 mars 2007

http://www.u-m-p.org/site/index.php/s_informer/discours/journee_ump_de_la_defense (consulté le 8 mai 2008).

SARKOZY Nicolas, Président de la République française, à l'occasion de l'installation de la commission chargée d'élaborer un nouveau Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, 23 août 2007

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_l_installation_de_la_commission_du_livre_blanc_sur_la_defense_et_la_securite_nationale.79262.html (consulté le 15 mai 2008).

SARKOZY Nicolas, Président de la République française, discours , à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs, 27 août 2007

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/aout/allocution_a_l_occasion_de_la_conference_des_ambassadeurs.79272.html (consulté le 15 mai 2008).

SARKOZY Nicolas, Président de la République française, Discours sur le thème de l'Union méditerranéenne, 23 octobre 2007

http://www.elysee.fr/documents/index.php?lang=fr&mode=view&cat_id=7&pres_s_id=572 (consulté le 19 mai 2008).

SARKOZY Nicolas, Président de la République française, à l'occasion des vœux aux parlementaires et au conseil de Paris, Paris, 9 janvier 2008

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=list&cat_id=7&lang=fr&page=18 (consulté le 25 mai 2008).

SARKOZY Nicolas, Président de la république française, pour l'inauguration u nouveau sous-marin nucléaire Le Terrible, Cherbourg, 21 mars 2008

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-France_830/defense-securite_9035/evenements_9256/presentation-du-sous-marin-nucleaire-terrible-discours-du-president-republique-21.03.08_61006.html (consulté le 25 avril 2008).

SARKOZY Nicolas, Président de la République française, Intervention lors du sommet de l'OTAN, 3 avril 2008

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=7&press_id=1243 (consulté le 16 mai 2008).

Supports juridiques en ligne

Action commune 2002/210/PESC, Conseil de l'UE du 11 mars 2002 relative à la mission de police de l'UE en Bosnie

<http://209.85.135.104/search?q=cache:D16-QrAOKoIJ:eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do%3Furi%3DOJ:L:2004:252:0010:0014:FR:PDF+Action+commune+2002/210/PESC&hl=fr&ct=clnk&cd=3&client=firefox-a> (consulté le 21 mai 2008).

Action commune 2004/570/PESC, Conseil de l'UE, 12 juillet 2004 relative à une opération militaire en Bosnie

<http://209.85.135.104/search?q=cache:D16-QrAOKoIJ:eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do%3Furi%3DOJ:L:2004:252:0010:0014:FR:PDF+Action+commune+2002/210/PESC&hl=fr&ct=clnk&cd=3&client=firefox-a> (consulté le 21 mai 2008).

Action commune 2005/889/PESC, Conseil de l'UE, 12 décembre 2005 relative à l'établissement d'une mission européenne de surveillance frontalière pour la zone de Rafah

<http://209.85.135.104/search?q=cache:1cLiAqlydygJ:eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do%3Furi%3DOJ:L:2007:323:0053:0055:FR:PDF+Action+commune+2005/889/PESC&hl=fr&ct=clnk&cd=2&client=firefox-a> (consulté le 16 mai 2008).

Action commune 2007/369/PESC, Conseil de l'UE, 30 mai 2007 relative à l'établissement d'une mission européenne de police en Afghanistan

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,fr&lng2=bg,cs,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv,&val=462252:cs&page=>
(consulté le 21 mai 2008).

Action commune 2007/405/PESC, Conseil de l'UE, 12 juin 2007 relative à la mission de police de l'UE menée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (EUPOL RD Congo)

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2007:151:SOM:fr:HTML> (consulté le 20 mai 2008).

Communiqué Final, Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Berlin, le 3 juin 1996

[www.nato.int/docu.pr/1996/p96-063f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/1996/p96-063f.htm) (consulté le 2 mai 2008).

Conceptual Framework on the ESDP dimension of the fight against terrorism, élaboré par le Comité politique et de sécurité, adopté par le conseil européen du 17 décembre 2004

<http://www.google.com/search?q=Conceptual+Framework+on+the+ESDP+dimension+of+the+fight+against+terrorism&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a> (téléchargé le 2 mai 2008).

Conclusions de la Présidence française sur la PESD, Conseil européen de Nice, du 7 au 10 décembre 2000

www.europarl.europa.eu/summits/nice1_fr.htm#III (consulté le 4 mai 2008).

Conclusions de la présidence, Conseil européen d'Helsinki, Finlande, 10 et 11 décembre 1999

www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00300-r1.f9.htm (consulté le 3 mai 2008).

Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Cologne, Allemagne, 3 et 4 juin 1999

www.europarl.europa.eu/summits/kol2_fr.htm#an3 (consulté le 3 mai 2008).

Conclusions du Conseil européen de Santa Marian Da Feira, 19 et 20 juin 2000

http://www.europarl.europa.eu/summits/fei1_fr.htm#V (consulté le 21 mai 2008).

Conclusions et plan d'actions du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre 2001

www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/ACF3B0F.pdf
(téléchargé le 3 mai 2008).

Décision 2000/143/PESC du Conseil du 14 février 2000, portant création des structures intérimaires

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr,lv&lng2=bg,c s,da,de,el,en,es,et,fi,fr,hu,it,lt,lv,mt,nl,pl,pt,ro,sk,sl,sv,&val=258272:cs&page=>
(consulté le 16 mai 2008).

Décision 2006/412/PESC du Conseil du 12 juin 2006 relative au lancement de l'opération militaire de l'Union européenne d'appui à la mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) pendant le processus électoral (opération EUFOR RD Congo)

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihmlang=fr&lng1=fr.cs&lng2=bg.cs.da.de.el.en.es.et.fi.fr.hu.it.lt.lv.nl.pl.pt.ro.sk.sl.sv.&val=427929:cs&page=>

(consulté le 16 mai 2008).

Décision cadre 2002/584/JAI du Conseil, 13 juin 2002, relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remises entre Etats membres, Journal Officiel L190 du 18 juillet 2002

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002F0584:FR:HTML>

(consulté le 16 mai 2008).

Déclaration du conseil européen sur la contribution de la PESC, y compris de la PESD, à la lutte contre le terrorisme, Conseil européen, Séville, 21 et 22 juin 2002

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/actualites/deplacements_a_1_etrananger/2002/juin/documents_06/02/declaration_du_conseil_europeen_sur_la_contribution_de_la_pesc_y_compris_la_pesd_a_la_lutte_contre_le_terrorisme-seville.1272.html (consulté le 21 mai 2008).

Grandes lignes de la communication sur la Présidence française de l'Union européenne présentées par M. Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat français chargé des Affaires européennes au Conseil des Ministres, 19 septembre 2007

<http://www.touteurope.fr/fr/actions/construction-europeenne/presidence-de-l-union-europeenne/presentation/presidence-francaise.html> (téléchargé le 22 mai 2008).

L'asymétrie de l'effort de défense entre l'Union européenne et les Etats-Unis, Projet de loi de Finance 2007, Budget de Défense de la France, Ministère de la Défense, p139

http://www.defense.gouv.fr/defense/le_ministere/budget/budget/annees_precedentes/projet_de_loi_de_finances_pour_2007 (téléchargé le 21 mai 2008).

Le code de bonne conduite sur les marchés publics de la défense des États membres de l'UE participant à l'Agence européenne de défense, Bruxelles, le 21 novembre 2005 [Non publié au Journal officiel]

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/133236.htm> (téléchargé le 9 mai 2008).

Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme, Conseil de l'UE, 30 novembre 2005

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/133275.htm> (téléchargé le 3 mai 2008).

Stratégie européenne de sécurité, Une Europe sûre dans un monde meilleur, Bruxelles, 12 décembre 2003, <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r00004.htm>, (téléchargé le 20 avril 2008).

Sites internet

European Union police mission for Palestinians territories, Factsheets, janvier 2008

www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=1017&lang=en (téléchargé le 6 mai 2008).

Historique de l'UEO

www.weu.int/Historique.htm (consulté le 1er mai 2008).

La Déclaration de Barcelone et le partenariat euro méditerranéen de 1995 : informations, Europa

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15001.htm> (consulté le 25 mai 2008).

La Politique de défense (1994-2003) : l'effort de défense, Vie publique

www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/effort-defense/

(consulté le 28 avril 2008).

La Politique de défense (1994-2003) : la France au sein de l'Alliance atlantique

www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/engagements-exterieurs/alliance-atlantique/ (consulté le 28 avril 2008).

La politique de défense (1994-2003) : la France et l'Europe de la défense

www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/engagements-exterieurs/Europe-defense/ (consulté le 28 avril 2008).

La Politique de défense (1994-2003) : les choix stratégiques, Vie Publique

www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/choix-strategiques/

(consulté le 28 avril 2008).

La préparation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, compte rendu du Conseil des ministres du 2 avril 2004, Portail du gouvernement

http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/conseil_ministres_2_avril_1293/preparation_presidence_francaise_conseil_59618.html (consulté le

26 mai 2008).

Le Groupe armement de l'Europe occidentale : historique, Ministère français de la défense

www.defense.gouv.fr/dga/enjeux_defense/promouvoir_l_exportation/europe_de_l_armement/institutions/gaéo/le_groupe_armement_de_l_europe_occidentale_gaéo

(consulté le 9 mai 2008).

Le principe de la Nation cadre, Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes

www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id_rubrique=9035 (consulté le 6 mai 2008).

Les priorités de la Présidence française du Conseil de l'UE, Toute l'Europe

<http://www.touteurope.fr/fr/actions/construction-europeenne/presidence-de-l-union-europeenne/presentation/presidence-francaise.html> (consulté le 15 mai 2008).

Mission européenne de Police en Bosnie-Herzégovine, Conseil de l'Union européenne

www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=585&lang=en (consulté le 8 mai 2008).

Mission européenne de police en Bosnie-Herzégovine, Contributing states

www.eupm.org/ContributingStates.aspx (téléchargé le 6 mai 2008).

Mission européenne de surveillance et d'assistance aux frontières, Les pays participant à la mission de Rafah

www.eubam-rafah.eu/portal/ (consulté le 6 mai 2008).

Mission militaire de l'UE en Bosnie, EUFOR troop strength in theatre

www.euforbih.org/eufor/index.php?option=com_content&task=view&id=145&Itemid=62 (consulté le 6 mai 2008).

M. SARKOZY propose un "mini traité", une convention et un "non" à la Turquie, 11 septembre 2006, Euractiv

<http://www.euractiv.com/fr/avenir-europe/sarkozy-propose-mini-traite-nouvelle-convention-turquie/article-157680> (consulté le 16 mai 2008).

nEUROn : le programme décolle, Dassault Aviation

<http://www.dassault-aviation.com/fr/defense/dassault-aviation-un-magazine-dedie-a-la-defense/neuron-le-programme-decolle.html> (consulté le 20 mai 2008).

Petit guide de la PESD, Représentation permanente de la France auprès de l'UE à Bruxelles, octobre 2005

<http://www.rpfrance.eu/spip.php?article776> (téléchargé le 5 avril 2008).

Résultat de l'élection présidentielle française, 6 mai 2007, Ministère français de l'Intérieur

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/PR2007/FE.html (consulté le 25 mai 2008).

Personnes-contacts

MAJOR Claudia, chercheur au Centre d'Etudes des relations Internationales à Paris, Janvier 2008.

SANDAWI Sami, chercheur à l'Institut für Europäische Politik de Berlin, Février 2008.